



**Médecine,  
maladies et épidémies  
en haute Provence**

**De la peste de 1720 au début du XX<sup>e</sup> siècle**

## **Médecine, maladies et épidémies en haute Provence de la peste de 1720 au début du XX<sup>e</sup> siècle**

Actes de la journée d'études du samedi 3 décembre 2022 organisée aux Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, Digne-les-Bains, « Médecine, maladies et épidémies en haute Provence de la peste de 1720 à la grippe de 1918 »

### **Direction**

Jean-Christophe Labadie, directeur des Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence  
Céline Bonnard, directrice-adjointe

### **Organisation de la journée**

Lucie Chaillan et Bérangère Suzzoni  
Médiatrices du service éducatif et culturel

### **Conception graphique**

### **Relecture**

Céline Bonnard  
Sophie Chouial, chef du service des fonds

ISBN 978-2-86004-059-4

SPI Imprimerie, 13240 Septèmes-les-Vallons

© Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, Archives départementales, 2, rue du Trélus, 04000 Digne-les-Bains

[archives04@le04.fr](mailto:archives04@le04.fr)  
[www.archives04.fr](http://www.archives04.fr)

Dépôt légal : octobre 2023  
1 000 exemplaires

Exemplaire gratuit, ne peut être vendu

### **Cliché de couverture**

AD AHP, 115 Fi 1836, campagne contre la tuberculose (détail)

# **Médecine, maladies et épidémies en haute Provence**

**De la peste de 1720 au début du XX<sup>e</sup> siècle**



# Table des matières

Préface.....	5
<b>La peste de 1720 .....</b>	<b>7</b>
Les ex-voto témoins de la peste et des maladies : l'exemple du pays d'Apt.....	9
La peste de 1720-1722 au Fugeret : face à l'épidémie, la communauté s'organise .....	25
<b>Médecine et médecins .....</b>	<b>39</b>
La correspondance de Nicolas Bouteille (1776-1833), médecin manosquin du début du XIX <sup>e</sup> siècle.....	41
De la vaccine au sanatorium : deux aspects du suivi sanitaire des pupilles bas-alpins sous la III <sup>e</sup> République .....	57
Des égouts pour lutter contre les microbes : l'assainissement de la ville de Barcelonnette (fin XIX <sup>e</sup> et début XX <sup>e</sup> siècle).....	69
<b>Les épidémies du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle.....</b>	<b>79</b>
Les traces de la représentation des maladies et des épidémies en Haute-Provence aux XVIII <sup>e</sup> et XIX <sup>e</sup> siècles.....	81
L'épidémie de suette miliaire à Forcalquier et ses environs (1770-1773) .....	95
Le choléra à Montagnac-Montpezat dans les années 1830 .....	111



EX VO

# Préface

En 2020, l'épidémie, l'un des trois « malheurs des temps », une formule bien connue des historiens en l'occurrence la guerre, l'épidémie et la famine, a fait brusquement irruption dans nos vies à l'échelle mondiale. Deux ans plus tard, à l'instar de quelques institutions culturelles, les Archives départementales ont prêté attention à l'histoire des épidémies, des maladies et du corps médical à l'occasion de leur quatrième journée d'études de la haute Provence, un cycle inauguré en 2012. Ce n'est évidemment pas la première fois que de tels sujets intéressent les Archives, qui avaient déjà publié en 2008 une pochette pédagogique sur les « catastrophes naturelles », puis proposé aux enseignants un *Archi'classe* sur la grippe de 1918 lors du centenaire de la Grande Guerre, ainsi que divers ateliers pédagogiques. Les Archives départementales sont en effet riches de documents qui relatent l'histoire de ces fléaux que furent les épidémies, les « grandes » comme celles, locales, qui décimaient la population d'un ou deux villages.

Évidemment, avec 28 millions de morts, selon une hypothèse haute, le nombre des décès dus à la COVID-19 – pourtant extrêmement lourd – est très inférieur à celui de la grande catastrophe que fut la « peste noire ». Celle-ci tua deux Européens sur trois au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Mais si la peste toucha encore la France jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, les progrès des sciences et singulièrement de la médecine ainsi que des mesures de prophylaxie permirent d'en diminuer radicalement les effets au fil du temps.

Dans le cours de l'histoire, la haute Provence puis les Basses-Alpes n'ont pas été à l'écart des contagions. C'est une des leçons tirées des contributions de cet ouvrage, fruit du travail d'historiens, de chercheurs, d'érudits et d'archivistes. L'érudit Jean Pellegrin s'est penché au Fugeret sur la peste de 1720, qui faucha nombre de Provençaux, tandis que Bernard Renoux, un habitué de la salle de lecture des Archives, s'est intéressé à une épidémie plus discrète, la suette miliaire dans le pays de Forcalquier au début des années 1770. Quant à l'épidémie de choléra des années 1830 – chère à Jean Giono et à son *Hussard sur le toit*, un des chefs-d'œuvre de la littérature française – c'est le directeur des Archives départementales, Jean-Christophe Labadie qui en a tiré parti. Durant les temps d'épidémie et de maladie, la foi fut aussi un secours pour les malades et leurs proches : deux anciens conservateurs du patrimoine, André Kauffmann et Claude Badet, ont choisi d'étudier les tableaux ex-voto qui ornent nos églises, peints en remerciement d'un vœu exaucé. Une part importante de la journée d'études a été réservée aux malades et au personnel médical : Isabelle Grenut, docteur en histoire, a centré son étude sur la vaccination et le traitement de la tuberculose en faveur des pupilles bas-alpins durant la III<sup>e</sup> République, tandis qu'Anne Vancauwerberghe, archiviste de la ville de Manosque, s'est arrêtée sur la correspondance du médecin Bouteille qui exerça à Manosque au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Enfin, alors que les questions hygiénistes se sont imposées dans le débat public, Sophie Chouial, cheffe de service aux Archives départementales, a traité pour sa part de la construction des égouts de Barcelonnette à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Le programme de cette journée tenue le premier samedi de décembre 2022 avait satisfait ses auditeurs. Je vous invite désormais à feuilleter cette publication richement illustrée et à y glaner, çà et là, des pans de l'histoire de nos Alpes de Haute-Provence.

Éliane Barreille  
Présidente du Conseil départemental  
des Alpes de Haute-Provence



A painting of a person, likely a woman, lying down in a dark, textured environment. She is wearing a white hooded garment and a yellow shawl. Her hands are clasped near her chest. The background is dark and textured, suggesting a cave or a dark interior. The overall mood is somber and dramatic.

# La peste de 1720



# Les ex-voto témoins de la peste et des maladies : l'exemple du pays d'Apt

André KAUFFMANN

[Andrekauffmann68@gmail.com](mailto:Andrekauffmann68@gmail.com)

Ancien conservateur du Musée d'Apt.

467, chemin de Saint-Estève

84400 GARGAS

## Résumé

Entre le début du XVIII<sup>e</sup> et la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on estime qu'environ 120 ex-voto peints ont été déposés à la cathédrale d'Apt. Certains d'entre eux font référence à des scènes de naissance et de petite enfance, d'autres à des accidents, d'autres encore à des scènes de maladie, sans précision particulière.

Un peu plus d'une dizaine de ces petits tableaux mentionnent de façon tout à fait évidente le passage de la grande peste de 1720 en pays d'Apt, par la date peinte sur nombre d'entre eux, mais aussi par l'attitude comparée des personnages représentés et le style des représentations.

L'histoire du dépôt de la collection montre également la façon dont s'efface le traumatisme d'une telle catastrophe sanitaire dans la mémoire collective.

## Mots-clefs

Peste de 1720

Forcalquier

Apt

Ex-voto

XVIII<sup>e</sup> siècle

*Un mal qui répand la terreur, Mal que le ciel en sa fureur  
Inventa pour punir les crimes de la terre,  
La Peste (puisqu'il faut l'appeler par son nom)  
[...]  
Ils ne mourraient pas tous, mais tous étaient frappés.*

En quelques vers de cette fable de La Fontaine, « Les animaux malades de la peste », tout est dit, ou presque : la terreur causée par les irruptions de la peste, à intervalles presque réguliers et les raisons de ce mal qui frappe l'humanité : une punition divine. Dans l'un des vers suivants le poète met aussi le doigt sur l'inégalité des humains devant le fléau.

Ces caractéristiques de ce que l'on appelait aussi « la contagion », nous les retrouvons pour ainsi dire en tout temps et en tous lieux <sup>1</sup>. Il faut cependant y ajouter les efforts que font les humains, individuellement et collectivement pour échapper au fléau, ou du moins pour en limiter les effets. Le pays d'Apt et son voisin, le pays de Forcalquier, en sont des exemples tout à fait éloquents, étudiés à plusieurs reprises par les historiens locaux <sup>2</sup>.

## **Le combat contre la peste par les moyens humains**

### **Un danger récurrent**

En ne prenant en compte que la fin du Moyen Âge et le début des temps modernes, de la peste noire de 1348 qui élimina environ un tiers de la population européenne à la dernière grande épidémie en Provence et Languedoc, dite « peste de 1720 », ce ne sont pas moins de quatorze épidémies de peste qui ont frappé le pays d'Apt et les zones limitrophes en un peu plus de 370 ans, ce qui signifie en moyenne une épidémie environ tous les quarts de siècle <sup>3</sup>. Toutes n'ont cependant pas eu le même effet sur la démographie.

Parmi les épidémies les plus récentes dont on a pu compter avec précision le nombre de victimes, celles de 1588-1589 avec 519 décès et celle de 1720-1721 avec 251 décès dus au fléau, furent les plus redoutables. Cependant, même lors de ces épisodes massifs et meurtriers, tout le monde n'était pas atteint (contrairement à ce que prétend la fable), et parmi ceux qui étaient malades de la peste, tous n'en mourraient pas. Dans d'autres cas, comme en 1628 et 1640-1641, grâce à des mesures de précaution préventives, on ne compte à Apt que quelques cas.

### **Les mesures prises par les communautés : l'isolement**

L'appellation « contagion » donnée à la peste montre en effet qu'aussi bien les médecins que les autorités municipales avaient compris que l'épidémie se propageait par le contact et par la proximité des personnes atteintes <sup>4</sup>. On pouvait, sinon la stopper, du moins en atténuer les effets par deux sortes de mesures : en isolant les personnes atteintes par la maladie ou soupçonnées d'en être atteintes et en évitant au maximum toute intrusion étrangère sur le territoire ou à l'intérieur des remparts. Les deux exemples qui suivent, de Forcalquier (1478-1479) et d'Apt (1720/21), montrent que dans cette région de moyenne Provence, les mesures de prophylaxie restent les mêmes à 240 ans de distance.

---

<sup>1</sup> J.-N. BIRABEN, 1976 ; G. BUTI 2020.

<sup>2</sup> S. GAGNIERE et J. SAUTEL 1941 ; SAUVE, 1905 ; J.-Y ROYER, 1977 ; R. BRUNI, 1980.

<sup>3</sup> Les auteurs cités dans la note 2 mentionnent à peu de chose près les mêmes dates des épidémies de peste dans le pays d'Apt et la région proche : 1348-1749, 1361, 1397-1399, 1427-1429, 1443, 1464-1465, 1481-1482, 1524-1527, 1542, 1588-1589, 1628, 1640-1641, 1664, 1720.

<sup>4</sup> Il faudra attendre 1894 pour l'identification du bacille de la peste par A. Yersin et K. Shibasaburō et 1898 pour que P.-L. Simond démontre sa transmission par les puces véhiculées par les rats. Plus récemment, des antibiotiques et depuis 2014 un vaccin sont utilisés pour soigner ou prévenir la maladie qui sévit toujours dans certains pays.

### **À Forcalquier en 1478-1479**

Parmi les décisions prises par la communauté de Forcalquier lors de l'épidémie qui a touché la ville en 1478-1479, relevées par Jean-Yves Royer, on peut citer, le 2 mars 1478 <sup>5</sup> :

« Que tous ceux qui sont contaminés ou qui auraient dans leurs maisons des morts de la contagion évitent ceux qui sont sains aussi bien à l'église qu'en ville et restent chez eux... Que l'on nettoie la fontaine vu que l'abreuvoir en a esté pollué par Isnarda, femme de feu Glaudo Gibellin, qui y a lavé leur linge ».

Le 3 janvier 1478 :

« Que l'on ferme les portails selon ce qui a été ordonné, avec les gages promis ».

Le 25 juillet 1479 :

« Qu'aucune personne venant d'une zone contaminée ne puisse entrer à Forcalquier sans autorisation du syndic et du consul ».

Le 10 août 1479 :

« Que l'on mette des gardes de nuit et de jour pour fermer et ouvrir le portail de Notre-Dame et celui de Saint-Pierre, tout ce mois-ci à cause de la mortalité, afin qu'aucune personne venant d'un lieu contaminé ne puisse entrer ni que nul de Forcalquier ne l'accueille [...] et que les autres portails restent fermés ».

### **À Apt de 1720 à 1722**

Même type de réaction de la part des différentes autorités lorsqu'en août 1720 la peste, qui avait déjà parcouru une grande partie de la Basse-Provence menace la Provence intérieure <sup>6</sup>. En août et septembre une ligne sanitaire est établie par les autorités provinciales et comtadines sur la Durance. Le 19 août 1720, les consuls de Cadenet signalent aux consuls d'Apt qu'« Il serait nécessaire d'avoir six ou huit personnes pour garder lesdits passages guéables de la Durance pour empêcher que personne n'y passât <sup>7</sup> ». Le 17 septembre, le parlement interdit la tenue des foires <sup>8</sup>. De nombreuses mesures ont ainsi pour but de contrôler très étroitement le transport des marchandises et denrées, ainsi que des personnes.

Quant à la communauté d'Apt, ses consuls décident le 18 septembre l'établissement d'une infirmerie au couvent des Cordeliers, à l'est de la ville et à l'extérieur des remparts. Le couvent des Capucins à l'ouest de la ville est transformé en lazaret où seront envoyées les personnes mises en quarantaine. Les mendiants, quant à eux, devront sortir de la ville, comme les étrangers, ou être enfermés au couvent des Récollets (intra-muros). On décide également de remettre en état l'ancienne léproserie Saint-Lazare construite en 1580-1582 <sup>9</sup>. Comme dans la majeure partie des villes de Provence, les habitants d'Apt sont soumis à un véritable blocus, tout au moins ceux qui habitent intra-muros. Les mesures d'isolement prises à l'égard des vivants et bien portants s'étendaient aussi aux malades et aux défunts :

---

<sup>5</sup> J.-Y. ROYER, 1977.

<sup>6</sup> Apportée d'Orient à Marseille dans une cargaison de tissus transportée par un bateau de commerce, le « Grand Saint-Antoine », le 25 mai 1720. En raison de plusieurs décès suspects à bord lors de la traversée, le navire est mis en quarantaine à l'île de Jarre, au large de Marseille. Par suite de « négligences » dans la mise en quarantaine de la cargaison, la maladie se déclare en ville à la fin du mois de juin 1720 et se propage rapidement à travers la Basse et Haute-Provence. En août 1720, elle atteint la ville d'Apt où elle fera 251 victimes (ville et campagne) jusqu'à fin janvier et début février 1721 (voir R. BRUNI, 1980). Elle continuera à sévir dans tous les villages du pays, dans certains jusqu'en août 1721 et avec des récives jusqu'en octobre 1722.

<sup>7</sup> R. BRUNI, 1980, p. 42-43.

<sup>8</sup> R. BRUNI, 1980, p. 42-45.

<sup>9</sup> R. BRUNI, 1980, p. 38-40.

« Dès qu'un habitant était atteint, deux corbeaux<sup>10</sup> venaient le prendre et le transportaient sur une chaise à bras au-devant de laquelle marchaient des fusiliers ayant pour consigne d'écartier les passants. Les personnes simplement en danger, les parents des malades et les cohabitants de la maison étaient conduits immédiatement au Lazaret, après quoi les appartements étaient fermés à clef en attendant les fumigations<sup>11</sup> ».

On procédait par la suite à la « désinfection » de ces maisons et appartements avec parfums, fumigations et huile de cade. Ces mesures d'isolement et de désinfection toute relative n'empêchaient cependant pas la multiplication des décès qui se comptaient par centaines, sinon par milliers, dans les petites villes de Provence.

## **L'appel à la miséricorde divine : le dernier recours !**

Mais puisque la peste est l'effet d'une punition divine, comme cela est dit dans bien des textes contemporains, et comme les mesures physiques et réglementaires prises par la communauté humaine ne se révèlent pas suffisamment efficaces, le seul recours possible est l'invocation de la divinité ; qui prend alors la forme d'une promesse, l'engagement d'un vœu. Ce que traduit ainsi un médecin, interrogé le 30 septembre au palais épiscopal d'Apt sur la manière de traiter la peste :

« Attendu que la peste est un fléau que Dieu envoie sur la terre pour châtier les hommes qui semblaient méconnaître sa toute puissance, le génie médical [...] pourra seul dans l'avenir [...] indiquer à soulever le voile qui couvre encore le secret du remède spécifique de sa guérison [...]. En attendant, l'on n'aura rien de mieux à faire pour s'en préserver et pour en guérir que de placer sa confiance en sainte Anne, en saint Roch et aux autres saints patrons du pays<sup>12</sup> ».

Les recommandations du médecin, qui reconnaît l'impuissance de la science devant la maladie, renvoient donc la communauté et les individus à ce qu'ils pratiquent déjà : l'imploration de la miséricorde divine sous la forme de prières et d'offrandes votives dont certaines ont laissé des traces dans le paysage des campagnes et des villes.

## **Chapelles et oratoires votifs : quelques exemples**

En fait, dès 1481-1482, lors d'une des précédentes épidémies, le conseil de la communauté d'Apt avait décidé de vouer la cité à sainte Anne et d'élever une chapelle à la patronne de la paroisse dans le croisillon nord du transept de la cathédrale. Les travaux ne se feront cependant qu'à partir de 1495 et dureront jusqu'en 1510<sup>13</sup>. On y honorera sainte Anne jusqu'à la construction de l'actuelle chapelle Sainte-Anne dans les années 1660. Par délibération du 19 décembre 1720, « en mémoire de l'assistance que leur ville avait reçue de la mère de Dieu », le conseil de ville décide d'élever une chapelle sur la « montagne de Tauleri » qui surplombe la ville, à l'endroit d'où l'évêque Mgr de Foresta avait imploré la protection divine lors d'une procession d'actions de grâces le 24 novembre précédent. Reconstituée en 1773, la chapelle est connue aujourd'hui sous le nom de Notre-Dame de Lagarde<sup>14</sup>. Ces deux édifices, l'un en ville, l'autre sur la colline, par

---

<sup>10</sup> On donnait le nom de « corbeaux » aux médecins, brancardiers, infirmiers qui ne pouvaient éviter la proximité avec les malades ou les cadavres et devaient donc se protéger en portant un costume dont la partie la plus spectaculaire consistait en un bec de cuir dans lequel un mélange aromatique était censé les protéger de la contagion.

<sup>11</sup> F. SAUVE, 1905, p. 18-19.

<sup>12</sup> R. BRUNI, 1980, p. 45 et note 22 : *Archives de l'auteur*, sans mention d'origine. R. Bruni avait acquis auprès de la famille d'André-Marius Garcin (1821-1906) une grande partie des documents sur l'histoire d'Apt collectés par cet érudit dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est probable que la relation de cette réunion du 30 septembre 1720 au palais épiscopal figurait dans ce lot de documents.

<sup>13</sup> F. SAUVE, 1905, p. 7 ; R. BRUNI, 1980, p. 21.

<sup>14</sup> F. SAUVE, 1905, p. 25-26 ; R. BRUNI, 1980, p.105 et 117-120 ; S. GAGNIERE et J. SAUTEL, 1941, p. 85.

lesquels la communauté se voue à la fois à la mère et à la grand-mère de Dieu, marqueront durablement le paysage urbain d'Apt et les mentalités des habitants <sup>15</sup>.

D'autres communautés du pays d'Apt élèveront chapelles votives et oratoires sur décisions de leurs conseils respectifs : le 1<sup>er</sup> octobre 1720, le conseil de saint-Saturnin-lès-Apt délibéra de « faire construire une chapelle en l'honneur de la Sainte-Vierge et du glorieux saint Roch [...] sur les deux chemins qui vont l'un à Pérréal, l'autre à Saint-Pierre d'Agnane et qu'on y dira une grande messe le jour dudit Saint-Roch... <sup>16</sup> ». À Villars, par délibération du 13 octobre, on décide la construction d'une chapelle dédiée à saint Roch, adossée à l'enceinte du rempart du côté oriental et terminée le 15 avril 1721 <sup>17</sup>. À Castellet, à la suite du décès suspect, survenu le 9 octobre 1722, d'un militaire appartenant à un régiment qui assurait la garde du village, on construisit un oratoire à saint Roch au lieu où fut retrouvé le cadavre de l'homme <sup>18</sup>.

Si les chapelles et oratoires marquent le paysage en tant qu'offrandes votives collectives et constituent en cela un rappel des événements auxquels ils doivent leur existence, les ex-voto peints, collectifs ou individuels constituent également des documents révélateurs de l'évolution des mentalités avant, pendant et après les périodes de crises collectives. La collection des ex-voto de la cathédrale d'Apt, malgré leur nombre relativement restreint (estimé à environ 120 exemplaires) <sup>19</sup>, si on le compare à d'autres grands sanctuaires est à ce sujet particulièrement intéressant <sup>20</sup>.

### Les ex-voto peints : vœux individuels et collectifs

L'ex-voto peint le plus ancien déposé à la cathédrale d'Apt est daté de 1613, le plus récent de 1864. Entre ces deux dates, la pratique de ce type de dépôt s'étale donc sur une période de deux siècles et demi, dans laquelle on peut cependant distinguer trois périodes de plus grande concentration des dépôts, séparées par des phases exemptes, ou quasiment exemptes de tout dépôt d'ex-voto peint (fig. 1).

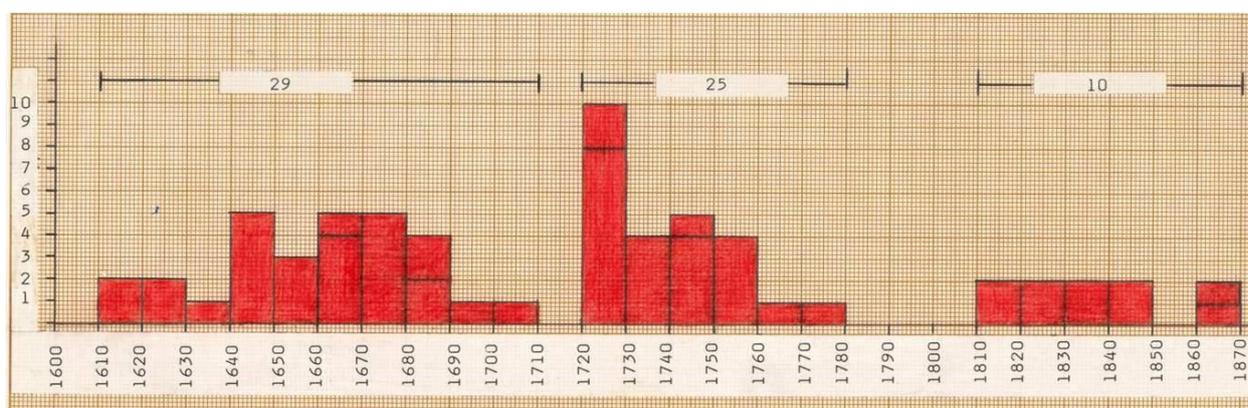


Fig. 1. Diagramme

Il montre les trois phases de dépôts d'ex-voto peints à la cathédrale d'Apt. N'ont été comptés, parmi les tableaux votifs subsistants ou mentionnés dans les inventaires que ceux portant une date certaine.

<sup>15</sup> Il convient cependant de rappeler que la nouvelle chapelle Sainte-Anne, édifiée par l'architecte de La Valfenière, commencée en 1643 et achevée dans les années 1660, est plus particulièrement liée au vœu de la reine Anne d'Autriche de pouvoir donner un successeur à la famille royale et à sa demande faite à la communauté d'Apt de lui faire parvenir une portion des reliques de sainte Anne conservées dans la cathédrale. L'ancienne chapelle Sainte-Anne, édifiée entre 1495 et 1510, fut désaffectée et transformée en sacristie au XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>16</sup> S. GAGNIERE, J. SAUTEL, 1941, p. 85 et 86.

<sup>17</sup> S. GAGNIERE, J. SAUTEL, 1941, p. 86.

<sup>18</sup> A. GAY, 1878, p. 102-103. L'oratoire se trouve sur l'ancienne portion de la D 48, à environ une centaine de mètres de la sortie est du village. Il abritait encore en 1985 une statue de saint Roch qui a été volée par la suite.

<sup>19</sup> Y. CODOU et S. POËZEVARA, 2019, p. 117.

<sup>20</sup> Pour la typologie, la méthode de description et les différentes façons d'aborder l'ex-voto peint en tant que document d'histoire, voir B. Cousin, 1983.

## La première période de dépôt d'ex-voto peints à la cathédrale d'Apt

Elle débute dans la décennie 1610-1620 et prend fin vers 1680. Elle comprend essentiellement des tableaux de petite enfance, de maladie, de simples actions de grâces et quelques ex-voto marins. La dévotion qui se manifeste au cours de cette première période est sans aucun doute liée d'une part à la naissance de Louis XIV, signe de l'efficacité des prières d'Anne d'Autriche devant les reliques de sa sainte patronne, et d'autre part à la construction, à partir de 1643, de la chapelle Sainte-Anne, dont nous avons parlé plus haut et sans doute aussi au fait que la sainte est reconnue également comme protectrice des gens de mer.

Parmi les tableaux déposés au cours de cette première période quatre concernent, de façon relativement explicite des scènes de maladie ou d'épidémie.



**Fig. 2. Ex-voto de Madame de Baumettes; 1642**

« M<sup>e</sup> de Baumettes, atteinte d'une maladie incurable qui menacoit de tisie <sup>21</sup>, abandonnée de 4 medec. M<sup>r</sup> Giraud et Comier d'Amb<sup>f</sup>. M. Maunier d'Apt et Villeuneuve de Vauv. Ayant ouy messe feut guérie. 1642 ».

Huile sur toile, musée d'Apt, inv. 971.1.3

Dans l'ordre chronologique : Madame de Baumettes est représentée en prières dans l'ancienne chapelle Sainte-Anne de la cathédrale d'Apt, construite entre 1495 et 1510. À ses côtés, une toute jeune fille, sans doute un de ses enfants. Le prêtre officie devant l'autel où sont représentés les bustes reliquaires de sainte Anne, saint Auspice et saint Castor. Sur le mur de la chapelle sont suspendus des cierges, un élément de vêtement, et sans doute une chaîne de prisonnier ou de galérien, que l'on peut sans difficulté interpréter comme des objets votifs.

La famille de Baumettes était alliée à plusieurs degrés à la puissante famille d'Autric Vintimille qui possédait un hôtel particulier au centre d'Apt (actuelle place Carnot). Il se peut que la noble dame qui figure sur le tableau soit Dame Hélène de Rame, femme en secondes noces de messire Claude d'Autric de Vintimille, seigneur des Baumettes résidant à Apt <sup>22</sup>.

<sup>21</sup> À l'âge classique, la phtisie (orthographié *tisie* dans la légende) pouvait désigner différentes formes de dépérissement accompagné ou non de fièvres ; la phtisie pulmonaire désignant ce que nous appelons aujourd'hui tuberculose.

<sup>22</sup> Mentionné dans un contrat de mariage du 16 novembre 1630 (Arch. dép. AHP, f. 4029 v). D'après le site généalogique : [www.jean.gallian.fr](http://www.jean.gallian.fr).



**Fig. 3. Ex-voto des pénitents blancs de La Tour d'Aigues, 1664**

« La Tour d'Aigues 1664 » Deux pénitents agenouillés dans un paysage de campagne, vêtus de leur habit de confrérie, présentent une tour de fortifications, en tant qu'emblème éponyme de la commune. Ils font ainsi savoir qu'ils agissent au nom de la communauté.

Huile sur toile, musée d'Apt, inv. 971.1.7



**Fig. 4. Ex-voto des pénitents gris de Salon de Provence, 1664**

« Veu faict par les frères pénitents bleus de la ville de Salon 1664 ». Un pénitent bleu en habit de sa confrérie est agenouillé et en prières devant la représentation d'une Piéta et les instruments de la passion. En haut à droite, des armoiries non identifiées.

Huile sur toile, musée d'Apt, inv. D986.1.1

Ces deux ex-voto offerts la même année par des confréries de pénitents, sans doute au nom de leur communauté (du moins pour La Tour d'Aigues), font probablement référence à l'épidémie de peste qui a touché la Provence côtière et les zones avoisinantes en 1664 et 1665.



**Fig. 5. Ex-voto de la communauté de Villeneuve-lès-Avignon, 1665**

« La ville de Villeneuve St André estant affligée de peste se voua aux intercessions de M<sup>me</sup> S<sup>te</sup> Anne le 25 aoust 1640 dont elle fut bien tot délivrée. Le vœu a été rendu dans son eglise en cette ville d'Apt par Messieurs Jacques Salcon, Jacques Fabre et Michel Cadau, consuls modernes en procession et corps de ville le 24 aoust 1665. En mémoire de quoy les y ont laissé ce tableau ».

Huile sur toile, cathédrale d'Apt

Les trois consuls cités dans la légende sont représentés à droite, à genoux et en prière. En face d'eux, un prélat non identifié, dans la même attitude de prière. Au second plan : un aperçu de la procession avec pénitents, ecclésiastiques, auxiliaires et corps de ville. Au fond du tableau, une représentation de la ville de Villeneuve derrière ses remparts, de l'autre côté du Rhône.

L'épidémie de 1640, dont la date est mentionnée dans la légende toucha surtout le Languedoc et une partie du Dauphiné. Il est intéressant de remarquer que le tableau a été déposé 25 ans après le vœu de 1640, c'est-à-dire peu de temps après l'achèvement des travaux de la nouvelle chapelle Sainte-Anne, comme si l'on avait attendu cet événement pour accomplir le vœu.

Les dépôts d'ex-voto peints seront quasiment inexistants pendant la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et le début du XVIII<sup>e</sup> siècle à la cathédrale d'Apt. Il faut dire que dès le début des années 1660, la dévotion grandissante à Notre-Dame de Lumières, lieu de pèlerinage et sanctuaire d'ex-voto, situé à quinze km à l'ouest d'Apt fait une redoutable concurrence à sainte Anne et à sa cathédrale.

### **La deuxième période de dépôt (1720-1780)**

Elle est marquée par le traumatisme de la peste et ses conséquences. 1720, c'est l'année où la peste, venant de Marseille, déferle sur la Provence à partir du début de l'été, et arrive en pays d'Apt au mois d'août. La décennie 1720-1730 est celle où l'on a offert le plus grand nombre d'ex-voto à la cathédrale d'Apt.

Les dépôts de cette période s'organisent autour du grand ex-voto collectif offert à Sainte-Anne par les consuls en 1721, en reconnaissance pour la protection contre la peste. Il est l'œuvre de l'atelier des peintres Delpech, bénéficiaires de plusieurs autres commandes de la Ville d'Apt. Parmi ces dépôts, plusieurs se distinguent par des caractères de style et la qualité du dessin et sortent sans doute du même atelier. La majorité représente des scènes de maladie ou d'action de grâce, ce qui n'est pas étonnant dans une population marquée par la proximité de l'épidémie.



**Fig. 6. Ex-voto de la communauté d'Apt, 1720-1721**

« S.P.Q. APTENSIS VOTUM / FECERUNT PRO LIBERATA / A PESTE CIVITATE / CONSULIBUS DD / M. LEGIER A. BONTEMPS I. PERRAUD / ANNO 1720 » : « Le sénat et le peuple aptésien ont fait vœu que la cité soit libérée de la peste. MM. M. Légier, A. Bontemps, I. Perraud étant consuls, l'an 1720 ».

Huile sur toile, musée d'Apt, inv. 971.1.25

Les trois consuls, en costume et chaperon, agenouillés dans un paysage accidenté, implorent sainte Anne assise sur une nuée dans l'espace céleste. Devant les consuls, des victimes de la peste, en haillons, étendues sans vie dans une demi nudité tragique ; un autre personnage contemple la scène, épouvanté. Derrière les consuls, des notables, sans doute eux aussi membres

du conseil. D'un geste de la main la sainte exauce le vœu et ordonne à l'ange exterminateur de ranger son épée dans le fourreau. La scène évoque bien la notion de punition divine par la présence de l'ange armé de l'épée. C'est en 1721 que les consuls se sont acquittés de leur vœu envers sainte Anne en commandant ce tableau à l'atelier des peintres Delpéch et en l'exposant dans la cathédrale.



**Fig. 7. Ex-voto de la communauté d'Apt, 1720-1721**

Huile sur toile, chapelle Notre-Dame-de-Lagarde (disparu)

Le tableau porte la même inscription, dans les mêmes termes que le précédent. Elzéar et Delphine apparaissent en haut à gauche dans la nuée céleste. À côté d'eux, mais en dehors de la nuée, l'ange exterminateur rengaine son épée dans le fourreau. Les trois consuls, dans leur tenue officielle, sont agenouillés au premier plan, dans un paysage accidenté. Derrière eux un personnage porte un habit aux armoiries de la ville d'Apt. Devant eux, se joue à nouveau une scène dramatique : pestiférés morts et fossoyeur (?). Ce tableau, qui reproduit les mêmes caractéristiques iconographiques et stylistiques que le précédent sort de toute évidence du même atelier. Il est aujourd'hui disparu <sup>23</sup>.

<sup>23</sup> . R. BRUNI, 1980, p. 123. Bruni signale également (p. 122) un autre tableau, de facture plus naïve, probablement disparu lui aussi, attribué à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il évoquait aussi la procession du 24 novembre avec Mgr de Foresta, le clergé et les consuls qui portent flambeaux. Dans la nuée céleste apparaissent saint Elzéar et sainte Delphine.



**Fig. 8. Ex-voto d'un groupe de trois femmes, 1721**

Huile sur toile, musée d'Apt, inv. 971.1.26

Trois femmes agenouillées (peut-être une maîtresse de maison et deux servantes, ou une mère et ses deux filles – les habits de ces dernières marquent en tout cas une différence de statut par rapport à la première) implorant sainte Anne assise sur une nuée dans l'espace céleste. La bonne exécution d'ensemble de ce petit tableau et en particulier de l'habit de sainte Anne le rend proche du tableau des consuls d'Apt.



**Fig. 9. Ex-voto d'un groupe familial bourgeois, 1721**

Huile sur toile, musée d'Apt, inv. 971.1.27

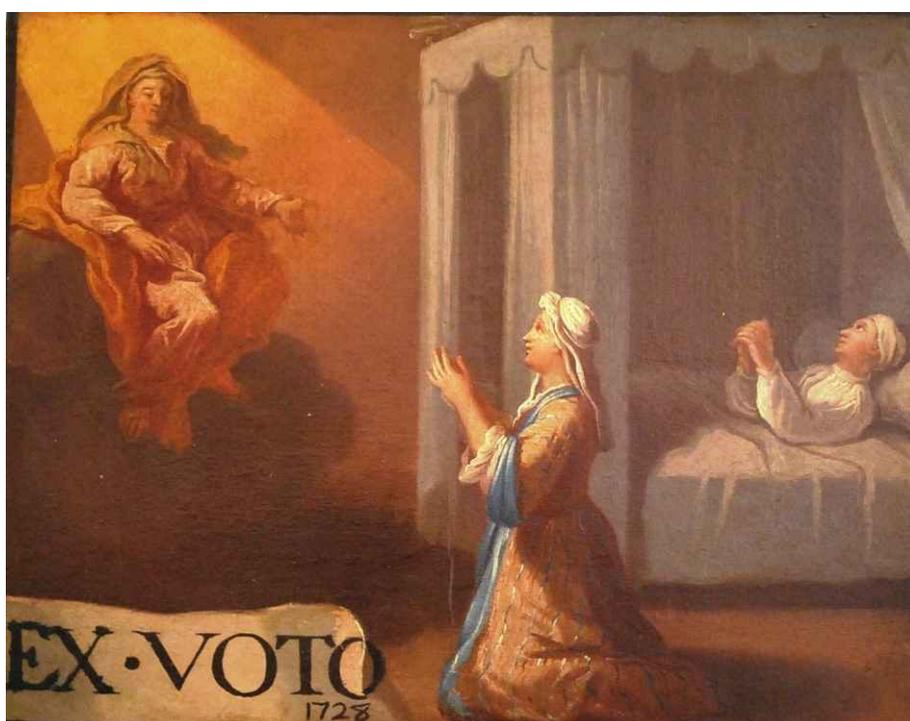
Dix personnes (quatre hommes et six femmes), peut-être une famille entière sur trois générations, pieusement agenouillées, rendent grâce à sainte Anne, la Vierge et l'Enfant Jésus qui, depuis leur nuée, les assurent de leur bienveillance par des gestes explicites, une main tendue vers eux ou levée en forme de salut (l'Enfant Jésus).



**Fig. 10. Ex-voto d'un groupe familial noble, 1721**

Huile sur toile, musée d'Apt, inv. 971.1.28

Trois personnes agenouillées à droite : le père en habit rouge portant la perruque et l'épée, la mère en robe verte, le fils en habit rouge comme son père - une famille aristocratique selon toute vraisemblance – prient devant l'apparition des saints Elzéar et Delphine respectivement assis et debout dans la nuée céleste, à gauche.



**Fig. 11. Ex-voto de maladie, 1728**

Huile sur toile, musée d'Apt, inv. 971.1.29

Dans un intérieur, une personne couchée dans un lit à baldaquin, les mains jointes et une femme agenouillée devant le lit implorant sainte Anne qui apparaît dans l'espace céleste à gauche, dans la même position que sur l'ex-voto de la figure 8. Contrairement aux quatre tableaux précédents qui représentent des scènes de simple action de grâce, c'est-à-dire sans aucune représentation de

maladie ou d'accident, cet ex-voto est le premier d'une série qui se prolongera pendant une grande partie du siècle et dans laquelle la scène de maladie sera presque systématiquement représentée, montrant les malades couchés dans leur lit.

La différence tient-elle au fait que les tableaux datés des années de peste (1720 et 1721) sont le fruit – si l'on peut dire d'un malheur collectif et que ceux qui suivent, entre le courant des années 1720 et les années 1760 parlent de maladies individuelles ? Ce serait une traduction de la représentation que se fait l'imaginaire collectif de la nature de la supplication qui doit être adressée à la divinité lors des épidémies qui sèment l'effroi dans l'ensemble de la population : si on peut représenter une personne malade dans un lit ou un accident en train de se produire, on ne représente pas sur les ex-voto les effets d'une épidémie qui a semé la mort dans les maisons et les rues de la ville. Trois des tableaux appartenant à la première période de dépôt (les ex-voto des pénitents de La Tour-d'Aigues et de Salon de 1664 et celui de la communauté de Villeneuve relatif à la peste de 1640) conforteraient cette idée.

Après donc l'épisode dramatique de la peste de 1720, on continuera à déposer des ex-voto peints – et sans doute d'autres plus anonymes – à la cathédrale d'Apt pendant toute la durée de vie de la génération qui a connu la peste (1720-1760), le temps, sans doute, que le souvenir du fléau s'estompe de la mémoire collective.

De 1760 à 1780 on ne compte que deux dépôts certains, dont l'un émane d'une confrérie de pénitents. Si la diminution du nombre de dépôts peut être attribuée à l'oubli collectif de l'épidémie de 1720, l'anticléricalisme et la déchristianisation croissante avant et pendant la Révolution font bien sûr également partie des causes du quasi abandon de la pratique votive pendant cette période. Aucun dépôt n'est effectué dans les décennies suivantes, jusqu'en 1810.

Les épidémies de choléra du XIX<sup>e</sup> siècle n'auront pas d'incidence sur la pratique votive à Apt, pas plus que les accidents du travail et des transports qui ne manqueront pas de survenir dans les carrières et les usines au moment du développement industriel d'Apt à partir du milieu du siècle.

## **Conclusion : différenciation sociale et entretien de la piété**

La peste de 1720-1722 sera la dernière grande épidémie de cette maladie qui touchera la Provence. La population de la région connaît-elle une immunité collective et une résistance au bacille après y avoir été exposée pendant des siècles ? Il est certain que les mesures prises par les communautés (nous en avons cité quelques exemples à Forcalquier et à Apt, en des dates différentes) ont contribué à préserver de la contagion une partie des habitants. Mais en l'absence de remède médical efficace, et devant la terreur répandue par le mal, la population et ses représentants civils et religieux n'avaient d'autre espoir que l'aide divine que l'on pouvait invoquer par la simple prière ou par la promesse d'une offrande matérielle ou symbolique : offices religieux, chapelles, oratoires, ex-voto peints.

L'étude de ces derniers nous livre quelques renseignements sur la manière dont les implorants se font représenter sur les tableaux qui seront exposés à la vue de tous. On mesure la différence entre le caractère ostentatoire des scènes commandées à un atelier de peintres par les consuls, l'humilité discrète des confréries de pénitents et le soulagement affiché des particuliers, en famille ou isolés.

L'histoire des dépôts votifs à Apt comme on peut la lire sur le diagramme de la figure 1 ne décrit pas obligatoirement l'évolution des sentiments de piété, mais semble plutôt dépendante de la survenue d'événements heureux ou spectaculaires (au XVII<sup>e</sup> siècle : la naissance d'un dauphin dans la famille royale, la construction de la chapelle Sainte-Anne) ou de catastrophes (la peste de 1720). Une fois ces événements passés, la pratique votive s'atténue et même disparaît, au fur et à mesure que disparaît la génération qui les a fêtés ou subis.

Ce sont les autorités civiles et ecclésiastiques qui se chargeront d'entretenir la mémoire collective de la délivrance de la peste, jusque dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, par la

commémoration du centenaire du fléau en 1820 <sup>24</sup> et par la commande passée en 1865 au peintre Antoine Magaud représentant la procession du 24 novembre 1720 à la « montagne de Tauleri » et l'évêque de Foresta bénissant la ville <sup>25</sup>. Ce sont ces autorités, constituées de représentants de la classe sociale la plus aisée qui, par leurs décisions, entretiennent ou ravivent les sentiments de piété de la population envers la divinité.

## Bibliographie indicative

Jean-Noël BIRABEN, *Les hommes et la peste en France et dans les pays méditerranéens et européens*, t. I, *La peste dans l'histoire* ; t. II, *Les hommes face à la peste*, Paris, Mouton, 1976.

René BRUNI, *Le pays d'Apt malade de la peste*, Aix-en-Provence, Édisud, 1980.

Gilbert BUTI, *Colère de Dieu, Mémoire des hommes. La peste en Provence 1720-2020*, éditions du Cerf 2020

Yann CODOU et Sandra POËZEVARA, *Saintetés aptésiennes*, éditions de la Ville d'Apt. 2019.

Bernard COUSIN, *Le miracle et le quotidien. Les ex-voto provençaux, images d'une société*, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1983, « Sociétés, Mentalités, Cultures ».

Sylvain GAGNIERE et chanoine Joseph SAUTEL, *Les épidémies de peste et leurs souvenirs dans la région vaclusienne*, Avignon, Impr. Rullière, 1941.

Abbé André GAY, *Histoire de Castellet-lès-Leberon sous le rapport civil et religieux, géographique et descriptif*, Forcalquier, Impr. Auguste Masson, 1878.

Jean-Yves ROYER, « Forcalquier au temps de la peste. Délibérations du conseil municipal (1478-1479), texte provençal intégral publié, traduit et annoté », *Les Alpes de Lumière*, n° 62, 4<sup>e</sup> trimestre 1977.

Fernand SAUVE, *Les épidémies de peste à Apt, notamment en 1588 et 1720-1721, d'après les documents communaux*, notices aptésiennes, études et documents historiques, tiré à part des *Annales de la Société d'études provençales*, Aix-en-Provence, 1905.

---

<sup>24</sup> R. BRUNI, 1980, p.124. *Dans la tribune il y a encore six bannières faites pour la procession de l'année séculaire et datées du 2 février 1822*. S. GAGNIERE, J. SAUTEL, 1941. Ces bannières semblent avoir disparu aujourd'hui.

<sup>25</sup> R. BRUNI, dans Y. CODOU et S. POËZEVARA, 2019, p. 71. Il pourrait s'agir pour ce tableau d'un don de l'État formalisé par le préfet de l'époque, ainsi que le laisse croire une inscription disparue.



**Le village du Fugeret aujourd'hui**

Cliché Jean Pellegrin

# La peste de 1720-1722 au Fugeret : face à l'épidémie, la communauté s'organise

Jean PELLEGRIN

[jpfugeret@gmail.com](mailto:jpfugeret@gmail.com)

4 allée des Condamines

06610 LA GAUDE

## **Mots clés :**

Peste de 1720

Le Fugeret

## **Résumé**

Les délibérations du conseil de la communauté du Fugeret sur la période nous donnent de riches précisions sur les mesures adoptées pour protéger les habitants des malheurs de la contagion, les précautions prises pour assurer le ravitaillement de la population et apporter les soins aux malades en cas d'atteinte de la maladie.

Elles illustrent les difficultés auxquelles les consuls ont eu à faire face pour obéir aux instructions reçues de l'intendant ou des procureurs de Pays, mais aussi les atermoiements pour mettre en œuvre les décisions nécessaires ainsi que les lourdes conséquences économiques et financières pour les habitants et la communauté.

## **Mots-clefs**

Peste de 1720

Haute-Provence

Le Fugeret

Mesures prophylactiques

En ce qui concerne Le Fugeret, les délibérations du conseil de la communauté sur la période considérée nous donnent de riches précisions sur les mesures adoptées pour protéger les habitants des malheurs de la contagion, et les précautions prises pour assurer le ravitaillement de la population et apporter les soins aux malades en cas d'atteinte de la maladie <sup>26</sup>. Elles illustrent les difficultés auxquelles les consuls ont eu à faire face pour obéir aux instructions reçues de l'intendant ou des procureurs de Pays, mais aussi les atermoiements pour mettre en œuvre les décisions nécessaires, ainsi que les lourdes conséquences économiques et financières pour les habitants et la communauté.

## **L'épidémie en Provence et la réaction des autorités**

Nous ne nous étendrons pas sur le contexte de cet épisode dramatique pour la Provence, si ce n'est pour rappeler brièvement, en s'appuyant sur une publication de Joël Coste <sup>27</sup> lors du colloque « Santé et médecine à la cour de France » en 2017, que tous les ingrédients pour provoquer une catastrophe étaient réunis.

Un navire, le « Grand Saint Antoine », revenant du Levant avec une cargaison et un équipage infectés <sup>28</sup>, une quarantaine bâclée, non conforme à l'usage, pour faciliter le débarquement des marchandises « dans la vue de les vendre plus avantageusement » et satisfaire certains intérêts particuliers, contamina la vieille ville de Marseille vers la mi-juin 1720, et la peste se propagea durant tout le mois de juillet.

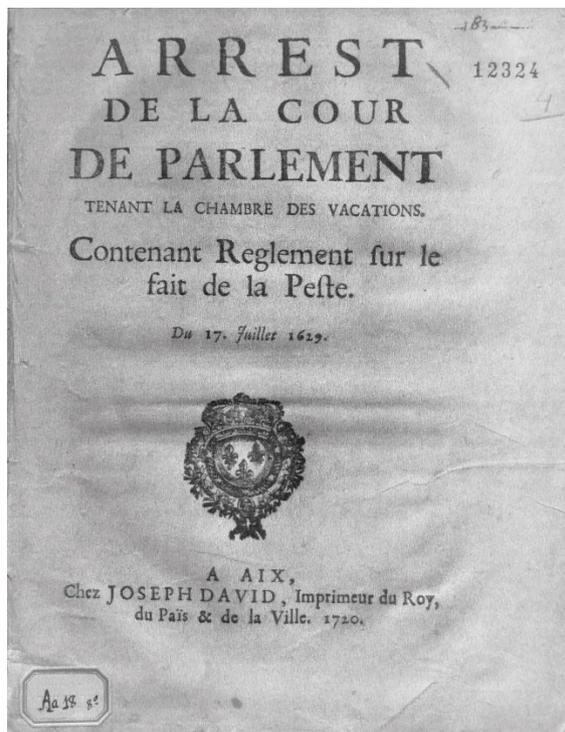
En outre, une réaction bien humaine mais inappropriée avec la « fuite de milliers de Marseillais qui entraîna la contamination des campagnes et des villes voisines. La mortalité augmenta ensuite pour atteindre 1100 décès par jour pendant les premiers jours de septembre ». Enfin, une forme de légèreté des autorités à prendre la mesure de la situation, et les décisions qui s'imposaient. Pensant protéger la population, elles voulurent garder le secret, et l'intendant Le Bret pria les échevins de Marseille « de faire en sorte que le public ne soit pas informé de ce qui arrive ». Pire, il envoya des nouvelles tranquilisantes au Régent et au maréchal de Villars, gouverneur de Provence, où il soulignait même avoir constaté « une santé parfaite dans toute la ville ».

---

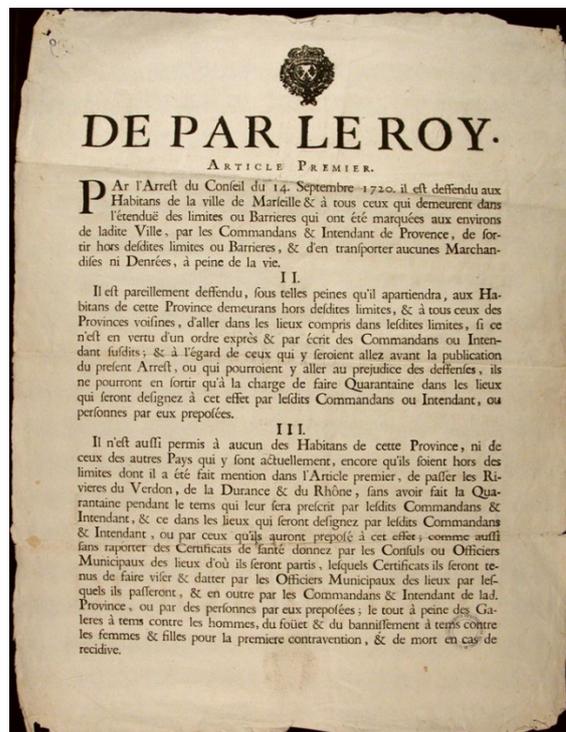
<sup>26</sup> AD AHP, E DEP, 090-1 et 2, délibérations de la communauté (1700-1729).

<sup>27</sup> Joël COSTE « Chirac, la Cour et la peste de Provence (juillet 1720-avril 1721) », colloque « Santé et médecine à la cour de France », 2017

<sup>28</sup> Une information capitale qui aurait pu donner une alerte précoce, celle des huit morts d'un « mal mystérieux » durant la traversée, fut cachée par le capitaine du bateau à son arrivée à Marseille ou ignorée par les autorités.



Arrêt de la Cour de Parlement de 1629



Arrêt du conseil du Roi du 14 septembre 1720

La situation empirant, le parlement d'Aix déclare officiellement l'état d'épidémie, et isole Marseille le 31 juillet. Mais ce n'est que dans le courant du mois d'août, à la suite d'une mission d'experts médecins de Montpellier, que le mal fut enfin identifié : « la peste ». Le Régent, enfin convaincu, décide de réagir, et le conseil du Roi décrète le 14 septembre 1720 la mise en quarantaine de toute la Provence.

Dans son livre « La peste de 1720 dans les Basses Alpes », l'abbé Maurel <sup>29</sup> nous apprend que :

« Le Parlement de Provence, justement alarmé, ... remet en vigueur le règlement du 17 juillet 1629 <sup>30</sup>, et enjoignit à toutes les communautés de Provence de s'y conformer. Ce règlement, en cent vingt-sept articles, prescrit toutes les mesures prophylactiques que les connaissances médicales du temps signalaient parmi les plus propres à prévenir la maladie et à l'enrayer. Isolement des localités, séquestration des individus, interdiction sévère de toute contrebande, contrôle minutieux des communications d'un lieu à un autre, quarantaines longues et rigoureuses, prescriptions hygiéniques, désinfections..., tout y est prévu avec une minutie qui témoigne des efforts tentés pour exterminer le mal et pour limiter son extension ».

Certes certaines mesures prêtent aujourd'hui à sourire, comme celle qui « enjoint à tous habitants du pays de Provence, lorsqu'ils ouïront la cloche, tous les jours, à 7 heures du matin, midi, 7 heures, du soir, de se mettre à genoux et de faire la prière à Dieu accoutumée ». Mais d'autres sont identiques à celles qui furent décidées par le gouvernement en mars 2020 face à la pandémie de la Covid 19. Citons quelques extraits :

« Toutes assemblées, foires, marchés, danses et festins, baptêmes, mariages cesseront ; pour les baptêmes, il n'y aura que le parrain et la marraine, à peine de cent livres, d'amende. »

« Si la peste éclate dans un pays, on devra faire, une curieuse recherche de la maladie, qui a été le premier affligé, qui a conversé avec le malade... » Notre patient zéro, et les cas contacts !

<sup>29</sup> Abbé MAUREL, *La peste de 1720 dans les Basses-Alpes*, Digne, Impr. Chaspoul, 1908.

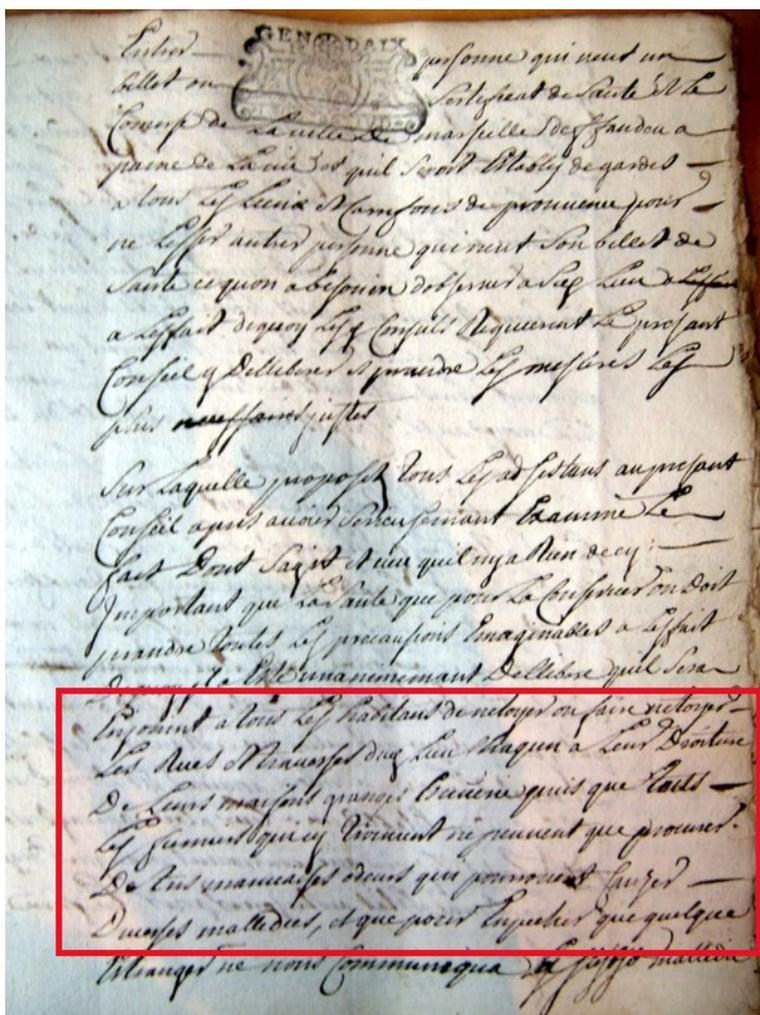
<sup>30</sup> Promulgué lors de la précédente épidémie de peste.

« Chacun restera dans sa maison, un seul pourra sortir pour quérir des vivres, et ce, durant une heure déterminée par le son de la cloche. »

« Ceux qui vendent l'eau-de-vie ne pourront fournir le verre à ceux qui voudront boire, mais le videront dans le verre de celui qui veut en acheter, à peine du fouet et de la galère. Tous les cabarets, le long des chemins, sont supprimés... »

Au Fugeret, en aout 1720, la nouvelle de l'épidémie arrive, et en application de l'arrêt du Parlement, des mesures sont prises pour s'en protéger. Concernant l'hygiène, le conseil :

« Enjoint à tous les habitants de nettoyer, ou faire nettoyer, les rues et traverses du lieu, chacun à leur droiture de leurs maisons, granges, écuries, puisque tous les fumiers qui s'y trouvent ne peuvent que procurer de très mauvaises odeurs qui pourront causer diverses maladies. »



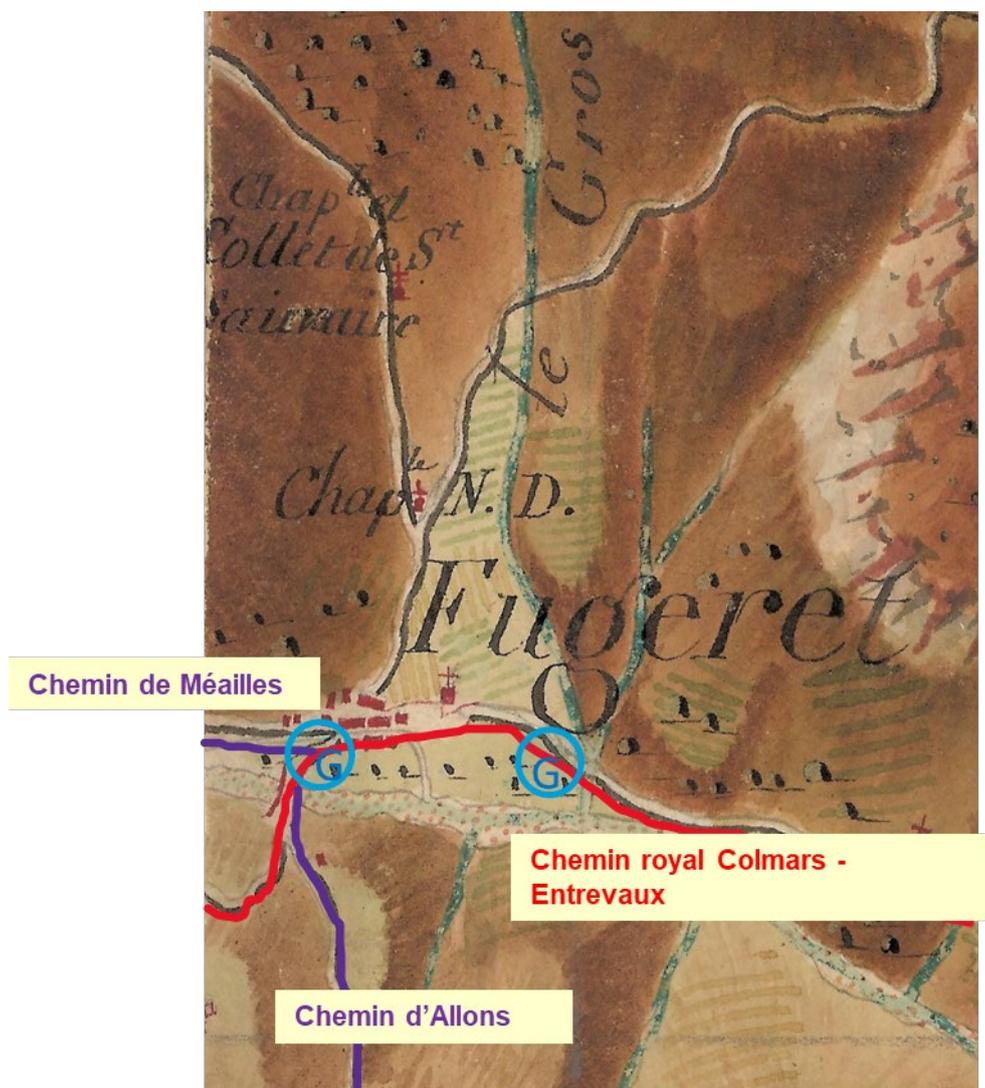
Extrait du conseil d'août 1720

Le conseil décide la mise en place de deux gardes à l'entrée et à la sortie du village pour examiner les billets de santé des visiteurs :

« Pour empêcher que quelque étranger ne nous communiquât la susdite maladie, que plaise à Dieu de détourner, il sera fait deux gardes par les habitants, chacun à son tour, c'est à dire, chaque chef de famille, composées, lesdites gardes, de deux hommes, l'une desquelles sera sur le pont de la Vaïre, l'autre au quartier de l'Hôpital sur le chemin allant à Annot. Chacune desquelles gardes feront sentinelle pendant vingt-quatre heures qui seront relevés quand l'angélus sonne... Et lesdites gardes ne pourront laisser entrer personne à ce dit lieu sans certificat de santé. »

Il est rappelé que monter la garde est une obligation :

« Le cas arrivant qu'il y eût quelque particulier qui se rende refusant de monter la garde à son tour, pouvoir est donné aux consuls d'en établir un à leur place à 20 sols pour toutes les fois qu'ils pourront manquer ».



Cependant cette décision n'a pas été entièrement ou mal exécutée. Car en septembre 1720, lors d'un autre conseil, après une sévère mise au point, les consuls, proposent que des dispositions énergiques soient prises sur divers sujets : « il est nécessaire et très important qu'il y ait un règlement afin que [...] les choses s'établissent avec ordre ».

Pour se déplacer, tout voyageur doit justifier d'une attestation de déplacement, établie par les consuls de son lieu d'origine, certifiant de la bonne santé du lieu et du voyageur. Il en avait été question en aout, mais maintenant il faut s'exécuter et les bulletins de santé doivent être imprimés.

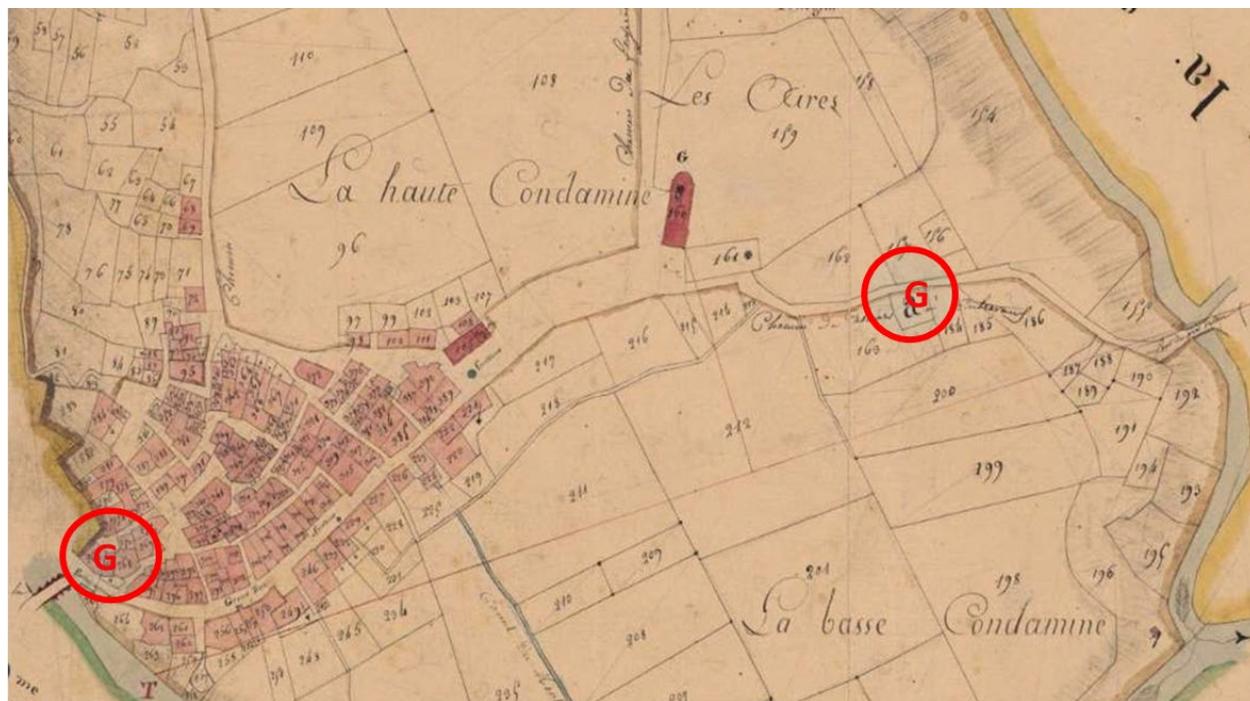
Les archives communales d'Annot, chef-lieu de viguerie, conservent la délibération de l'assemblée de viguerie à laquelle Joseph Mege, consul du Fugeret, a participé, lors de laquelle a été prise la décision de passer commande des bulletins de santé « estampés » à l'imprimeur officiel de la province, la maison David à Aix.



## Le renforcement de la garde et de l'organisation

Tout d'abord, il est décidé de rendre plus efficaces les gardes :

« Premièrement il sera fait et établi une garde de deux hommes du côté du pont de la Vaïre et un autre aussi de deux hommes aux Naïs ou quartier de la Serre, lesquels gardes entreront en faction où ils demeureront jusqu'au lendemain à la même heure, qui seront relevés par deux autres à chaque garde. »



Les gardes sont armés ; il est précisé qu'ils « auront chacun un fusil et une épée en état, sans qu'il soit permis à aucun d'iceux de décharger lesdits fusils sans nécessité, et s'ils déchargeaient ou tiraient mal à propos, seront pour lors tenus de doubler la garde. »

Les règles de filtrage sont précisées :

« Tous les gardes et sentinelles ne laisseront entrer personne dans le lieu apportant de hardes et autres effets qui n'ait été visités par le capitaine de garde. Et d'autant qu'il pourrait arriver qu'il passât et entrât quelqu'un audit lieu à l'insu des sentinelles, le présent conseil délibère qu'il n'y aura aucun aubergiste qui puisse loger ni donner à manger à personne, qu'il ne se soit pas informé dudit capitaine s'il peut librement loger iceux ».

Pour limiter les accès et la circulation dans le village, il est décidé de fermer les ruelles et les androunes, ce qui n'a pas dû être facile à réaliser :

« Et parce que ledit lieu est dans une mauvaise situation, qu'à peine on peut fermer, le conseil délibère qu'il sera fait des barrières aux traverses et endroits où l'on pourrait entrer. »

Monter la garde est une obligation pour les chefs de famille, et le conseil de communauté renforce même les sanctions en cas de refus :

« La garde doit être faite par tous les habitants, chacun son tour à peine d'emprisonnement, et de l'amende de 20 livres contre chaque contrevenant conformément aux arrêts de la Cour de Parlement. [...] Et le cas arrivant qu'il y eût quelqu'un desdits habitants qui refusât de monter la garde à son tour, outre et par-dessus les peines ci-dessus, il sera établi un autre garde à ses dépens aux gages de 30 sols pour chaque contrevenant et chaque fois ».

Le conseil veille toutefois au « confort » et à l'équipement des sentinelles :

« Et d'autant que lesdits gardes et sentinelles ne pourront pas résister à la rigueur du froid surtout pendant la nuit, il a été délibéré de faire une voûte, ou cabane, à chaque poste pour que lesdits gardes puissent y demeurer. »

Poursuivant la mise en place d'une organisation structurée telle que demandée par les autorités, création de bureau de santé, capitaine de garde et intendants de santé :

« Le conseil, attendu qu'il [...] doit être veillé si tous les habitants feront leur devoir pour la garde, il a été nommé pour capitaines de garde et intendants de santé les Srs ... [laissé en blanc] Lesquels se prendront garde chacun son tour si les gardes ou sentinelles font leur devoir de fonction, soit de jour que de nuit, lesquels tiendront bureau de santé dans la maison que la communauté tient à rente pour le maître d'école, lorsque besoin sera, pour décider les cas qui pourront arriver, et dresser les verbaux ainsi que de raison. »

On n'assiste pas à pas à la création d'une « garde bourgeoise ». Mais une fois de plus, malgré ces affirmations, de nouveau ces décisions ne seront pas vraiment suivies d'effet car il est curieusement précisé à la fin de la délibération :

« Quant au règlement ci-dessus, le conseil a déterminé de différer encore quelque temps pour voir ce qui pourra arriver, c'est à dire si la maladie augmentera, ou si elle se dissipera ».

Qu'avaient en tête nos ancêtres en prenant des mesures aussi précises, sans la volonté de les mettre en exécution immédiatement ? Laxisme, espoir que l'épidémie disparaisse rapidement, peur de gêner les habitants dans leurs travaux agricoles ?

Les registres du conseil du Fugeret nous donnent des détails sur la procédure de filtrage des arrivants dont les mesures sont renforcées. Les sentinelles ne doivent « laisser entrer aucune personne de quelle qualité et condition que se puisse être. » Elles doivent :

« Arrêter tous ceux et celles qui approcheront à quarante pas à l'écart des sentinelles, et se feront exhiber les certificats de santé, et lui feront poser iceux certificats à la distance, sur une pierre, et après feront reculer les abordant à même distance afin que lesdits sentinelles puissent aller prendre lesdits certificats avec une broche de fer ou mouchettes sans les toucher, et les apporter au capitaine qui sera pour lors de garde, ou audit Sr consul [...] Et ensuite rapportera ledit certificat avec la même circonspection ».

Les mesures prophylactiques ont des effets secondaires : un acte reçu par maître Blanc, notaire au Fugeret, nous fournit une anecdote savoureuse sur les conséquences de l'usage intensif du vinaigre dans les manipulations des documents :

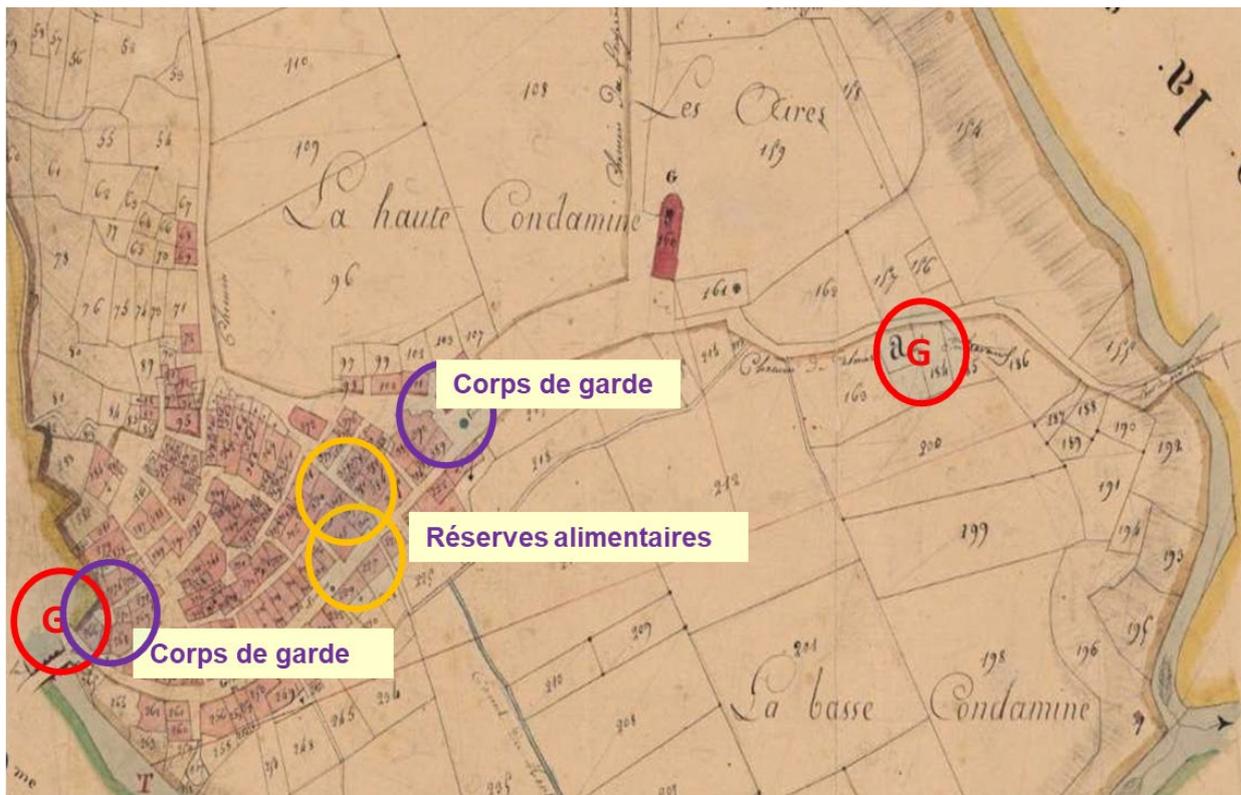
« Les consuls de Méailles nous ont requis de vouloir enregistrer deux requêtes qui ont été présentées par ladite communauté à monseigneur l'intendant, et les ordonnances dudit seigneur intendant, attendu que lesdites pièces ont été si souvent parfumées et passées dans le vinaigre à cause de la contagion, en les mandant audit seigneur, ce qui pourrait les rendre plus périssables <sup>31</sup> ».

---

<sup>31</sup> AD AHP, 2 E 5814, reçu Honoré Blanc, f°172-175, 9 juin 1721, « Enregistrement de deux requêtes pour la communauté de Méailles et ordonnances de monseigneur l'intendant... « portant adjudication en faveur de messire Sauvan, curé de Méailles, de la montagne appelle le Ruch ».

## Octobre 1720, la situation devient critique, des mesures renforcées sont prises

La Provence s'installe dans la crise et Le Fugeret va être amené à prendre effectivement les mesures préconisées.



Les autorités d'Aix mettent la pression sur les communautés et nos ancêtres sont sommés de prendre des mesures concrètes à la suite d'une ordonnance de l'intendant en octobre 1720, et d'une visite au Fugeret du gouverneur de la place d'Entrevaux. Finies les tergiversations du conseil de communauté !

Le 13 décembre 1720 en réponse à « une ordonnance de monseigneur l'intendant portant d'établir des capitaines de quartier avec un lieutenant et quatre sergents... », le conseil nomme :

« Les Srs consuls, le Sr Honoré Mandine, lieutenant de juge, Me Louis Mandine, notaire, Me Honoré Blanc, notaire, Sr Pierre Pellegrin, Sr Joseph Mandine, Jacques Sauvan et Augustin Pellegrin, tous lesquels particuliers seront intendants de santé et capitaines de garde qui monteront chacun son tour, et feront fonction de capitaine de quartier attendu la petitesse du lieu... et que le lieu est composé que de 80 ou 90 habitants (chefs de famille) ».

Les consuls informent le subdélégué de l'intendant qu'ils :

« Ont fait un état de tous les hommes du lieu qui sont propres à monter la garde. Ensuite de quoi, ils ont fait quatre compagnies composées de 24 hommes chacune. Et en même temps, ils ont divisé ledit lieu en quatre quartiers, afin que chaque capitaine sache ses soldats et les maisons qui sont de sa compagnie et de son quartier ».

Le 9 février 1721, les consuls louent « la crotte [cave, étable] de Claude Roux <sup>32</sup> qui est au-dessous de sa maison pour servir de corps de garde pendant tout le temps qui sera nécessaire à la rente de 12 livres pour la première année depuis le premier janvier dernier, et à 6 livres les années suivantes... Comme aussi pour 6 livres par an, le Sr Pellegrin fournira son écurie du quartier du Pont <sup>33</sup> ainsi qu'il l'a fait depuis le premier janvier dernier pour servir de corps de

<sup>32</sup> Actuelle maison Masse sur la place.

<sup>33</sup> Actuellement, maison au droit du vieux pont.

garde audit pont ». Cette fois, enfin, l'organisation est réellement mise en place, les responsables sont nommés, et le village est prêt à affronter l'épidémie.

### **La mise en place d'une palissade de bois ceinturant le village**

En décembre 1720, il a été également demandé aux officiers municipaux du Fugeret de renforcer encore le dispositif de protection du village par une palissade en bois, en limite. La délibération du 29 décembre nous apprend que les semaines précédentes :

« Les consuls ont fait faire un palissage pour fermer le lieu et pour fermer les portes qui communiqueraient hors d'icelui ensuite des ordres de Mr le gouverneur d'Entrevaux, pour 51 livres, outre et par-dessus les corvées des hommes dudit lieu, somme fournie de leur propre argent dont ils doivent en être remboursés ».

On peut apprécier la pression exercée sur les communautés pour l'exécution des mesures décidées par l'intendant, par les visites effectuées par « le gouverneur d'Entrevaux, commandant la viguerie, qui fut à ce dit lieu pour visiter le village, et ordonna de faire une palissade pour le fermer [...] qu'encore par le Sr Albanelly, officier, pour venir visiter ladite barrière ». Nous allons voir dans la suite que Le Fugeret va poursuivre sa préparation pour affronter une crise longue.

### **Janvier-février 1721, le Fugeret se prépare à une crise longue**

Les aspects d'hygiène et d'approvisionnement alimentaire sont abordés, dans l'hypothèse où l'épidémie durerait.

#### **L'hygiène**

Les consuls rappellent :

« Aux capitaines de prendre garde que les maisons soient bien nettes et balayées, et que le fumier soit ôté des rues et écuries, et d'obliger les habitants de faire la lessive, et même d'arrêter (ordonner) lesdits habitants de faire provision de bois, huile, vinaigre, sel, vin pour deux mois, s'il est possible davantage. Il doit être établi un boulanger avec qui, en cas de maladie, les habitants ne communiqueront point en allant au four. Le bureau de santé aura soin de faire faire provision pour le boulanger, de bois pour deux mois ».

A cet effet le conseil « a commis Jacques Mege, tuilier, qui fera la fonction, en cas de malheur ». Les consuls parcourent le village et concluent que « la plus grande partie des habitants ont des provisions, non pas seulement pour deux mois, mais pour plus de quatre ».

Sur le plan sanitaire, les autorités ayant demandé « de faire préparer un hôpital pour y mettre les malades et un lieu pour y mettre les parents et voisins et autres pour y faire quarantaine, supposés qu'ayant communiqué ». Dans un rapport <sup>34</sup> sur l'état de préparation du village fait en janvier 1721 à « Mr du Plan <sup>35</sup>, subdélégué de l'intendant à Annot », les consuls l'informent « qu'il avait été fait la maison de Claude Roux au quartier du Chastel (pour l'hôpital), et celle dudit Sr Pellegrin dudit quartier (pour l'infirmerie) ». Et :

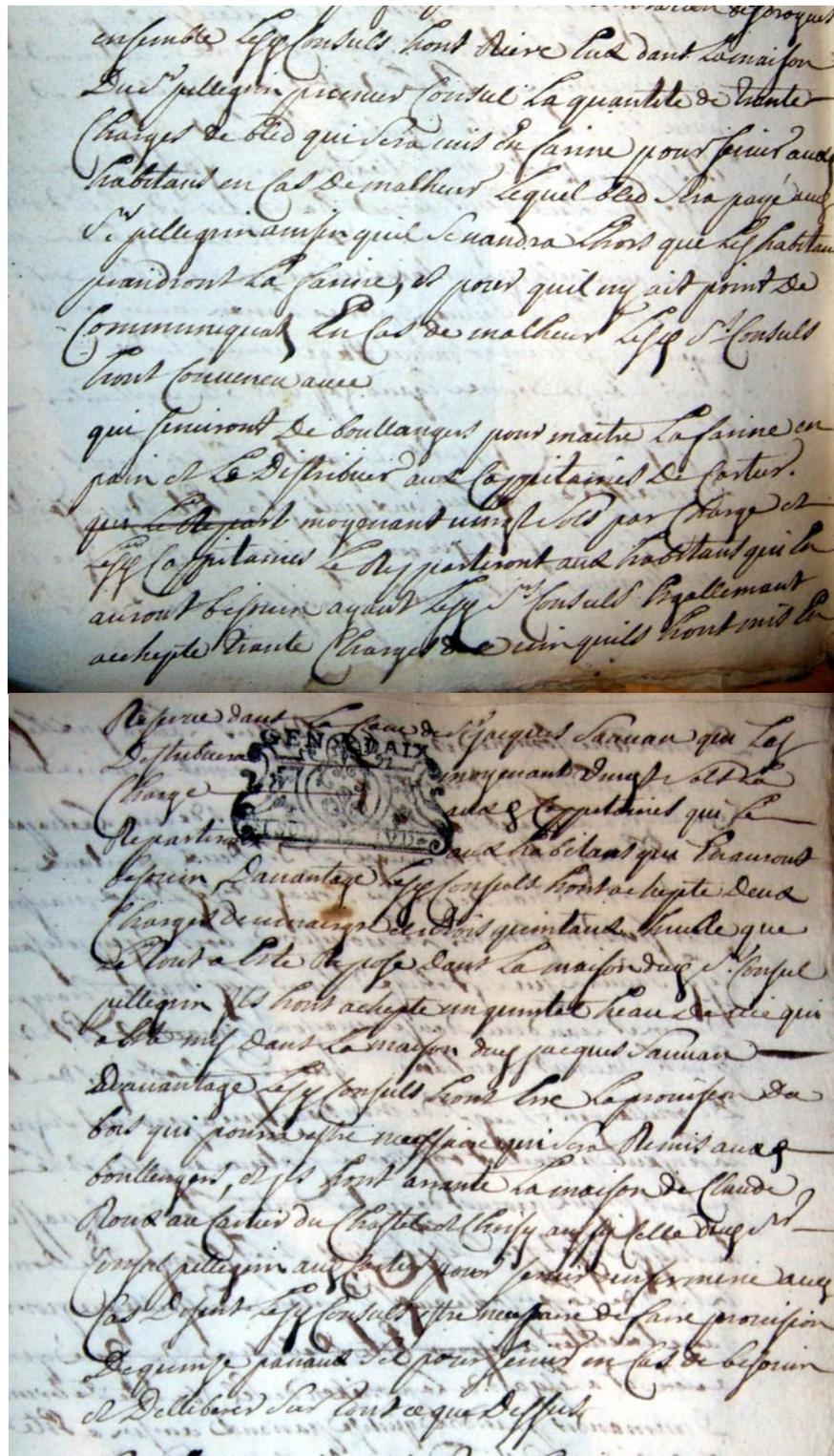
« Pour ce qui regarde les remèdes qui peuvent être nécessaires en cas de malheur [...] il a été convenu avec le Sr de la Bastide <sup>36</sup>, M<sup>e</sup> chirurgien d'Annot, qu'il fournira les remèdes qui pourront être nécessaires, et traitera les malades aux salaires ordinaires, et ce, moyennant 15 livres que la communauté lui donnera en avance pour la détention des drogues, attendu qu'il n'y a point d'apothicaire en ce lieu ».

---

<sup>34</sup> Délibération du 12 janvier 1721.

<sup>35</sup> Jacques de Rabier de la Baume, sieur du Plan.

<sup>36</sup> Pierre de Montblanc, sieur de la Bastide.



Extrait du conseil de février 1721

### S'assurer de la subsistance

Dans le domaine alimentaire, le 16 février, les consuls informent M. du Plan, subdélégué de l'intendant :

« Qu'ils ont rière eux, dans la maison dudit Sr Pellegrin<sup>37</sup>, premier consul, la quantité de 30 charges de blé qui sera mis en farine pour servir auxdits habitants en cas de malheur... Et pour qu'il n'y ait pas de communication en cas de malheur, les consuls ont convenu avec Joseph Jacomet et Pierre Autrand qui serviront de

<sup>37</sup> Actuelle maison Verdollin, dans la Grand-Rue.

boulangers pour mettre la farine en pain, et le distribuer aux capitaines de quartier moyennant 20 sols par charge. Et les capitaines le répartiront aux habitants qui en auront besoin. Ayant, lesdits consuls, également acheté 30 charges de vin qu'ils ont mises en réserve dans la cave de Jacques Sauvan<sup>38</sup> qui les distribuera moyennant 20 sols la charge auxdits capitaines qui les répartiront aux habitants qui en auront besoin. Davantage, les consuls ont acheté 3 charges de vinaigre et 3 quintaux huile que le tout a été reposé dans la maison dudit consul Pellegrin. Ils ont acheté un quintal eau de vie qui a été mis dans la maison dudit Jacques Sauvan. Davantage les consuls ont eu la provision de bois qui pourra être nécessaire qui sera remis aux boulangers... Rajoutant être nécessaire de faire provision de 15 panaux sel pour servir en cas de besoin ».

### **Les militaires prennent la situation en main (mars 1721)**

Le maréchal de Berwick, commandant des armées du roi dans les Alpes obtient des pouvoirs étendus, et fait déployer des lignes sanitaires gardées militairement sur le Verdon la Durance et le Rhône pour éviter la propagation de l'épidémie vers le Dauphiné. Pas moins de sept régiments participèrent à cette opération, renforcés par des soldats de milice réquisitionnés parmi les habitants des villages des alentours, payés de 2 à 7 sols par jour, au détriment de leur travail dans leurs terres.

Ce thème étant traité par ailleurs, nous nous bornerons à évoquer la contribution de la communauté du Fugeret à cette opération. En effet la communauté du Fugeret a été sollicitée pour armer la ligne qui reliait le Verdon au Var, depuis Saint-Julien (anciennement Pont-Julien), jusqu'au pont du Castellet (Pont-de-Gueydan), à la frontière avec la Savoie.

Il semble que l'objectif de cette ligne était plus la lutte contre la contrebande entre le comté de Nice et l'Ubaye que la lutte contre la propagation éventuelle de l'épidémie ! Le gouverneur de la place d'Entrevaux, Dénoyer, avait désigné M. [Depras] de Carros comme commandant de cette portion de ligne dans la viguerie d'Annot. Deux postes étaient à la charge de la viguerie d'Annot, l'un situé à Rouaine, et l'autre à Pont-de-Gueydan. Le Fugeret fut tout d'abord sollicité pour « fournir un homme pour servir au poste posé à Rouaine ».

Puis la contribution de la viguerie d'Annot fut accrue et portée à 65 hommes, ce qui revient à quatre hommes par feu. Le Fugeret devait en fournir « 12 et demi, à tenir iceux prêts à partir pour aller garder le long de la ligne depuis St Julien jusqu'au Var par rapport à la contagion ». Les consuls :

« Conviennent avec Antoine Trabaud, Claude Mege fils de Joseph, Jacques Blanc « Rible », Esprit Reynaud, Honoré Sauvan, le fils de Jacques Sauvan, tailleur, avec Honoré Jacomet, Esprit Masse pour deux hommes, Claude Jacomet, Pierre Autrand, qu'iceux rempliront chacun pour un à la solde de 9 sols par jour, tant qu'ils demeureront à ladite ligne ».

## **Conclusion : les conséquences de la peste**

### **L'appauvrissement des habitants et endettement de la communauté**

La mise en place de ces lignes a constitué un véritable tournant dans la lutte contre la contagion. Ce système de confinement se révéla efficace. L'épidémie s'atténua au dernier trimestre 1722, et fut complètement circonscrite en 1723 ; le 23 janvier arriva la permission de circuler librement. Le Fugeret était sauf, comme presque toutes les communautés de haute Provence, mais les dépenses et les dommages engendrés pour combattre cette épidémie furent très difficiles et long à résorber, et n'ont fait qu'aggraver une situation économique déjà précarisée.

---

<sup>38</sup> Actuelle maison Daumas, rue du Four.

En ce qui concerne les communautés, cette protection sanitaire, outre les hommes qu'elle avait mobilisés, avait occasionné des frais considérables en particulier pour les travaux de protection des villages, résultant en un endettement croissant, car elles durent attendre longtemps le remboursement de la province. Le compte final effectué le premier juillet 1722 donne une idée de coût engendré par la gestion de crise : « la viguerie a obtenu des procureurs du Pays 4 619 livres 8 sols 7 deniers, dont il revint 828 livres 8 sols 8 deniers à la communauté du Fugeret. »

Du côté des habitants, déjà à la limite de l'épuisement pour avoir souffert des disettes des années précédentes, et des guerres du début du siècle, ceux-ci avaient vu leurs récoltes diminuer, leurs terres ayant été moins bien entretenues, à cause des réquisitions pour les gardes et la surveillance de la ligne du Verdon au Var.

### **Une conséquence inattendue : le mur de la discorde entre prieur et consuls**

Une fois le calme revenu, un différend naît entre le prieur et les consuls et la communauté au sujet :

« De la muraille de la plus Haute Condamine qui avait été en partie démolie en 1720 pour pouvoir faire une palissade pour fermer le village à cause de la contagion ensuite des ordres de monsieur Dénoyer, gouverneur d'Entrevaux ».

Cette muraille séparait le village du domaine du prieur, la haute Condamine, et protégeait celle-ci des incursions fréquentes des cochons des habitants qui « gâtaient les récoltes ».

Comprenant l'intérêt primordial d'une telle muraille pour les fermiers du prieur, les consuls ont fait faire en novembre 1723, « ladite muraille et augmenter icelle, afin que le Sr prieur ne trouvât rien à redire ». Mais, en décembre 1723, un prieur nouvellement nommé, messire Pierre de Moricaud dit « l'abbé de Soleilhas », assigne la communauté, par l'entremise de ses fermiers, pour « obliger la communauté à refaire la muraille qu'a été nouvellement faite, à cause que la muraille en question n'était pas en forme, et du dommage que la palissade lui a causé pour deux ans... ». Ainsi, « les consuls, pour éviter procès ont convenu avec les fermiers de leur payer les frais faits, et huit panaux de blé anone pour ledit prétendu dommage ».

### **Bibliographie indicative**

Joël COSTE, « Chirac, la cour et la peste de Provence (juillet 1720-avril 1721) », dans Stanis PEREZ et Jacqueline VONS (dir.), *Santé et médecine à la cour de France (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Bibliothèque interuniversitaire de santé, collection Medic@, 2018, p. 113-137.

Abbé MAUREL, *La peste de 1720 dans les Basses-Alpes*, Digne, Impr. Chaspoul, 1908.

Jean PELLEGRIN, « Quand le passé rappelle le présent : les épidémies de peste au Fugeret à travers les archives communales », *Au fil du Coulomp*, n° 3, mars 2022, p. 18-27.



A painting of a woman in a white dress sitting at a table. On the table are a small brown jar, a dark bottle, and a blue bowl with a spoon. The background shows a room with a framed picture on the wall and a bookshelf. The text 'Médecine et médecins' is overlaid in the center.

# Médecine et médecins

La Guillonne le 17 4602

Monsieur

Le malheur est accouché que vous avez vu à votre  
passage à la fièvre et vos soins l'ont sauvé  
hier et elle si elle en a eu encore mais qu'elle est  
fièvre de haut, soyez aussy bon pour lui valoir ce  
qu'il a besoin et lui envoyer les remèdes que vous  
lui avez promis, je cede la plume à une femme  
qui veut ajouter un mot à une lettre.

mes respectueux hommages à M<sup>re</sup> Bouteille et  
mes prières à nos bons parents.

votre tout dévoué

je crois devoir prévenir encore  
que cette femme depuis 12 heures  
ne me parle ~~plus~~ capelle moi je vous prie  
au souvenir de Madame Bouteille

# La correspondance de Nicolas Bouteille (1776-1833), médecin manosquin du début du XIX<sup>e</sup> siècle

Anne VANCAUWENBERGHE

Archiviste de la ville de Manosque

[avancauwenberghe@ville-manosque.fr](mailto:avancauwenberghe@ville-manosque.fr)

## Résumé

Médecin de ville, chirurgien des armées, médecin des épidémies de l'arrondissement de Forcalquier, président de la Commission sanitaire de Manosque quand le choléra y sévissait, Nicolas Bouteille est aussi le fils d'un grand médecin et humaniste, Etienne Michel Bouteille, et le père d'Oswald Bouteille, maire, sénateur des Basses-Alpes et fondateur du canal de Manosque.

Un corpus d'environ 1 200 lettres, envoyées ou reçues par Nicolas Bouteille ou son entourage, a été légué aux archives municipales de Manosque ; une correspondance professionnelle et familiale qui débute en 1801.

Grâce à l'étude de ces lettres, cette contribution permettra d'appréhender le quotidien d'un médecin bas-alpin au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

## Mots-clés

Choléra

Médecin

Correspondance

Haute Provence

Basses-Alpes

Manosque

XIX<sup>e</sup> siècle

< **Fig. 1. Lettre adressée à Nicolas Bouteille**

Arch. municipale de Manosque, A532

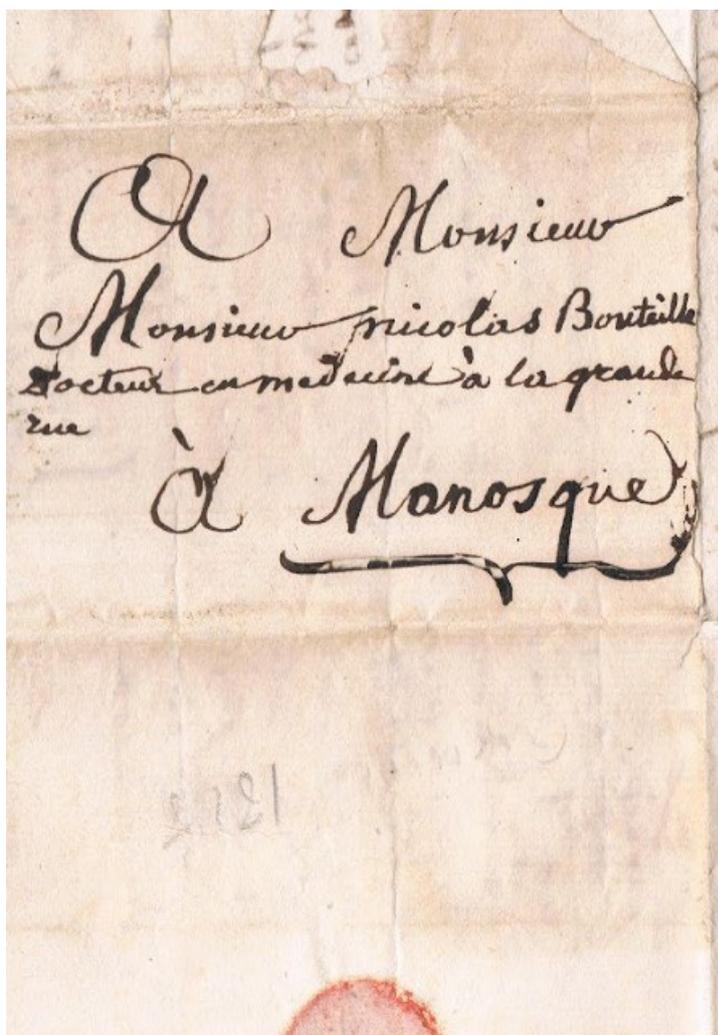
En 2020, un ensemble conséquent de lettres relatives au médecin manosquin Nicolas Bouteille (1776-1833) a été légué au service des archives municipales de Manosque par un habitant de Reillanne, Jean-Pierre Spalla. Cette collection a été achetée progressivement par le légateur, qui l'avait aussi classée et inventoriée. Il est décédé en 2021 et il subsiste de nombreuses interrogations sur ce fonds, que ce soit sur sa constitution ou sur son origine.

Ce sont, au total, 1 238 lettres qui ont été léguées. Deux lots avaient été constitués par Monsieur Spalla : un premier ensemble de 284 documents liés à l'entourage familial et amical de Nicolas Bouteille et un second, composé de 954 lettres envoyées dans un cadre professionnel. Concernant le premier lot, les dates extrêmes vont de 1801 à 1889, soit bien après le décès de Nicolas Bouteille ; les dernières lettres concernant son fils Oswald. Les dates du second ensemble, 1810 à 1833, correspondent approximativement à la période d'activité professionnelle du médecin. La dernière lettre, écrite le 11 mai, date de quelques jours avant son décès. Il s'agit majoritairement de consultations épistolaires, des lettres de patients malades qui informent Nicolas Bouteille de l'évolution de leur état de santé. Dans ce lot figurent également quelques réponses du docteur, sous forme d'ordonnances.

C'est d'une histoire sociale, une biographie du médecin, dont il va être question dans ces lignes, puisque c'est principalement la correspondance privée de Nicolas Bouteille qui a été explorée pour cette journée d'études. Au gré des lettres, on découvre le personnage, on devine ses études, sa jeunesse, les interrogations qu'il a quant à son avenir, on le voit aussi agir en tant que père et époux, on l'aperçoit impliqué dans sa ville, Manosque. C'est également toute une constellation

de proches que l'on devine dans les missives : son père et ses frères, ses amis d'université, certains collègues, des cousins, sa future belle-famille, puis son épouse et son fils...

Des éléments retrouvés aux archives municipales (notamment dans la série 4 I), aux archives départementales (série 5 M) et dans le fonds de l'hôpital Sainte-Barbe viennent corroborer ou compléter ceux découverts dans cette correspondance <sup>39</sup>.



**Fig. 2. Adresse de Nicolas Bouteille**

Arch. municipale de Manosque, A265

<sup>39</sup> La cotation donnée par Monsieur Spalla a été conservée : « A » pour la correspondance professionnelle et « XPRB » pour les lettres privées.

## La famille Bouteille

Nicolas Bouteille est né à Manosque le 21 juin 1776. Petit-fils d'un autre Nicolas Bouteille (1682-1759), notaire royal, et de Susanne Pourcin, fille d'un notaire manosquin, il est le fils d'Étienne Bouteille (1732-1816), docteur en médecine ayant laissé son nom dans l'histoire de notre département, et de Françoise Maurin, fille d'un médecin de la ville <sup>40</sup>.

Nicolas Bouteille est issu d'une très vieille famille manosquine, une famille de bourgeois aisés, qui compte en son sein nombre d'avocats, notaires et ecclésiastiques.

Son père, Étienne, fut le premier médecin de la famille. Il a fait ses études à la faculté de médecine de Montpellier. Médecin de grande renommée, il fut envoyé en 1771 à Forcalquier, puis à Lurs, pour combattre l'épidémie de fièvre miliary qui y sévissait. Il en fut lui-même atteint et en garda des séquelles. Il fut aussi consul de Manosque à trois reprises. Il est ainsi à l'origine, en 1772, de l'installation de la nouvelle « maison de ville » <sup>41</sup> dans la demeure achetée à l'avocat aixois Pochet et de la construction de magasins publics pour les grains derrière l'édifice.

Nicolas a quatre frères et une sœur. Il est l'avant-dernier de la fratrie. Son plus grand frère, Jean-Baptiste (1767-1848) dit *l'aîné*, deviendra notaire, son plus jeune, François (1780-1857) sera pharmacien. Deux autres frères, Joseph-Auguste (1770-1835) <sup>42</sup> et Michel (1774-1840), feront également des études de médecine. Sa sœur et marraine, Anne-Marguerite-Rose (1772-1854) épousa un avocat de Forcalquier, Rogier de Lineau.

La maison de la famille est située rue Guilhempière, face au couvent des Carmes. Nicolas y vécut très longtemps, avec ses parents et ses frères ; la plupart de ces derniers étant restés célibataires toute leur vie.

---

<sup>40</sup> « Le 25 novembre 1764 j'épousay Mademoiselle Françoise Maurin, ma parente et ma concitoyenne, fille de M. Joseph Jacques Maurin docteur en médecine et de dame Elisabeth Martin » ; livre de raison de E.-M. Bouteille (collection privée), transcrit par Hélène GIRARD-PERRAUD, « Étienne Bouteille, 1732-1816, Médecin-humaniste de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Chroniques de Haute-Provence, Manosque*, tome 1, *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Alpes de Haute-Provence*, n° 343-344, 2001, p. 138.

<sup>41</sup> Il s'agit du bâtiment principal de l'hôtel de ville actuel composé aujourd'hui de sept immeubles annexés au fil des années.

<sup>42</sup> Joseph-Auguste apparaît dans plusieurs documents d'archives comme exerçant la profession de percepteur et non de médecin. En revanche, une lettre datée de janvier 1827 le mentionne comme médecin attitré du couvent des filles de Manosque (A 10).



Fig. 3. Extrait du plan « dit de 1786 »

Arch. municipale de Manosque

## L'étudiant en médecine de la faculté de Montpellier

À l'instar de son père et ses frères Joseph-Auguste et Michel, Nicolas Bouteille fait des études de médecine à la faculté de Montpellier<sup>43</sup>. Il y soutient sa thèse en octobre 1803 sur le thème: "De la gangrène humide des hôpitaux et de la fièvre gangreneuse"<sup>44</sup>. Il se présente, sur la première page de sa thèse, comme "ex-chirurgien des armées"; une épigraphe tirée de Virgile, *Quaeque misserima vidi*, évoquant vraisemblablement ses souvenirs difficiles. Incorporé en 1796 avec ses deux frères comme chirurgiens dans l'armée d'Italie, il aura dû être confronté à la gangrène – complication fréquente des plaies de guerre – dans les hôpitaux militaires<sup>45</sup> et est resté marqué par ce qu'il y a vu. Sa thèse comporte aussi une dédicace à son père, *amico dilectissimo atque viro virtutibus praestantissimo, patri meo*.

À propos de sa thèse, un ami lui écrit, le 24 décembre 1803, de Grenoble :

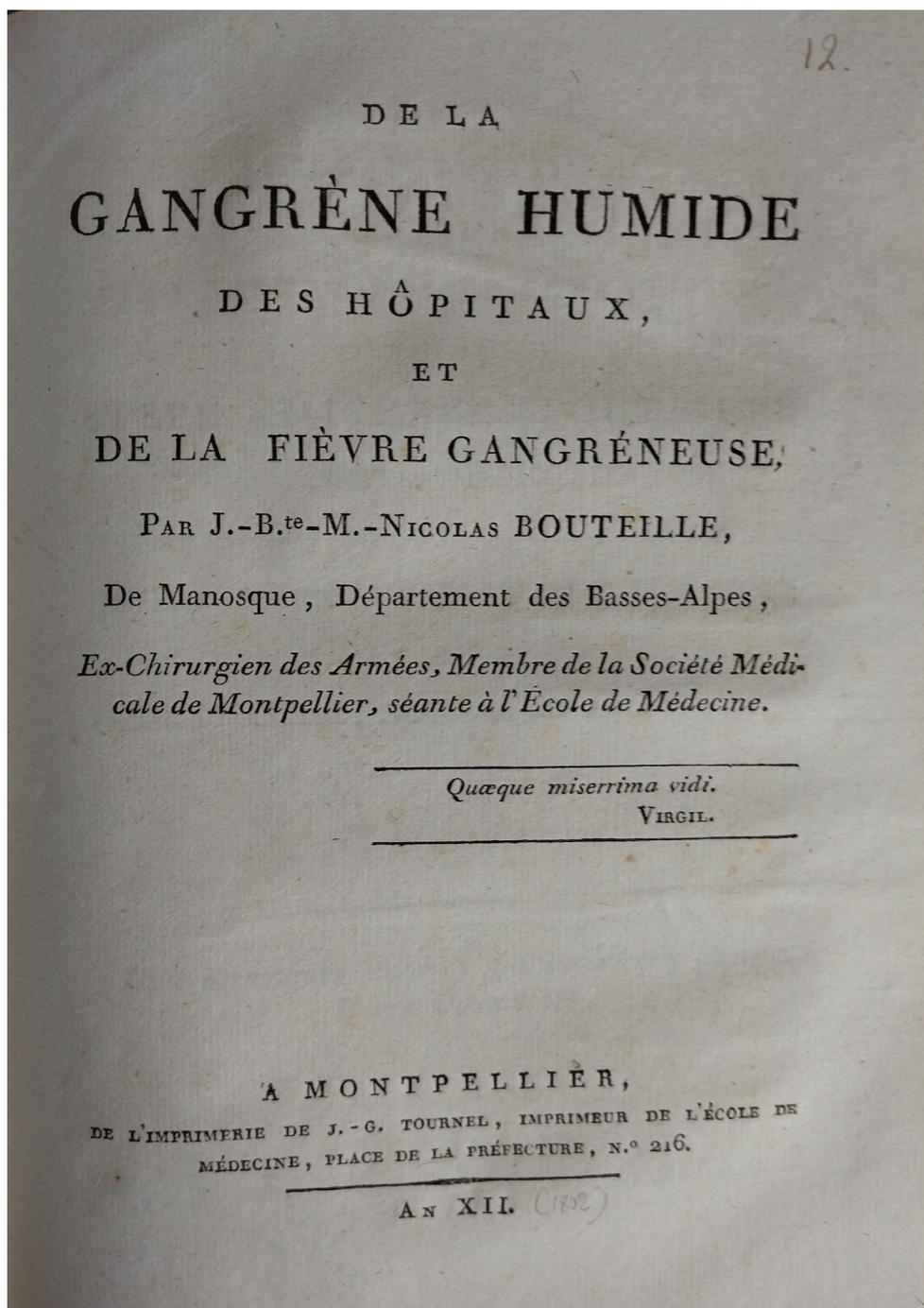
« J'ai reçu, il y a quelques jours, mon cher Bouteille, et votre charmante lettre, et votre excellente thèse [...]. Présenter un point de doctrine avec clarté, l'analyser avec méthode, l'étayer par l'observation, le discuter avec sagesse, le défendre avec décence, le prouver par ses résultats ; offrir des moyens sûrs et énergiques pour prévenir les accidents qui font le sujet de votre dissertation, détailler avec connaissance de cause, les procédés qui en suspendent ou détruisent les ravages : voilà mon véritable ami ce que j'ai vu dans votre excellent ouvrage qui a dû faire une

<sup>43</sup> L'existence incontestable de dynasties médicales suggère évidemment l'hypothèse de l'origine familiale des vocations. Il semble que ce soient fréquemment les relations personnelles qui interviennent de façon déterminante dans le choix de cette profession. Jacques LEONARD, *La vie quotidienne du médecin de province au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1977, p.14.

<sup>44</sup> Jean-Baptiste-Michel-Nicolas BOUTEILLE, *De la gangrène humide des hôpitaux et de la fièvre gangreneuse*, Montpellier, imprimerie Tournel, an XII (université de Montpellier, bibliothèque universitaire historique de médecine, 275008).

<sup>45</sup> Il semble que lui et un de ses frères aient été atteints du typhus lors de la campagne militaire, et hospitalisés à Suse en Italie. Henri ROGER, « Un ancêtre de la médecine provençale : Étienne-Michel Bouteille de Manosque (1732-1816) », *Marseille médical*, n° 4, 1944, p.162.

forte sensation dans une école savante où vous avez prouvé combien vous étiez digne du nom que vous portez »<sup>46</sup>.



**Fig. 4. Thèse de Nicolas Bouteille (an XII)**

Université de Montpellier, BU historique de médecine, 275008

Dans les années qui suivent, Nicolas Bouteille écrit quelques articles pour les “Annales de la société de médecine-pratique de Montpellier »<sup>47</sup>.

La correspondance témoigne de liens d'amitié qui se sont noués lors des études et qui perdurent bien après. Les étudiants devenus médecins s'écrivent fréquemment, se donnent des nouvelles,

<sup>46</sup> Arch. com. Manosque, XPRB118.

<sup>47</sup> « Observations sur quelques cas de pyrotechnie chirurgicales », *Annales de la société de médecine-pratique de Montpellier*, 1805, p. 55-64 ; « Fièvre intermittente adynamique, ayant type d'abord quotidien, puis tierce, avec rechute, ayant type subcontinu », *Ibid.*, 1807, p. 428-437.

se tiennent au courant de leurs installations respectives, de leurs vies professionnelles et aussi privées.

Un dénommé Denis Morelot, avec qui Nicolas Bouteille semble très ami, lui écrit plusieurs lettres. Étudiants l'un et l'autre, lors de vacances Nicolas est retourné dans sa famille à Manosque, en octobre 1801 :

« On a bien raison de dire que l'absence d'un ami fait un grand vide. Je m'en aperçois et je l'éprouve bien fortement. Devenu presque ermite depuis ton départ, je ne fais plus que des promenades solitaires. [...] Je demande que tu viennes bientôt chasser ma solitude et je souhaite que ma bouteille vienne dissiper mon ennui ; à propos de calembour, on m'en fit un dans la famille qui a rapport à toi, j'étais fort distrait et j'avais l'air inquiet, vous avez l'air inquiet, me dit-on, d'un ivrogne qui a perdu sa bouteille. On n'avait pas tort »<sup>48</sup>.

Plus tard, en 1807, quand, jeune diplômé, Denis Morelot s'installe à Beaune, il raconte à son ami l'accueil réservé par ses confrères et l'épidémie de fièvre catarrhale qui y règne alors :

« J'ai fait mes visites à mes confrères, je n'ai pas été mécontent d'eux, je leur ai trouvé un air qui ne m'a point déplu ; car bien qu'ils soient ainsi que les médecins de la plupart des pays, je les crois moins jaloux les uns des autres. *Videbimus infra*. Tu imagines bien que je ne serai pas le premier à mal vivre avec eux, et que si je fais claquer mon fouet, je ferai en sorte qu'il ne fasse pas briller les sylphes plus forts que les leurs. Si leurs manières à mon égard m'ont fait plaisir, il n'en est pas ainsi de leur médecine, car il est impossible d'être plus meurtriers qu'ils ne le sont ; il règne à Beaune une fièvre catarrhale, dont l'action se dirige spécialement sur la poitrine. Celle maladie qui ne s'annonce pas avec des symptômes graves devient mortelle par leur soins »<sup>49</sup>.

Un autre ami, rencontré durant les études et appelé Mabis, installé comme médecin de la marine à Quimper, écrit à Nicolas en avril 1807 pour lui faire part de son mariage récent. À la lecture de ces lignes, on devine les motivations sociales et matérielles qui ont guidé cette union

« Enfin, après un séjour de quelques mois, j'y connu une personne charmante qui me promet tout le bonheur le plus complet. Esprit et vertu, talents et jolie figure, fille unique et d'une fortune qui double presque mes appointements, appartenant à une des premières familles nobles de la Bretagne, voilà ce que je n'osais désirer. Je fus assez heureux pour l'obtenir et le 17 janvier dernier elle devint ma femme. Chaque jour vit augmenter mon bonheur, ma Joséphine est enceinte et je me vois déjà *pater familias* et inscrit sur la liste des plus imposés du département, ma femme n'ayant déjà plus son père »<sup>50</sup>.

## Le médecin de Manosque et de bien plus loin

À l'issue de ses études, Nicolas Bouteille s'établit comme médecin dans sa ville natale, Manosque. La date de son installation reste imprécise, d'autant que deux lettres<sup>51</sup>, écrites dans le premier semestre de l'année 1805 par un dénommé d'Eymar<sup>52</sup> de Aix, mentionnent un projet

---

<sup>48</sup> Arch. com. Manosque, XPRB39.

<sup>49</sup> *Ibid.*, XPRB19.

<sup>50</sup> *Ibid.*, XPRB2.

<sup>51</sup> *Ibid.*, XPRB52 et 143.

<sup>52</sup> Il s'agit d'André-Alexandre d'Eymar, né à Aix-en-Provence en 1754 et décédé dans la même ville en 1840, avocat au Parlement de Provence. Par son mariage avec une Manosquine, Marie-Magdeleine Robert, il devient propriétaire d'une demeure non loin de Manosque. Il est nommé juge de paix du canton de Sainte-Tulle en 1791. Membre du Conseil général du département des Basses-Alpes en 1800, il est envoyé peu après comme sous-préfet à Sisteron « pour y rétablir l'ordre ». En 1805, il devient professeur à la faculté de droit d'Aix, puis est nommé recteur

d'installation à Aix-en-Provence. André-Alexandre d'Eymar le persuade de venir s'y établir, qu'il n'y a pas assez de médecins et qu'il s'y ferait facilement une clientèle :

« Venez promptement tenter votre établissement à Aix ; il est plus que probable que vous y obtiendrez des succès. Mais pour les assurer, il ne faudra pas vous rebuter des petits obstacles que vous pourriez rencontrer ni faire souvent des voyages à Manosque, car rien ne nuit tant à la réussite d'un médecin comme les absences ».

Nicolas Bouteille paraît, dans un premier temps, avoir accepté cette proposition. Il est même question d'une arrivée – avec son illustre père pour l'aider à s'installer – à Aix avant l'automne 1805. Cette installation n'a jamais eu lieu, pour des raisons qui demeurent inconnues.

Il installe donc son cabinet de médecin dans la maison familiale, rue Guilhempierre, à Manosque. Pendant plusieurs années, il cohabite avec ses parents, dont son père toujours en activité, ses frères Jean-Baptiste, Joseph-Auguste et François (respectivement notaire, percepteur et pharmacien), son frère Michel, également médecin, exerçant lui à Grenoble. Les différents recensements de la population manosquine indiquent qu'il est resté jusqu'en 1822 au moins dans la demeure de Guilhempierre<sup>53</sup>. Pour son cabinet et son activité médicale, on trouve, dans la correspondance, quelques mentions d'achats de matériel qu'il fait venir de Marseille: deux lancettes<sup>54</sup> et un bistouri<sup>55</sup> ou encore un baromètre en 1816<sup>56</sup>.

La clientèle de Nicolas Bouteille ne se limite pas à la ville de Manosque. Les visites et les « courses » semblent occuper longuement le praticien. Comme son père l'a fait avant lui, il se déplace fréquemment dans les villages des environs, ou même dans des localités beaucoup plus éloignées. Ensuite, les patients donnent de leurs nouvelles à leur médecin, lui écrivent pour l'informer de la façon dont évoluent leurs pathologies ou de leur réaction aux traitements donnés. D'où cette copieuse correspondance...

Quatre-vingt-six localités sont citées au total dans les 954 lettres de consultations épistolaires, elles témoignent de l'étendue géographique de l'activité professionnelle du docteur Bouteille. 56 lettres ont pour provenance une localité des Basses-Alpes – dont beaucoup de lettres de Sisteron et de Forcalquier - et 17 viennent du Vaucluse<sup>57</sup>. Très logiquement on trouve peu de lettres venant de Manosque, les Manosquins privilégiant certainement la consultation directement au cabinet.

Ces lettres sont donc pour la plupart des lettres de suivis de patients. Mais il y en a également qui sont écrites par des officiers de santé<sup>58</sup>, qui servent de relais au docteur Bouteille dans des

---

de l'académie d'Aix en 1809. Il le restera jusqu'à sa retraite en 1823. Marc DONATO, « André-Alexandre d'Eymar, premier recteur de l'académie d'Aix-en-Provence », *Chroniques de Haute-Provence*, n° 379, 2017, p. 108-121.

<sup>53</sup> Recensements de 1814, 1819 et 1822. Arch. com. Manosque, 1 f 3/01 et 02.

<sup>54</sup> Lancette : petit instrument comportant une lame plate et pointue, utilisé autrefois pour les saignées, les vaccinations ou l'incision d'abcès.

<sup>55</sup> Arch. com. Manosque, XPRB137.

<sup>56</sup> *Ibid.*, XPRB63.

<sup>57</sup> Ensuite cinq localités sont dans les Hautes-Alpes, deux dans les Bouches-du-Rhône, deux dans le Var, un dans les Alpes-Maritimes, un dans le Gard, un dans l'Hérault et un dans la Drôme.

<sup>58</sup> La loi du 19 ventôse an XI avait créé deux classes de médecins : les docteurs et les officiers de santé. Nicolas Bouteille apparaît sur la liste générale des docteurs en médecine du département des Basses-Alpes, dressée en exécution de cette loi. Arch. dép. AHP, 5 M 5. Les officiers de santé, quant à eux, n'avaient pas de diplôme de docteur en médecine mais avaient fait valider leur pratique par un jury départemental. Ils n'avaient pas le droit d'exercer certains actes. D'après Michel-Augustin Thouret, directeur de la faculté de médecine de Paris au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les officiers de santé sont réduits « aux soins des plus ordinaires, aux procédés les plus simples de l'art. Ils porteront les premiers secours aux malades, aux blessés, traiteront les affections les moins graves, s'occuperont des pansements communs et journaliers ; et, leur science principale devant consister à reconnaître les cas où ils ne doivent pas agir, ils formeront, sans doute, une classe moins relevée dans la hiérarchie médicale ». Bernard HOERNI, « La Loi du 30 novembre 1892 », *Histoire des sciences médicales*, vol. XXXII, n° 1, 1998, p. 63-64.

villages assez éloignés de Manosque : Graymy à Saumane, Maurel à Volonne, Lacroix à Céreste ou encore Allemand à Allemagne. Le 5 août 1820, ce dernier écrit au docteur Bouteille :

« J'ay l'honneur de vous écrire relativement à l'état actuel de notre malade; il est tel que je vais vous annoncer; la fièvre continue, l'œdème des extrémités inférieures augmente considérablement; le pouls du bras gauche est toujours inégal comme vous observâtes vous-même, néanmoins la malade a moins de rebut des aliments, elle se soumet sans peine à prendre exactement les remèdes que vous lui prescrivîtes, elle pousse une ou deux selles tous les jours, et quoique la maladie ne paroisse pas, maintenant, améliorée je pense qu'avec l'usage suivi de vos remèdes qui seront sans doute efficaces, la malade éprouvera sous peu d'amélioration à son mal. Si dans la suite du traitement, j'observe quelque changement digne de votre attention, je vous en préviendrai, et si vous jugez à propos de prescrire quelques remèdes, veuillez bien m'adresser votre ordonnance »<sup>59</sup>.

Quatre réponses rédigées par Nicolas Bouteille, sous forme d'ordonnances où il donne des conseils et remèdes aux malades, apparaissent aussi dans le corpus de lettres :

« Prenez la moitié d'un poulet ou un poulet entier s'ils sont encore assez petits après l'avoir écorché, nettoyé de ses entrailles, enlevé la tête et les pieds, faites bouillir dans huit verrées d'eau, qu'on fera réduire à quatre verrées. Lorsque le bouillon sera réduit à peu près de deux verrées, vous y ajouterez une tête de pavot sans graines écrasée et une cuillerée à bouche d'orge perlé. Après la réduction indiquée on coulera et vous prendrez trois verrées de cette tisane dans la journée : la première au lit à jeun, la seconde entre l'heure du déjeuner et du souper, la troisième deux heures environ avant le souper. Vous garderez la quatrième verrée pour le lendemain matin. Son usage sera continué pendant 4 à 5 jours »<sup>60</sup>.

Tel est, par exemple, le contenu de l'ordonnance qu'il établit à destination de son cousin Salvator, avocat aux Mées, qui le sollicite pour un problème de santé en juin 1817.

## Les missions du médecin Bouteille

Dans les documents d'un procès qui l'oppose à un patient pour impayé en 1816, Nicolas Bouteille est dénommé :

« Maître Nicolas Jean Baptiste Bouteille, docteur en médecine, médecin des épidémies et vaccinateur pour le gouvernement dans l'arrondissement de Forcalquier, ancien chirurgien des armées, médecin gratuit des hospices et des prisons de Manosque »<sup>61</sup>.

Les archives fournissent quelques indications sur ses autres missions, complémentaires de celle de médecin de ville.

Bouteille exerce un temps la fonction de médecin des épidémies<sup>62</sup> dans l'arrondissement de Forcalquier. Il est également vaccinateur<sup>63</sup> pour le même arrondissement et fait partie des praticiens « qui manifestent le plus de zèle et de désintéressement pour l'inoculation de la vaccine ». En 1819, Nicolas Bouteille vaccine 259 enfants dans le département et fait partie des

---

<sup>59</sup> Arch. com. Manosque, A130.

<sup>60</sup> *Ibid.*, A54.

<sup>61</sup> *Ibid.*, XPRB198.

<sup>62</sup> Rétribué par l'administration, le médecin des épidémies de l'arrondissement est dépêché sur place pour organiser les secours. LEONARD Jacques, *Ibidem*, p. 91. Les dates précises de cette mission de Nicolas Bouteille ne sont pas connues, mais il était médecin des épidémies au moins en 1816 et 1817. Arch. dép. AHP, 5 M 29.

<sup>63</sup> La vaccination antivariolique remonte à 1796, année où le médecin britannique Edward Jenner (1749-1823) inocula pour la première fois à l'homme la vaccine bovine. Cette méthode fut reprise par les médecins de l'armée de Napoléon Ier puis se développa dans d'autres pays européens.

5 “plus forts vaccinateurs” des Basses-Alpes <sup>64</sup>. Une prime lui sera versée pour récompense. Le 20 octobre, il se voit recevoir des mains du sous-préfet une médaille en argent « à titre d’encouragement et de récompense » en mairie de Manosque <sup>65</sup>. En 1824, c’est 358 personnes qu’il vaccine dans le canton de Manosque <sup>66</sup>. À partir de l’année 1825, il n’apparaît plus, dans les archives, comme vaccinateur pour l’arrondissement.

Nicolas Bouteille avait des engagements envers l’hôpital de Manosque. Tout comme son père, il semblerait qu’il soignait les pauvres de l’hôpital sans demander de rémunération <sup>67</sup>. Le 20 juillet 1826, il est aussi nommé membre de la commission administrative de l’hôpital de Manosque <sup>68</sup>. Un courrier du 28 août 1830 est adressé à « Monsieur Bouteille, médecin de l’hôpital de Manosque » <sup>69</sup> et montre qu’à cette date, il travaillait pour l’hospice de Manosque, même si aucun document d’archives n’a pu établir la nature précise de ses missions pour l’établissement.

Le 5 septembre 1831, dans la crainte de l’invasion du choléra, une commission sanitaire est créée à Manosque, en plus d’une dans chaque chef-lieu d’arrondissement. Elle a pour objet de proposer à l’autorité les mesures d’assainissement les plus urgentes et d’organiser un service médical adapté : création de lazarets où mettre les gens en quarantaine, désinfection des bagages des voyageurs etc. La commission est composée de six membres, dont – seulement ! – deux médecins <sup>70</sup>. Nicolas Bouteille est l’un d’eux. Cette commission a eu une existence très éphémère <sup>71</sup>, mais Nicolas Bouteille, fort de son expérience de médecin délégué aux épidémies, semble y avoir tenu un rôle prépondérant. Les archives témoignent de son implication : il n’hésite pas à proposer des mesures pour prémunir Manosque de l’épidémie de choléra. Le 11 avril 1832, il prend ainsi la parole en tant que « président semainier » lors d’une séance de l’assemblée dans l’une des salles de l’hôtel de ville. Il déclare que :

« Pour assainir la ville, il fallait la garantir autant que possible de tout miasme putride et que pour arriver à ce but, il serait urgent de faire enlever tous les tas de fumier qui fermentent dans les rues et même ceux qui se trouvent hors la ville et à une certaine distance, que prohibition devrait être faite d’en entasser dans la suite; que les rues devraient être balayées deux fois par semaine; que les cloaques qui sont aux faux-bourgs et à plus forte raison ceux qui sont dans la ville devraient être vidés au moins tous les huit jours et que défense devrait être faite aux propriétaires de ces lieux infects d’y faire pourrir dedans de la paille et autres matières putrescibles » <sup>72</sup>.

---

<sup>64</sup> Arch. dép. AHP, 5 M 43.

<sup>65</sup> *Ibid.*, 5 M 41.

<sup>66</sup> *Ibid.*, 5 M 43.

<sup>67</sup> ROGER Henri, « Un ancêtre de la médecine provençale : Étienne-Michel Bouteille de Manosque (1732-1816) », *Marseille médical*, n° 4, 1944, p.155.

<sup>68</sup> Registre de correspondance de l’hôpital de Manosque, début XIX<sup>e</sup> siècle ; Arch. com. Manosque, fonds de l’hôpital Sainte-Barbe, non coté.

<sup>69</sup> Arch. com. Manosque, XPRB 36.

<sup>70</sup> *Ibid.*, 4 I 1/01.

<sup>71</sup> Le dernier compte-rendu de la commission date du 21 avril 1832 (*Ibid.*).

<sup>72</sup> *Ibid.*



Fig. 5. Ex-voto du choléra (1837), église Notre-Dame de Romigier, Manosque

Cliché Laurent Gayte

## La vie privée de Nicolas Bouteille

Nicolas Bouteille est resté longtemps célibataire. Il finit par se marier, à l'âge de 48 ans, le 7 juin 1824, avec Baptistine Fortunée Blanc, âgée, elle, de 23 ans. Baptistine est originaire de Noyers-sur-Jabron. Son père, Joseph Auguste Blanc, est avocat et juge de paix à Sisteron. Sa mère s'appelle Marguerite-Anne-Elisabeth-Félicité Ponson, elle est Manosquaine <sup>73</sup>. Les familles Blanc et Bouteille semblent très liées. En témoignent beaucoup de lettres envoyées par Auguste Blanc au père de Nicolas d'abord, puis à Nicolas ensuite. Étienne Bouteille a soigné Madame Blanc-Ponson d'un grave problème aux seins en 1811 et on devine, à la lecture de ces lettres, que la famille est immensément reconnaissante aux Bouteille.

« Je ne doute pas que vous soyez heureux dans votre choix, quand les familles se connaissent depuis longtemps il est difficile de se tromper », lui écrit, le 10 juin 1824, un dénommé Gentier, de Grenoble, qui le félicite pour son mariage <sup>74</sup>. Son cousin Salvator approuve son choix dans une lettre du 14 juin 1824 <sup>75</sup>:

« C'est avec bien du plaisir, mon cher cousin, que je viens d'apprendre que tu t'es enfin déterminé à te choisir une compagne. Ce choix que tu as fait, comme tu me le dis, te fait espérer le bonheur. Je te connais trop bien pour douter de celui de celle qui

<sup>73</sup> LIEUTAUD Victor, « Cent thèses médicales bas-alpines », *Annales de Provence*, n° 11, 1914, p.162.

<sup>74</sup> Arch. com. Manosque, XPRB 14.

<sup>75</sup> *Ibid.*, XPRB22.

s'est unie à toi. Elle sera parfaitement heureuse, ton caractère et toutes tes bonnes qualités lui en sont garants. Embrasse pour moi cette nouvelle cousine ».

C'est vraisemblablement au moment de son mariage que le docteur Bouteille quitte la maison de famille de la rue Guilhempierre et emménage, avec son épouse, dans une belle demeure au 39 rue Grande.



**Fig. 6. Extrait d'un plan de Manosque, vers 1869**

Arch. municipale de Manosque

Plusieurs lettres de Baptistine Bouteille ont également été conservées. La plupart sont adressées à son oncle de Marseille, Jean-Baptiste Rochon. Dedans, elle y évoque fréquemment son mari :

« Nicolas toujours en course depuis un mois, il n'a point de repos cela le fatigue un peu mais ne se rend pas malade. Il pourrait bien dire aussi que l'argent ne vient pas en dormant et il le gagne et prétend que je le dépense trop aisément. Il est à Mallefougasse » (14 septembre 1830) <sup>76</sup>.

Elle lui donne également des nouvelles de proches ou mentionne l'actualité locale :

« Nous avons des voisins qui ne jouissent pas de la même tranquillité que nous, Forcalquier devient un petit Paris pour les émeutes. Dimanche dernier, la soirée faillit être ensanglantée, les deux partis républicains et carlistes furent sur le point d'en venir aux mains, armés de pistolets et poignards. Ils méconnaissent dans leurs exaspérations l'autorité du maire et de son écharpe, aussi lui et ses adjoints ont-ils

<sup>76</sup> *Ibid.*, XPRB70.

donné leurs démissions. Ce pays est véritablement dans un état d'anarchie et le sous-préfet est tout à fait déconsidéré » (6 avril 1832)<sup>77</sup>.

Elle se remémore aussi souvent ses séjours aux Craux, près de Mane. La famille de sa mère y a une maison de famille où ils se rassemblent et se retrouvent chaque été ; « le meilleur moment de l'été » écrit-elle<sup>78</sup>.

Nicolas et Baptistine n'auront qu'un seul enfant, un fils, qui a laissé, lui aussi, son nom dans l'histoire des Basses-Alpes : Oswald Bouteille<sup>79</sup>, né à Manosque le 13 novembre 1825.

Outre les lettres de félicitations de rigueur, quelques courriers mentionnent le petit Oswald, notamment sa santé. Dans une lettre, il est question de ses dents qui percent<sup>80</sup>. Dans une autre, écrite par Nicolas le 28 mai 1828 à l'oncle de Baptistine, on parle de sa vaccination<sup>81</sup> :

« Votre santé, écrit-il à Monsieur Ponson-Rochon, paraît n'avoir besoin que de la belle saison ; il semble que pour mieux en jouir, la campagne offre plus d'avantages. François, charmé de la préférence que votre amitié lui donne, fera ce que vous souhaiterez : ânesse, chèvre seront à votre disposition. Mais je me permettrai de vous observer que peut-être un cabriolet qui, à la promenade, garantirait du soleil, qui permettrait d'avoir le corps appuyé, qui donnerait à côté de soi un compagnon de promenade, pourrait ajouter quelque chose à l'agrément d'un exercice si utile. Ce sera pour nous une vraie satisfaction si au plaisir de vous voir aux Craux nous ajoutons celui de vous y voir reprendre des forces et une santé parfaite.

Nous sommes vraiment effrayés des ravages que la petite vérole fait dans quelques communes de ce département. Manosque n'est encore que menacée ; vous avez déjà de bien fâcheux exemples à Marseille qui s'élève contre l'insuffisance de la vaccine. J'ai revacciné depuis trois jours mon petit. Déjà sa maman était décidée à recevoir de son enfant le virus vaccin ».

Clara, la sœur de Baptistine, écrit, en juin 1831, à son époux resté à Marseille. Elle est à ce moment auprès de sa sœur aux Craux avec son fils Ernest. Elle évoque dans sa lettre le caractère déjà bien affirmé d'Oswald qui contrarie son cousin :

« Oswald le contrarie ainsi qu'à son ordinaire, ce qui m'inquiète. Baptistine n'en est point effrayée, je ne le serais pas non plus, si j'étais assurée qu'ils ne seront jamais seuls, enfin il vaut mieux que je n'y pense pas<sup>82</sup> ».

Nicolas Bouteille meurt le 3 juin 1833. Il a 57 ans et décède dans sa maison de la rue Grande à Manosque. Les causes des décès ne sont pas connues. La dernière lettre reçue par le docteur date du 11 mai<sup>83</sup>, soit trois semaines avant son décès. Nous sommes en pleine épidémie de choléra... et sa mort soudaine peut laisser supposer qu'il a pu décéder de cette maladie. Il est enterré au cimetière de Manosque.

Baptistine lui survit à peine deux ans. Différentes lettres datées d'avant sa mort évoquent une maladie... Le 26 mars 1835, Clara, qui est chez sa sœur à Manosque depuis plusieurs semaines - elle est en convalescence du choléra -, écrit à son époux resté à Marseille : « Baptistine éprouve des douleurs de tête très fatigantes. Elle s'obstine à garder son appartement et souvent son

---

<sup>77</sup> *Ibid.*, XPRB208.

<sup>78</sup> *Ibid.*, XPRB117.

<sup>79</sup> Oswald Bouteille a été maire de Manosque entre 1870 et 1881, député puis sénateur des Basses-Alpes. Il est considéré comme le fondateur du canal de Manosque, construit sous son impulsion entre 1881 et 1926. Son buste trône depuis 1914 sur la fontaine de la place de l'Hôtel de Ville.

<sup>80</sup> Arch. com. Manosque, XPRB188.

<sup>81</sup> *Ibid.*, XPRB67.

<sup>82</sup> *Ibid.*, XPRB136.

<sup>83</sup> *Ibid.*, A247.

lit »<sup>84</sup>. Dans une autre lettre, datée du 15 mai, adressée au notaire Bouteille, le beau-frère de Baptistine, il est écrit : « Je suis bien fâché de la maladie de Madame Bouteille. L'article de votre lettre qui la concerne est alarmant. J'aime à croire néanmoins que sa santé sera rétablie bientôt »<sup>85</sup>. Elle meurt trois jours plus tard, le 18 mai, à 34 ans. La cause exacte demeure, pour elle aussi, mystérieuse.

Baptistine laisse le petit Oswald, qui a 9 ans, orphelin. Il sera élevé par son oncle, François Bouteille, 55 ans, le plus jeune frère de son père, resté célibataire et sans enfant, qui sera nommé tuteur :

« Mon cher Monsieur François, votre lettre, que j'ai reçue avec avidité, m'a fait un plaisir extrême parce que depuis bien longtemps je n'avais eu ce bonheur. Je n'ai pu cependant retenir mes larmes, en revoyant les caractères tracés par votre main où vous m'appreniez la perte immense que nous avons tous fait, et les devoirs qu'elle vous laisse à remplir auprès de ce brave Oswald, dont le sort est bien malheureux. Les soins que vous aurez pour lui ne seront pas perdus : ce Oswald si brave, si aimable et dont le cœur est si bon, enfin chez qui les bonnes et rares qualités sont au plus haut degré, n'oubliera pas son bienfaiteur. Au contraire il sera reconnaissant et son plus grand plaisir sera de prodiguer pendant longtemps à votre vieillesse les soins assidus qu'il aura reçus dans sa jeunesse »<sup>86</sup> (1 juillet 1835).

Les recensements indiquent qu'Oswald va vivre le reste de son enfance dans la maison Bouteille de la rue Guilhempierre en compagnie de ses oncles, Jean-Baptiste *l'aîné* et François.

Quelques lettres évoquent l'héritage du petit garçon : des bois près de Villeneuve<sup>87</sup>, 6 600 francs lui venant de la famille de sa grand-mère maternelle et la maison du 39 rue Grande. C'est là qu'il vécut à l'âge adulte et jusqu'à sa mort en 1893. Il était le seul héritier de la famille Bouteille.

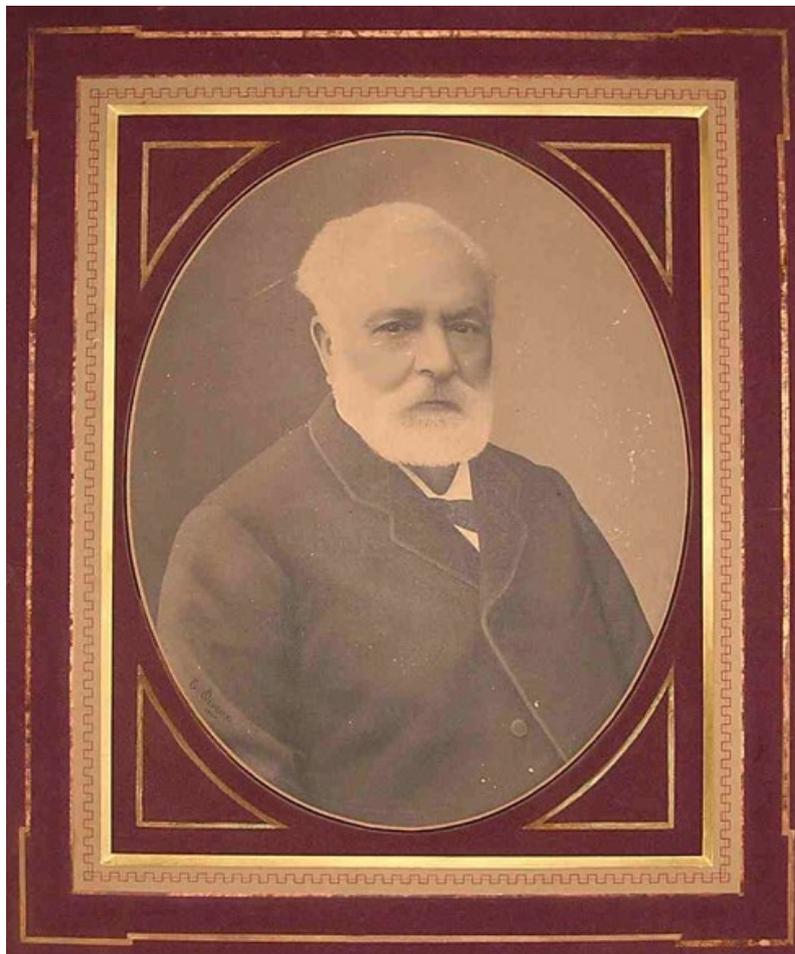
---

<sup>84</sup> *Ibid.*, XPRB151.

<sup>85</sup> *Ibid.*, XPRB199.

<sup>86</sup> *Ibid.*, XPRB171. Lettre envoyée à François Bouteille par un dénommé Marsan de Marseille, son « élève ».

<sup>87</sup> *Ibid.*, XPRB783.



**Fig. 7. Portrait d'Oswald Bouteille**

Collection Ville de Manosque

## Conclusion

L'étude de cette correspondance a permis d'appréhender ce qu'était la vie d'un médecin d'une petite ville provençale dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : milieu social, études, vie professionnelle et quotidienne... Plusieurs aspects de sa vie sont évoqués. Certaines lettres nous font même entrer dans la vie intime de Nicolas Bouteille. Mais ces documents ont encore des choses à dire. Tout le volet médical, par exemple, reste à explorer : pathologies décrites dans les lettres, traitements proposés par le docteur ; il y a, dans cette correspondance, une mine d'informations pour un historien de la médecine. Ce serait également intéressant de rencontrer les héritiers de Nicolas Bouteille... Peut-être ont-ils des archives familiales... ou des renseignements transmis oralement, de génération en génération.

## Bibliographie indicative

Jean-Baptiste-Michel-Nicolas BOUTEILLE *De la gangrène humide des hôpitaux et de la fièvre gangreneuse*, Montpellier, imprimerie Tournel, an XII.

Jean-Baptiste-Michel-Nicolas BOUTEILLE, « Observations sur quelques cas de pyrotechnie chirurgicales », *Annales de la société de médecine-pratique de Montpellier*, 1805, p. 55-64.

Jean-Baptiste-Michel-Nicolas BOUTEILLE, « Fièvre intermittente adynamique, ayant type d'abord quotidien, puis tierce, avec rechute, ayant type subcontinu », *Annales de la société de médecine-pratique de Montpellier*, 1807, p. 428-437.

Marc DONATO, « André-Alexandre d'Eymar, premier recteur de l'académie d'Aix-en-Provence », *Chroniques de Haute-Provence, Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Alpes de Haute-Provence*, n° 379, 2017, p. 108-121.

Hélène GIRARD-PERRAUD, « Étienne Bouteille, 1732-1816, médecin-humaniste de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Chroniques de Haute-Provence, Manosque, t. 1, Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Alpes de Haute-Provence*, n° 343-344, 2001, p. 137-164.

Bernard HOERNI, « La Loi du 30 novembre 1892 », *Histoire des sciences médicales*, vol. 32, n° 1, 1998, p. 63-67.

Jacques LEONARD, *La vie quotidienne du médecin de province au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1977, coll. « La vie quotidienne ».

Victor LIEUTAUD, « Cent thèses médicales bas-alpines », *Annales de Provence*, n° 11, 1914, p. 145-162.

Henri ROGER, « Un ancêtre de la médecine provençale : Étienne-Michel Bouteille de Manosque (1732-1816) », *Marseille médical*, n° 4, 1944, p. 149-168.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

# LA SCIENCE VAINCRA



**‡ Achetez tous le  
Timbre Antituberculeux ‡**

COMITÉ NATIONAL DE DÉFENSE CONTRE LA TUBERCULOSE - Reconnu d'utilité publique  
66, Boulevard Saint-Michel - PARIS (6<sup>e</sup>)

GOOSSENS  
PARIS - LILLE

Affiche d'une campagne contre la tuberculose, première moitié du XX<sup>e</sup> siècle

AD AHP, 114 Fi 296

# De la vaccine au sanatorium : deux aspects du suivi sanitaire des pupilles bas-alpins sous la III<sup>e</sup> République

Isabelle GRENUT

Docteure en histoire

Membre associée du laboratoire TELEMME (AMU)

## Résumé

Sous la III<sup>e</sup> République, on impose parfois aux pupilles de l'Assistance publique des mesures sanitaires avant la population générale, comme c'est le cas pour la vaccination contre la variole et la diphtérie, ce qui peut les placer sous cet aspect dans une meilleure situation que certains enfants de famille. Cette mesure préventive est assurée dans les Basses-Alpes, non sans quelques difficultés, par les médecins cantonaux, sous la supervision de l'inspecteur de l'Assistance publique. En ce qui concerne la tuberculose, la situation est plus complexe. Tout d'abord, cette maladie est peu présente dans nos sources, l'effectif des pupilles contaminés apparaissant très limité. Par ailleurs, en l'absence de sanatorium dans les Basses-Alpes, la cure dans un établissement hors du département, qui représente un coût important sans guérison assurée, a pu parfois paraître accessoire aux médecins et aux autorités.

## Mots-clés

Assistance publique

Vaccination

Tuberculose

Basses-Alpes

III<sup>e</sup> République

XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles

L'étude des dossiers individuels des pupilles, constitués sous la III<sup>e</sup> République par l'Assistance publique, offre un aperçu des pratiques thérapeutiques ordinaires envers les enfants, et – ce n'est pas leur moindre apport – souligne la contribution de l'histoire des enfants assistés à la connaissance des soins aux enfants en général. Mais plus particulièrement, cette source permet d'éclairer la variété et la qualité des soins dispensés aux enfants placés sous la tutelle de l'État. « Vos enfants de l'assistance [...] ont besoin [...] qu'on leur fasse une bonne santé car ils n'auront que ça dans la vie<sup>88</sup> », observe une nourrice après la Première Guerre mondiale.

Or, outre la diffusion de nouvelles normes d'hygiène alimentaire et corporelle, la santé des pupilles bénéficie de mesures prophylactiques comme la vaccination, en premier lieu contre la variole, puis contre la diphtérie. D'autre part, le service bas-alpin de l'Assistance est confronté à la tuberculose, autre maladie contagieuse et mortelle, emblématique de la période et contre laquelle la seule thérapeutique est alors la cure en sanatorium. Mais avant d'aborder ces deux questions, situons le cadre de notre étude.

Dans les Basses-Alpes entre 1874 et 1923, 805 filles et garçons, en majorité (72 %) des enfants naturels reconnus par leur mère – la condition absolue pour obtenir un secours, des nouvelles ou reprendre son enfant – sont admis à l'assistance dans quatre catégories administratives. Les trois premières sont instituées par le décret impérial de 1811 : les enfants *trouvés* (T) sont nés de parents inconnus et abandonnés de façon anonyme. Les enfants *abandonnés* (A) le sont en général par des parents qui, connus des autorités, signent un procès-verbal d'abandon. Les enfants *orphelins pauvres* (O) sont admis après la mort de leurs parents, si aucun membre de la famille ne peut se charger d'eux. Enfin, les enfants *moralement abandonnés* (MA) appartiennent à une catégorie créée par la loi de « protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés » du 24 juillet 1889, et sont confiés à l'Assistance publique à la suite d'un jugement prononçant la déchéance de la puissance paternelle d'un ou des deux parents.

Une des spécificités du service bas-alpin réside dans ses effectifs très faibles, et il se trouve moins d'admis entre 1874 et 1923 dans les Basses-Alpes, que durant une seule année dans le service des Bouches-du-Rhône à la même période<sup>89</sup>. Cet effectif très bas s'explique en grande partie par la faible démographie de ce département très rural et montagneux : on y dénombre 159 045 habitants en 1836, année du maximum enregistré au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, mais seulement 83 354 habitants en 1946. Toutefois, le taux bas-alpin de l'illégitimité, cause reconnue d'abandons, est également bas, il oscille entre 1875 et 1900, de 1 à 2,6 %, taux qui tranchent avec celui de 9 % estimé par les démographes pour la France du début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>90</sup>.

Pour cette étude, on a constitué un échantillon en prélevant systématiquement un dossier sur trois parmi les quelques 800 dossiers de pupilles versés en 1965 aux archives départementales par l'Aide sociale à l'Enfance, et conservés dans la sous-série 3 X dédiée à l'Assistance et la prévoyance sociale.

Les jeunes pupilles, en majorité des enfants abandonnés, sont pour la plupart placés dès leur admission dans des familles rurales du département, sous la tutelle de l'administration, incarnée par l'inspecteur de l'Assistance publique, par délégation du préfet. À l'âge de treize ans, ils sont placés à gages chez des employeurs. Durant toute leur tutelle, l'assistance publique doit veiller à leur santé, par exemple de manière préventive par la vaccination.

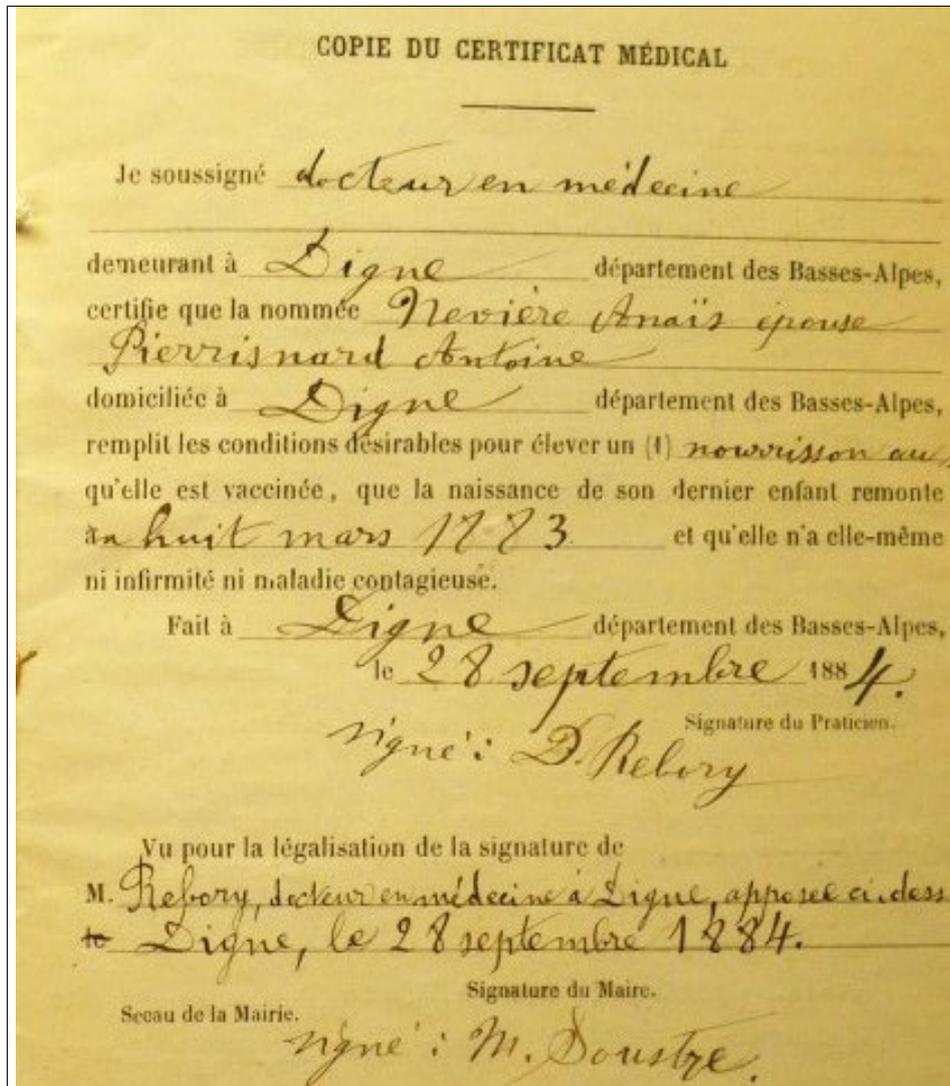
---

<sup>88</sup> Arch. dép. AHP, 3 X 149, pupille abandonné, reconnu, né en février 1913, admis le 7 juillet 1922. Courrier de la nourrice à l'inspection, 18 avril 1924.

<sup>89</sup> Cf. Thierry DUPONT, *Le service des enfants assistés des Bouches-du-Rhône au XIX<sup>e</sup> siècle*, mémoire de DEA de droit, publication du Comité d'histoire de la Sécurité sociale Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2003-2004, p. 49.

<sup>90</sup> Cf. Guy BRUNET, *Aux marges de la famille et de la société. Filles-mères et enfants assistés à Lyon au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 16.

Il faut rappeler d'emblée l'avancée que représente de ce point de vue la loi Roussel <sup>91</sup> votée en décembre 1874, qui soumet tout enfant en nourrice de moins de deux ans à une surveillance de l'autorité publique à son domicile. En effet, cette loi impose aux nourrices d'être vaccinées, tout comme les nourrissons qui leur sont confiés, au plus tard dans les trois mois suivant le placement. « Si l'un de nos enfants n'est pas vacciné lors de son admission, il est inoculé aussitôt son entrée dans le service, soit à l'hospice dépositaire, soit par les soins du médecin-inspecteur chez son nourricier <sup>92</sup> », précise l'inspecteur départemental en 1899 à propos du vaccin contre la variole, maladie virale très contagieuse et redoutée, mortelle pour environ 30 % des contaminés, et qui peut laisser d'importantes séquelles aux survivants.



**Fig. 1. Certificat d'une nourrice de Digne en 1884**

Le médecin certifie « qu'elle est vaccinée », mention imprimée au préalable, cf. la loi Roussel de 1874

AD AHP, cliché I. Grenut

Le vaccin a été mis au point par Jenner en 1796, mais il est rendu obligatoire pour tous en France seulement à partir de 1902. Cependant, un service gratuit de vaccination pour la population générale fonctionne dans les Basses-Alpes à partir de 1895 <sup>93</sup>, et, selon l'inspecteur départemental de l'Assistance publique qui le supervise, en 1901, « la vaccination est assez bien

<sup>91</sup> Promoteur de la loi votée en décembre 1874, mais également de celle sur les enfants moralement abandonnés en 1889, Théophile ROUSSEL (1816-1903) est un médecin républicain et philanthrope originaire de la Lozère, où il est élu conseiller général, puis président du Conseil général, député (1849-1851 et 1871-1876) et sénateur (1879-1903).

<sup>92</sup> Arch. dép. AHP, 1 N 29, rapport annuel de l'inspecteur départemental, 1899, exercice 1898, p. 310.

<sup>93</sup> Par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mai 1895.

assurée <sup>94</sup> ». Le vaccin contre la diphtérie <sup>95</sup>, dont le bacille est découvert en 1882-1883, est quant à lui disponible en 1923, il devient obligatoire pour les enfants assistés en 1928 <sup>96</sup>, et pour tous les enfants à partir de 1938. Ce sont les seuls vaccins obligatoires jusqu'à la Seconde guerre mondiale <sup>97</sup>, qui ont tous deux été imposés aux enfants assistés avant la population générale. Cette volonté de l'État traduit-elle sa responsabilité vis-à-vis de ses protégés ? La volonté de donner l'exemple ? Ou bien s'agit-il d'expérimenter la vaccination systématique sur des enfants sans parents ? Rappelons que cela a été le cas en France pour les expériences sur l'allaitement artificiel aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. On peut supposer que c'est tout cela à la fois. Comment la vaccination des enfants assistés se déroule-t-elle ?

Ce sont les médecins cantonaux qui se chargent de la vaccination des pupilles, et davantage sans doute que les enfants de famille placés en nourrice, les pupilles bénéficient d'une surveillance vaccinale rapprochée. « La 1<sup>ère</sup> indemnité de 18 frs [...] avait été ajournée jusqu'à production du certificat de vaccination <sup>98</sup> », note l'inspecteur des enfants assistés en 1865, témoignant là de l'obligation faite avant la loi Roussel aux nourrices bas-alpines de faire bénéficier de la vaccine antivariolique les enfants assistés placés chez elles, et du levier financier que peut actionner l'administration en cas de manquement. D'ailleurs, le 21 août 1894, le conseil général des Basses-Alpes supprime la prime à la vaccination des enfants secourus, jugeant que la menace de suspension des secours est suffisamment efficace, et bien moins onéreuse : tous les enfants assistés ou secourus du service de plus de trois mois sont cette année-là vaccinés, sauf trois secourus pour raisons médicales. Cependant, le vaccin contre la variole est-il toujours efficace, et surtout disponible ?

Sous un aspect technique, la qualité du vaccin n'apparaît pas toujours optimale. « Tous nos enfants assistés sont bien vaccinés par MM. les médecins cantonaux ; mais beaucoup de ces honorables praticiens se plaignent de ce que le vaccin n'est pas bon, et ils supposent que cela tient à ce qu'on le leur envoie sous verre trop longtemps après qu'il y a été déposé [...]. Pour moi, j'ai souvent constaté que l'opération de la vaccine n'avait pas réussi sur les 2/3 de nos assistés <sup>99</sup> », remarque l'inspecteur départemental en 1886. Les médecins signalent d'autre part « les difficultés à se procurer du vaccin <sup>100</sup> », comme c'est le cas en 1897. On leur propose de commander le vaccin nécessaire à l'Académie de médecine de Paris. Les doses sont alors envoyées au maire de la commune où l'on a au préalable répertorié les besoins, et sont utilisables sous huit jours. Le vaccin lyophilisé produit dans l'entre-deux guerres règlera ce problème de conservation. Mais on observe d'autre part que certains médecins négligent dans certaines communes, parfois durant plusieurs années, le service de la vaccination, il est vrai peu rémunérateur. C'est le cas en 1899 à Beynes, Moriez, Mezel ou Le Chaffaut <sup>101</sup>. Un autre frein à la vaccination réside, selon les médecins-inspecteurs, dans les réticences de certaines nourrices, plus pour des raisons de circonstances que par défiance vis-à-vis du vaccin lui-même, comme cela a pu être le cas au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Des nourrices rapportent, pour les enfants de famille qui leur sont confiés, la demande de certains parents de ne pas faire vacciner leur nourrisson. Autre raison évoquée à Reillanne, en 1895 : des nourrices « redoutent le surcroît de besogne que donnent les enfants pendant les quelques jours de fièvre occasionnées par le vaccin <sup>102</sup> ». D'autre part, l'élément saisonnier est

---

<sup>94</sup> Arch. dép. AHP, 1 N 31, rapport annuel de l'inspecteur départemental, 1901, exercice 1900, p. 251.

<sup>95</sup> Le bacille responsable de la diphtérie (le croup) est découvert en 1883 (Klebs) et 1884 (Löffler). La mort advient par étouffement, et le dernier recours fut longtemps la trachéotomie.

<sup>96</sup> Circulaire du 2 juillet 1928.

<sup>97</sup> Cf. Catherine ROLLET, *La politique à l'égard de la petite enfance sous la III<sup>e</sup> République*, Paris, INED, 1990, p. 204-206.

<sup>98</sup> Arch. dép. AHP, 3 X 13, pupille A, reconnu, né en juin 1864, admis le 26 août 1864, note de l'inspecteur Clément, 1865.

<sup>99</sup> Arch. dép. AHP, 1 N 16, rapport annuel de l'inspecteur départemental, 1886, exercice 1885, p. 359.

<sup>100</sup> Arch. dép. AHP, 1 N 28, rapport annuel de l'inspecteur départemental, 1898, exercice 1897, p. 210-211.

<sup>101</sup> Arch. dép. AHP, 1 N 30, rapport annuel de l'inspecteur départemental, 1900, exercice 1899, p. 256-257.

<sup>102</sup> Arch. dép. AHP, 1 N 26, rapport annuel de l'inspecteur départemental, 1896, exercice 1895, p. 259.

un sujet récurrent d'inquiétude. « Les villageois sont en général persuadés que la vaccine n'est efficace qu'au printemps <sup>103</sup> », relève un médecin de Sisteron en 1899. « Tantôt il fait trop chaud, tantôt il fait trop froid », signale de son côté le médecin de la circonscription d'Oraison la même année, raillant presque la défiance, peut-être tout à fait avisée, des nourrices à faire vacciner un tout-petit durant la saison chaude ou lors d'une poussée dentaire, selon l'historien Olivier Faure une « période orageuse <sup>104</sup> » d'affaiblissement du jeune enfant. En effet, on observe que certains sujets réagissent parfois très mal au vaccin : « A beaucoup souffert de la vaccine. A même eu la variole froide c'est-à-dire sans fièvre <sup>105</sup> », observe un sous-inspecteur en 1918, à propos d'une fillette âgée de onze ans.

En 1900, l'inspecteur départemental souligne de son côté : « Une ligne, qui partirait de Saint-André pour aboutir à Banon, diviserait assez bien, sous ce rapport, les Basses-Alpes, en deux parties : la partie sud, réfractaire ; la partie nord, favorable à la vaccination <sup>106</sup> ». Peut-on lier ici l'acceptation de la vaccination dans la partie montagnaise du nord du département, au niveau général d'instruction plus élevé qu'on y trouve ? Ou bien la crainte de la maladie est-elle plus forte dans les cantons frontaliers de l'Italie, où de nombreux militaires, vecteurs identifiés de la maladie, séjournent ou transitent <sup>107</sup>? Toutefois, le D<sup>r</sup> Richaud rapporte en 1900 qu'à Reillanne « quelques cas de variole ont été observés ; aucun nourrisson n'a été atteint, grâce à la vaccination pratiquée de suite ; au reste, en présence du danger, les nourrices se sont empressées de recourir à l'inoculation <sup>108</sup> ».

Ainsi, une trentaine d'années après les épidémies de variole des années 1870-1880, la maladie a nettement reculé, en partie grâce au vaccin, et elle est finalement déclarée éradiquée par l'Organisation mondiale de la Santé en 1980. Mais il est une autre maladie contagieuse qui préoccupe fortement les autorités dès les années 1880 : la tuberculose, qui se développe à la faveur de l'industrialisation et de l'urbanisation, et à laquelle on attribue à Lyon en 1890 environ 25 % des décès, et 7 % en France entière en 1906.

---

<sup>103</sup> Arch. dép. AHP, 1 N 29, *op. cit.*, p. 272.

<sup>104</sup> Cf. Olivier FAURE, *Les Français et leur médecine au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 1993, p.104.

<sup>105</sup> Arch. dép. AHP, 3 X 50, pupille moralement abandonnée, reconnue, née en novembre 1907, admise le 7 avril 1908, note d'inspection, 13 septembre 1918.

<sup>106</sup> Arch. dép. AHP, 1 N 30, *op.cit.*, p. 257.

<sup>107</sup> Environ 23 000 soldats seraient morts de la variole en 1870-1871. Cf. Catherine ROLLET, *op. cit.*, p. 204.

<sup>108</sup> Arch. dép. AHP, 1 N 29, *op. cit.*, rapport annuel du D<sup>r</sup> Richaud au CG pour sa circonscription de Reillanne, 1901, exercice 1900, p. 224.



Fig. 2. Affiche du ministère du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales, 1924

AD AHP, 3 X 91, cliché I. Grenut

C'est la première guerre mondiale qui révèle l'ampleur de la maladie. Aussi, en 1916, la loi Bourgeois prescrit l'ouverture de dispensaires « d'hygiène sociale et de prévention tuberculeuse », et en 1919, André Honnorat, alors député des Basses-Alpes, fait voter une loi instituant des sanatoriums publics dans les départements.

Le département des Basses-Alpes en demeurera dépourvu, en partie en raison de ses moyens financiers limités, mais également parce que, faiblement densifié, il apparaît peu touché par la tuberculose. Ainsi, en 1896, une enquête <sup>109</sup> dénombre dans les Basses-Alpes 1,65 % de garçons exemptés au service militaire pour « phtisie pulmonaire », alors que le département plus urbain des Bouches-du-Rhône en compte 3,52 %. Par ailleurs, en 1928, le préfet bas-alpin informe la direction de l'Assistance et de l'Hygiène publiques qu'il lui faut pour les tuberculeux du département nécessitant une hospitalisation, « approximativement [...] dix lits pour les hommes, huit pour les femmes et six pour les enfants de moins de quinze ans <sup>110</sup> », soit des besoins peu comparables avec ceux de départements plus urbains <sup>111</sup>.

Dans le service bas-alpin de l'assistance publique, la tuberculose est signalée pour dix pupilles bas-alpins, âgés de 4 à 21 ans. Six d'entre eux en meurent, cinq par tuberculose pulmonaire <sup>112</sup> entre 16 et 21 ans <sup>113</sup>, et le plus jeune par méningite tuberculeuse à l'âge de quatre ans. Les quatre autres souffrent de « scrofules <sup>114</sup> ». Cependant, nous risquons l'hypothèse que,

<sup>109</sup> Cf. DU CAZAL, « Répartition en France des infirmités susceptibles d'entraîner l'exemption du service militaire. Étude de géographie et de statistique médicales », *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, IV<sup>e</sup> série, t. 7, 1896. p. 54-80.

<sup>110</sup> Cf. Arch. dép. AHP, 3 X 91, *Assistance aux tuberculeux, instructions (1921-1940)*, courrier du préfet des Basses-Alpes, 14 janvier 1928.

<sup>111</sup> Un exemple parmi bien d'autres, le département du Rhône ouvre en 1933 à Saint-Hilaire-du-Touvet, en Isère, un sanatorium de 650 places.

<sup>112</sup> La tuberculose est transmise par voie aérienne via les gouttelettes expectorées par le malade contaminé lors de la toux, ou présentes dans ses crachats. Seule la forme pulmonaire est contagieuse.

<sup>113</sup> Soit cinq des quatorze décès de pupilles de plus de 13 ans de notre étude.

<sup>114</sup> Outre les poumons, le bacille de Koch peut toucher les reins, le cerveau, les os, les viscères, les ganglions. Il s'agit alors de tuberculose extra-pulmonaire, une forme non contagieuse de la maladie. Lorsqu'elle atteint les ganglions du cou, une localisation courante, elle provoque une adénite cervicale, dont les « abcès froids » ou « scrofules » peuvent évoluer en fistules, puis en cicatrices.

socialement plus liée au contexte urbain, la tuberculose a pu être sous-évaluée dans le service de l'Assistance, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, le diagnostic de la maladie n'est pas toujours aisé, même si la pratique des radiographies et des examens cyto bactériologiques des crachats s'accroît dans les années 1920. Du fait que la tuberculose peut demeurer sous sa forme latente pendant plusieurs années – seules 5 à 10 % des personnes infectées développent la maladie sous sa forme active – le lien avec la source de la maladie n'est pas toujours établi. Et les symptômes – une toux persistante, parfois accompagnée de fièvre, d'asthénie et d'amaigrissement – peuvent être confondus avec une bronchite chronique ou une pleurésie, avant le stade plus caractéristique, mais aussi plus avancé, de l'hémoptysie <sup>115</sup>.

Par ailleurs, on observe que les médecins qui examinent les pupilles ne semblent pas réagir avec énergie face au risque tuberculeux <sup>116</sup>, et ils maintiennent par exemple de jeunes malades chez leurs employeurs. Afin de resituer cette attitude des praticiens bas-alpins dans un contexte plus large, signalons qu'une enquête de 1907 auprès de 700 médecins français révèle qu'une majorité d'entre eux juge inutile la lutte contre la tuberculose engagée par les pouvoirs publics et le projet de sanatorium est rejeté par 426 des praticiens consultés.

Enfin, il n'existe pas de thérapie médicamenteuse contre la tuberculose avant la découverte de l'efficacité de la streptomycine sur le bacille entre 1944 et 1946 par le biologiste Waksman (prix Nobel de médecine en 1952). Seule l'éviction en sanatorium, avec cure d'air et suralimentation, est préconisée, ce qui représente un coût plus élevé pour la collectivité qu'un simple séjour à l'hospice et même si l'État s'engage à participer aux frais <sup>117</sup>. Alors même que seuls 15 à 20 % des malades traités en sanatorium seraient estimés guéris, ces considérations ont pu orienter certains choix, au moins jusqu'à la première guerre mondiale, dans ce département assez préservé par la maladie.

Néanmoins, lorsqu'on suspecte la famille nourricière d'être infectée par le bacille, le retrait du pupille peut intervenir, en fonction du rapport du médecin, comme c'est le cas en 1901, à propos d'un pupille de douze ans placé à Tanaron. « Mon avis est d'après les renseignements verbaux que le neveu [du nourricier] est atteint de pleurésie chronique très probablement tuberculeuse. Comme le logement est très étroit et très sale, il serait prudent de retirer le pupille <sup>118</sup> », avise le D<sup>r</sup> Convers, médecin particulièrement sensibilisé à la lutte contre la tuberculose. Toutefois, en raison de la stigmatisation sociale liée à cette maladie, un tel diagnostic peut être mal perçu par les gardiens ou employeurs, surtout lorsqu'on les soupçonne d'être les vecteurs de la maladie. En 1924, un instituteur qui emploie une pupille se défend avec véhémence, dans un courrier comprenant pas moins de cinq pages, d'être atteint de la maladie, par lui encore assimilée à une tare héréditaire <sup>119</sup> :

« Je ne vois pas qu'il y ait jamais eu de pareil malade, non seulement chez moi, mais parmi mes parents et la famille de ma femme. Faites enquêter là-dessus, et je vous jure que si jamais vous trouvez une tare analogue parmi mes ascendants ou ma

---

<sup>115</sup> Rejet par la bouche de sang provenant de l'appareil respiratoire.

<sup>116</sup> Michel WINOCK *La Belle Époque*, Paris, Perrin, 2003, « Tempus », p. 197.

<sup>117</sup> Si les départements et les communes participent à la prise en charge des tuberculeux bénéficiaires de l'aide médicale gratuite (loi du 15 juillet 1893), ce qui est le cas des pupilles, l'État y prend part aussi, afin d'encourager les collectivités locales dans la lutte contre la maladie, notamment par les sanatoriums. Cf. Dominique DESSERTINE et Olivier FAURE, *Combattre la tuberculose 1900-1940*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1988, p. 41 et 42.

<sup>118</sup> Arch. dép. AHP, 3 X 35, pupille orphelin, reconnu, né en janvier 1889, admis le 18 juillet 1895, courrier du médecin à l'inspecteur Sarraz, 11 octobre 1901.

<sup>119</sup> Dans leur ouvrage consacré à la lutte contre la tuberculose en région lyonnaise, Dominique Dessertine et Olivier Faure soulignent qu'après la découverte du bacille en 1882, la maladie « cesse en effet d'être perçue comme une tare héréditaire » (*Combattre la tuberculose 1900-1940...*, p. 9).

famille, je démissionne de mes fonctions, ne voulant que l'on puisse dire qu'un tuberculeux, ou fils de tuberculeux, continue à éduquer la jeunesse française ! <sup>120</sup> »

À l'inverse, certains employeurs, particulièrement de la classe aisée, montrent une grande vigilance à l'égard d'une éventuelle tuberculose chez leur domestique. En 1901, dans un contexte hygiéniste de prévention <sup>121</sup> de cette maladie à juste titre redoutée, le sous-préfet de Forcalquier soupçonne la maladie, sans la nommer toutefois, chez sa jeune bonne de seize ans :

« Ma femme a fait examiner la pupille [...]. Le docteur nous engage à ne pas la garder *plus longtemps*, disant qu'elle sera mieux placée dans un sanatorium que chez des particuliers. Dans ces conditions, je vous serais reconnaissant de venir la chercher le plus tôt qu'il vous sera possible, ayant à faire désinfecter la chambre <sup>122</sup>. »

Lorsque la maladie est diagnostiquée, comment traite-t-on les pupilles atteints, en l'absence de sanatorium dans les Basses-Alpes <sup>123</sup> ? Confrontée au problème d'une manière plus pressante en raison de ses effectifs élevés, l'Assistance publique du département de la Seine possède plusieurs établissements de cure, en partie dédiés à la prévention de la maladie, comme ceux de Berk (Pas-de-Calais) et d'Hendaye (Pyrénées-Atlantiques). Dans les Basses-Alpes, l'effectif restreint des pupilles bas-alpins déclarés tuberculeux ne nécessite pas de mobiliser de tels moyens. Toutefois, des traitements en sanatorium hors du département, bien que longs et coûteux, sont parfois envisagés.

Pour ce qui relève de la tuberculose extra-pulmonaire, quatre pupilles sont déclarés « scrofuleux » entre 1875 et 1899, année de la dernière mention de ce terme dans nos sources. Parmi eux, deux enfants sont maintenus dans leur placement et traités par le médecin cantonal en 1875 et 1890. Dans les deux autres cas plus tardifs en revanche, les pupilles sont envoyés au sanatorium marin de Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales) ouvert en 1887. En 1898, un jeune pupille atteint de « tuberculose locale » y demeure en traitement durant quinze mois. « Depuis son arrivée [...] les cicatrices sous-maxillaires ont pali et la faiblesse a bien diminué <sup>124</sup> », rapporte le directeur du sanatorium marin, après un an de soins. « Revient des bains de mer complètement améliorée <sup>125</sup> », signale l'inspecteur à propos d'une autre pupille qui vient de passer dix-huit mois à Banyuls, pour des scrofules, un impétigo et une incontinence d'urine, affections également prises en charge par l'établissement.

Concernant la forme pulmonaire de la tuberculose, sur cinq pupilles déclarés atteints, et qui tous en décèdent, quatre ne bénéficient pas d'un séjour en sanatorium. Deux jeunes filles meurent à l'hospice de Digne en 1886 et en 1913, et deux autres pupilles à l'hôpital d'Avignon en 1900. Avant leur hospitalisation, trois de ces quatre pupilles vivaient depuis plusieurs années en collectivité hors du département : une jeune fille à l'orphelinat-usine à soie de Taulignan dans la Drôme, une autre séquestrée à la Grande Providence d'Avignon, et un jeune homme sourd-muet dans un institut pour handicapés à Montfavet (Vaucluse). Leur séjour dans ces établissements où règne une grande promiscuité peut-il être à l'origine de leur contamination ? En tout cas, leur

---

<sup>120</sup> Arch. dép. AHP, 3 X 111, pupille MA, légitime, née en décembre 1909, admise le 16 décembre 1915, courrier de l'employeur de la pupille à l'inspecteur Gautier, 27 juillet 1924.

<sup>121</sup> En 1903, le pédiatre Jacques-Joseph GRANCHER (1943-1907) crée une œuvre « pour la préservation de l'enfance contre la tuberculose ». Entre autres actions, l'Œuvre Grancher propose de placer à la campagne les enfants de familles atteintes par la tuberculose.

<sup>122</sup> Arch. dép. AHP, 3 X 41, pupille O, non reconnue, née en avril 1885, admise le 17 janvier 1900, courrier de l'employeur à l'inspection, 29 mars 1901.

<sup>123</sup> Arch. dép. AHP, 3 X 91, *op. cit.*, courrier du préfet au ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale, 4 novembre 1924.

<sup>124</sup> Arch. dép. AHP, 3 X 28, pupille O, légitime, né en novembre 1884, admis le 5 septembre 1888, note d'inspection, 1899.

<sup>125</sup> Arch. dép. AHP, 3 X 38, pupille A, légitime, née en septembre 1889, admise le 14 octobre 1897, note d'inspection, 2 avril 1901.

éloignement de l'inspection des Basses-Alpes n'a sans doute pas favorisé leur suivi sanitaire. En 1900, alors que Joséphine, dix-neuf ans, est admise en urgence à l'hôpital d'Avignon pour une « bronchite bacillaire » dont elle meurt rapidement, la supérieure de la Grande Providence, garante des soins prodigués dans cette institution, attribue la cause de la maladie au comportement de la jeune pupille décédée. « Depuis que cette enfant était dans la maison, elle cherchait à se rendre malade, elle a fini par réussir <sup>126</sup> », déclare-t-elle à l'inspecteur. Traduit-elle là l'idée alors assez répandue de la responsabilité tant hygiénique que morale du malade vis-à-vis de cette maladie socialement stigmatisée ?

HOSPICES CIVILS DE VIENNE  
(ISÈRE)

**SANATORIUM**  
DE SEYSSUEL

*pour Tuberculeux des deux Sexes*

A cinq kilomètres de VIENNE, à vingt-cinq kilomètres de LYON  
-:- à proximité de la grande ligne de PARIS à MARSEILLE -:-

*Vue splendide sur la Vallée du Rhône  
et les  
montagnes du Lyonnais et du Forez*

**200 LITS** - **INSTALLATION MODERNE**

**Cures d'Air et de Repos**

Personnel médical spécialisé, placé sous la  
direction de M. le docteur FERET, ancien  
médecin des Sanatoriums de Bligny (S.-et-O.)

*Le Sanatorium pourra être ouvert en NOVEMBRE si le  
nombre d'inscriptions le permet.*

**Les demandes sont reçues dès à présent au Secrétariat  
des HOSPICES DE VIENNE.**

Fig. 3. Publicité pour le sanatorium de Seyssuel

AD AHP, 3 X 91, cliché I. Grenut

<sup>126</sup> Arch. dép. AHP, 3 X 30, pupille O, reconnue, née en décembre 1880, admise le 1<sup>er</sup> janvier 1890. Courrier de la supérieure de la Grande Providence d'Avignon à l'inspecteur Sarraz, 20 août 1900.

Après la première guerre mondiale, sous l'influence de la loi Honnorat, un accord est signé par le département des Basses-Alpes avec le sanatorium de Seyssuel, en Isère, dès son ouverture en 1923, afin d'y faire admettre des tuberculeux bas-alpins <sup>127</sup>. En 1924, une jeune pupille atteinte de tuberculose pulmonaire y est accompagnée par la supérieure de l'hospice de Digne, établissement où elle vient de passer un mois « pour tuberculose légère <sup>128</sup> », sans amélioration. Dans cet établissement spécialisé, au prix de 12,50 francs par jour, l'inspecteur départemental Rougon, également médecin, espère qu'elle sera « susceptible de guérir, ou tout au moins d'être améliorée <sup>129</sup> ». Peu après son arrivée « au sana <sup>130</sup> », la jeune fille décrit son séjour à l'inspecteur :

« « Je respire le bon air, on fait 3 cures par jour de repos dans une chaise longue. Quand [*sic*] à la nourriture, on est bien aussi. Elle est à peu près comme celle de l'hôpital. On est 100 à 150 jeunes filles ou dames. C'est pas languissant. Il n'y a qu'un peu les premiers jours car j'y trouve un très grand changement. Car la bas j'étais aimé de toute sœurs et elles me donner de bons conseils. Ici personne ne vous estime. Chacun pour soi <sup>131</sup> »

Observe la pupille, certes en proie au mal du pays qu'elle quitte pour la première fois, mais vivant là sans doute une expérience unique.



**Timbre vendu lors de la campagne contre la tuberculose en 1928-1929**

Le timbre est collé sur l'enveloppe d'un courrier reçu par une pupille. En France, grâce à la vente de ces timbres, on collecte 34 millions de francs entre 1927 et 1930

AD AHP, cliché I. Grenut

<sup>127</sup> Arch. dép. AHP, 3 X 91, *op. cit.*, courrier du préfet au ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale, 21 octobre 1924. Le sanatorium de Seyssuel (163 lits) a été construit par les hospices de Vienne grâce aux aides de l'Etat et du Département.

<sup>128</sup> Arch. dép. AHP, 3 X 111, *op. cit.*, pupille MA, légitime, née en décembre 1909, admise le 16 décembre 1915, décédée le 30 août 1928.

<sup>129</sup> *Ibid.*, courrier de l'inspecteur Gautier à la direction du sanatorium de Seyssel (Isère), 18 juillet 1924.

<sup>130</sup> *Ibid.*

<sup>131</sup> *Ibid.*

## Conclusion

On constate que, dans le cadre de la loi Roussel notamment, les médecins cantonaux bas-alpins dispensent des conseils aux nourrices et veillent à la vaccination des enfants placés, qui advient bien avant celle de la population générale pour la variole comme pour la diphtérie. En ce sens, le suivi sanitaire des pupilles peut sembler plus effectif que celui de certains enfants de famille. Par ailleurs, concernant la tuberculose, la maladie apparaît peu présente, mais a pu être sous-évaluée dans le service bas-alpin, où l'accès des pupilles au sanatorium n'apparaît pas systématique. Or, l'impuissance thérapeutique demeure face à cette maladie mortelle, pour les pupilles comme pour le reste de la population, jusqu'à la découverte des antibiotiques durant la Seconde Guerre mondiale. Dans ce contexte, les cinq pupilles bas-alpins atteints de la forme pulmonaire de la maladie décèdent, avec ou sans passage en « sana ». Par ailleurs, le BCG <sup>132</sup> n'est pas mentionné dans nos sources, car obligatoire uniquement à partir de 1950. Toutefois, il faut rappeler que, outre la vaccination ou la cure, la prévention de maladies, telle la tuberculose chez les pupilles comme dans la population générale, doit beaucoup à l'amélioration de l'alimentation et des conditions de vie des ruraux ainsi qu'aux progrès de l'hygiène publique.

## Bibliographie indicative

Guy BRUNET, *Aux marges de la famille et de la société. Filles-mères et enfants assistés à Lyon au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2008.

DU CAZAL, « Répartition en France des infirmités susceptibles d'entraîner l'exemption du service militaire. Étude de géographie et de statistique médicales », *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, IV<sup>e</sup> série, t. 7, 1896, p. 54-80.

Dominique DESSERTINE et Olivier FAURE, *Combattre la tuberculose 1900-1940*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1988.

Thierry DUPONT, *Le service des enfants assistés des Bouches-du-Rhône au XIX<sup>e</sup> siècle*, mémoire de diplôme d'études approfondies (DEA) de droit, publication du Comité d'histoire de la Sécurité Sociale Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2003 et 2004.

Olivier FAURE, *Les Français et leur médecine au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 1993.

Pierre GUILLAUME, *Du désespoir au salut : les tuberculeux aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Aubier, 1986.

Catherine ROLLET, *La politique à l'égard de la petite enfance sous la III<sup>e</sup> République*, Paris, Institut national d'études démographiques, 1990.

Michel WINOCK, *La Belle Époque*, Paris, Perrin, 2003, « Tempus ».

---

<sup>132</sup> En juillet 1921, le premier essai de vaccin contre la tuberculose est réalisé par Albert Calmette sur un nourrisson dont la mère est atteinte de tuberculose. L'enfant est sauvé grâce au vaccin. Celui-ci est alors administré à quelques centaines de nourrissons jusqu'en 1924, avant d'être généralisé sous le nom de BCG – bacille de Calmette et Guérin (source : Institut Pasteur).

# ASSAINISSEMENT ET DRAINAGE DE BARCELONNETTE

---

*Objet des Travaux.* — Les eaux souterraines envahissent périodiquement les rez-de-chaussée des maisons de la ville de Barcelonnette et produisent une humidité des plus malsaines.

Pendant plusieurs mois de l'année elles font relever le niveau des fosses à puits perdu : elles les délavent et viennent en verser les résidus à la surface du sol et sous les planchers.

Il y a là une cause d'infection des plus dangereuses, de nature à avoir des effets désastreux sur la santé publique.

Il est donc d'un intérêt majeur d'assainir la ville en captant ces eaux souterraines si nuisibles.

Après le drainage, les propriétaires trouveront en outre l'avantage de pouvoir construire des caves, ce qu'ils ne peuvent faire maintenant à moins d'avoir recours à des travaux de cimentage très onéreux et d'une efficacité assez incertaine.

Le programme des travaux en vue desquels on forme un Syndicat est le suivant :

Abaisser suffisamment le niveau des eaux d'infiltration de manière à assécher les rez-de-chaussée et les rendre habitables.

Limiter le relèvement des fosses afin d'empêcher le déversement et le syphonement de leurs eaux ;

Permettre de construire des caves à peu de frais ;

Recueillir en outre les eaux des rues et de l'aqueduc du collège et supprimer les émanations que leur mauvais écoulement cause dans le bas de la ville.

## DESCRIPTION DES TRAVAUX CES TRAVAUX COMPRENNENT :

1° L'exécution d'un égout collecteur, placé au point le plus bas de la ville, ayant son origine à la hauteur de la rue de la République et se terminant au ravin de la Croizette, suivi d'un canal à ciel ouvert qui traverse l'Isle du Chazelas et se déverse dans l'Ubaye au même point que la Bellière ;

2° La pose dans les rues transversales de la ville et jusqu'au quartier dit de l'Ubayette, d'un réseau de gros tuyaux recueillant les eaux de la nappe et aboutissant au collecteur ;

# Des égouts pour lutter contre les microbes : l'assainissement de la ville de Barcelonnette (fin XIX<sup>e</sup> et début XX<sup>e</sup> siècle)

Sophie CHOUIAL

Archiviste, cheffe du service des fonds

Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence

2, rue de Trélus, 04000 DIGNE-LES-BAINS

[sophie.chouial@le04.fr](mailto:sophie.chouial@le04.fr)

## Résumé

La lutte contre les épidémies se traduit par les soins procurés aux hommes mais aussi à l'espace qui les entoure avec les travaux d'assainissement. Le cas de la ville de Barcelonnette documente les préoccupations des Ubayens pour remédier aux épidémies mais aussi l'évolution des notions de contamination et de salubrité publique. Entre l'idée d'un projet d'assainissement (1878) et sa concrétisation (1895), il s'écoule un peu moins de vingt ans. Quand enfin les freins administratifs et financiers inhérents à tout projet d'aménagement sont levés, les premiers coups de pioche sont enfin donnés.

## Mots-clés

Eau souterraine

Drainage

Traitement des eaux usées

Archéologie

Basses-Alpes

Vallée de l'Ubaye

Barcelonnette

XIX<sup>e</sup> siècle ; XX<sup>e</sup> siècle

À une époque où les notions de potabilité de l'eau et les connaissances scientifiques sur les microbes en sont à leurs balbutiements, lutter contre les épidémies se traduit aussi dans l'espace par des travaux d'assainissement. Le cas de la ville de Barcelonnette documente les préoccupations des Ubayens pour remédier aux épidémies mais aussi, l'évolution des notions de contamination et de salubrité publique. Néanmoins, entre l'idée d'un projet d'assainissement (1878) et sa concrétisation (1895), il s'écoule un peu moins de vingt ans. Au-delà des freins administratifs et financiers inhérents à tout projet d'aménagement, cet article questionne aussi le frein de la connaissance. Que savent les hommes de la vallée sur les modes de contamination de l'eau ? Comment ces connaissances ont-elles évolué entre 1878 et 1894 ? Et, finalement, les travaux d'assainissement ont-ils contribué à faire régresser les épidémies ? S'il semble évident aux ingénieurs des Ponts et Chaussées en 1894 que la mortalité infantile est directement liée à la pollution du sous-sol, la conception des hommes de la vallée des notions de contamination et de salubrité publique a peut-être contribué à ralentir le démarrage des travaux. Enfin, une fois levés les freins financiers et administratifs, les travaux de drainage commencent enfin.

### **L'origine du projet d'assainissement : des enfants meurent l'été à Barcelonnette**

On meurt plus à Barcelonnette que dans le reste du département, voire du pays. La moyenne de la mortalité pour la période 1879-1893 y est plus élevée : de 33 pour 1 000 habitants en ville alors qu'elle est de 22 pour 1 000 dans l'arrondissement. Certes, le choléra a tué en 1884, mais la petite vérole, le croup, la fièvre typhoïde y font aussi des ravages <sup>133</sup>. Si l'on compare cette moyenne aux taux des autres villes proches, telles Seyne et Gap, elle demeure aussi plus forte. Seyne a un taux de mortalité de 27 et Gap 26 pour 1 000. Les enfants de Barcelonnette sont en outre durement frappés puisque le nombre de décès des moins de 5 ans atteint le tiers des naissances alors qu'en France il n'est guère que le cinquième. Enfin, une dernière particularité de la mortalité à Barcelonnette est à signaler : elle augmente entre juin et septembre, atteignant plus du double de celle des autres mois, alors qu'elle reste stationnaire toute l'année dans la population rurale. Comparativement, c'est durant ce trimestre que le nombre de décès est le plus faible en France et dans tous les pays d'Europe. <sup>134</sup>

Face à ce constat accablant, la question est « pourquoi ». Commençons par mobiliser les connaissances en géologie de François Arnaud <sup>135</sup> pour y répondre. Barcelonnette est bâtie sur la rive droite de l'Ubaye, sur des alluvions, à 1 135 mètres d'altitude, au fond d'une vallée étroite et profonde, creusée dans les marnes noires jurassiques. « Le fond de la vallée est rempli par les graviers roulés de l'Ubaye, recouverts de couches diverses d'alluvions provenant soit de la rivière soit des ruisseaux descendant des pentes des montagnes, formées à la surface de boues glacières argileuses reposant sur les marnes » <sup>136</sup>. En plus d'avoir un sol relativement perméable, le niveau du sol de la ville est à la même hauteur que celui de la rivière Ubaye et parfois même, au-dessous en quelques points. Pour finir de brosser ce tableau, ajoutons qu'une nappe d'eau parcourt le sous-sol, alimentée par les eaux de filtration de l'Ubaye et par celles des versants <sup>137</sup>.

Lors de la fonte de neiges et à la saison des pluies automnales, les eaux d'infiltration font remonter le niveau de la nappe, qui affleure alors au niveau du sol de la ville. Mais en quoi cette remontée des eaux influe-t-elle sur la mortalité de Barcelonnette ?

---

<sup>133</sup> AD AHP, 14 J 75, fonds François Arnaud, dossier drainage de la ville de Barcelonnette (1894-1908), lettre de François Arnaud au docteur Brouardel, 26 février 1887.

<sup>134</sup> AD AHP, 14 J 75, fonds François Arnaud, dossier drainage de la ville de Barcelonnette (1894-1908), rapport du conducteur des Ponts et Chaussées, 10 mai 1894.

<sup>135</sup> François Arnaud (1843-1908), est notaire, érudit de la vallée de l'Ubaye.

<sup>136</sup> AD AHP, 14 J 75, fonds François Arnaud, dossier drainage de la ville de Barcelonnette (1894-1908), lettre de François Arnaud au docteur Brouardel, 26 février 1887.

<sup>137</sup> AD AHP, 14 J 75, fonds François Arnaud, dossier drainage de la ville de Barcelonnette (1894-1908), rapport du conducteur des Ponts et Chaussées, 10 mai 1894.

S'il est évident pour notre époque que l'eau peut être contaminée par des microbes, cet état de fait questionne le conseil municipal de la ville et même les plus érudits, comme François Arnaud. Conscients que les décès peuvent être attribués aux eaux usées jetées à même la chaussée dans les rues de la ville, tous s'interrogent quant aux solutions à mettre en œuvre pour y remédier. Le conseil municipal interdit la pratique du « jetage » en 1885<sup>138</sup> et ordonne dans les années 1880 la construction de fosses, soit étanches, soit à puits perdus<sup>139</sup>. D'un coût moins élevé, les habitants creusent donc des fosses à puits perdus de 3 à 4 mètres de profondeur pour y jeter leurs eaux souillées. Les bâtissant en pierres sèches, les murs sont donc poreux et à chaque remontée des eaux, ces puits communiquent librement avec la nappe souterraine. C'est ainsi que :

« Du 15 mai au 15 septembre, et souvent encore en novembre et décembre, [le niveau de la nappe] s'élève jusqu'au plancher des rez-de-chaussée ; ceux-ci sont envahis par les eaux, qui remontent même dans les murs, et sont inhabitables. À ce moment, dans toutes les fosses, à peu près sans exception, les eaux remontent à la surface du sol des rues et s'y déversent fréquemment. Les déjections diluées se répandent donc dans le sous-sol, dans les rues, et viennent même sous les planchers<sup>140</sup> ».

François Arnaud s'est alors opposé à la solution adoptée par le conseil municipal et fait part de sa crainte « de voir en peu d'année tout le sol de la ville colmaté de matières fécales ». La réponse qui lui est avancée peut sembler édifiante mais il convient de garder à l'esprit le contexte de pensée de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les élus pensent que les eaux usées des puits remontant à la surface s'écoulent vers le bas de la vallée. Bref, c'est la pente naturelle qui joue, gratuitement, le rôle d'« égout »<sup>141</sup>. La même préoccupation de la remontée des eaux se retrouve aussi dans les comptes rendus du conseil d'hygiène et de salubrité de l'arrondissement dès 1881. Néanmoins, il est frappant de constater que la conséquence qui en découle est de « vicier » l'atmosphère et de rendre inhabitables et insalubres les appartements des rez-de-chaussée. Nulle mention du mélange des eaux d'infiltration avec les eaux souillées<sup>142</sup>.

La géologie de la vallée, la montée du niveau des eaux à certaines périodes de l'année et les fosses à puits perdus non étanches sont autant de paramètres à considérer comme facteurs explicatifs de la contamination des eaux dans les rapports d'ingénieur de 1894. Néanmoins entre les années 1880 et le début des travaux de drainage en 1895, la conception des hommes de ce temps de la salubrité publique et des risques de contamination des eaux a évolué. Pour réduire la courbe de mortalité à Barcelonnette et engager donc des travaux de drainage, trouver les ressources financières et mobiliser les bons « leviers » administratifs sont indispensables mais peut-être pas suffisants. Il est nécessaire aussi que le niveau de connaissance des hommes de la vallée « progresse » afin qu'ils considèrent pleinement que les travaux de drainage sont une réponse à la problématique de la mortalité infantile.

---

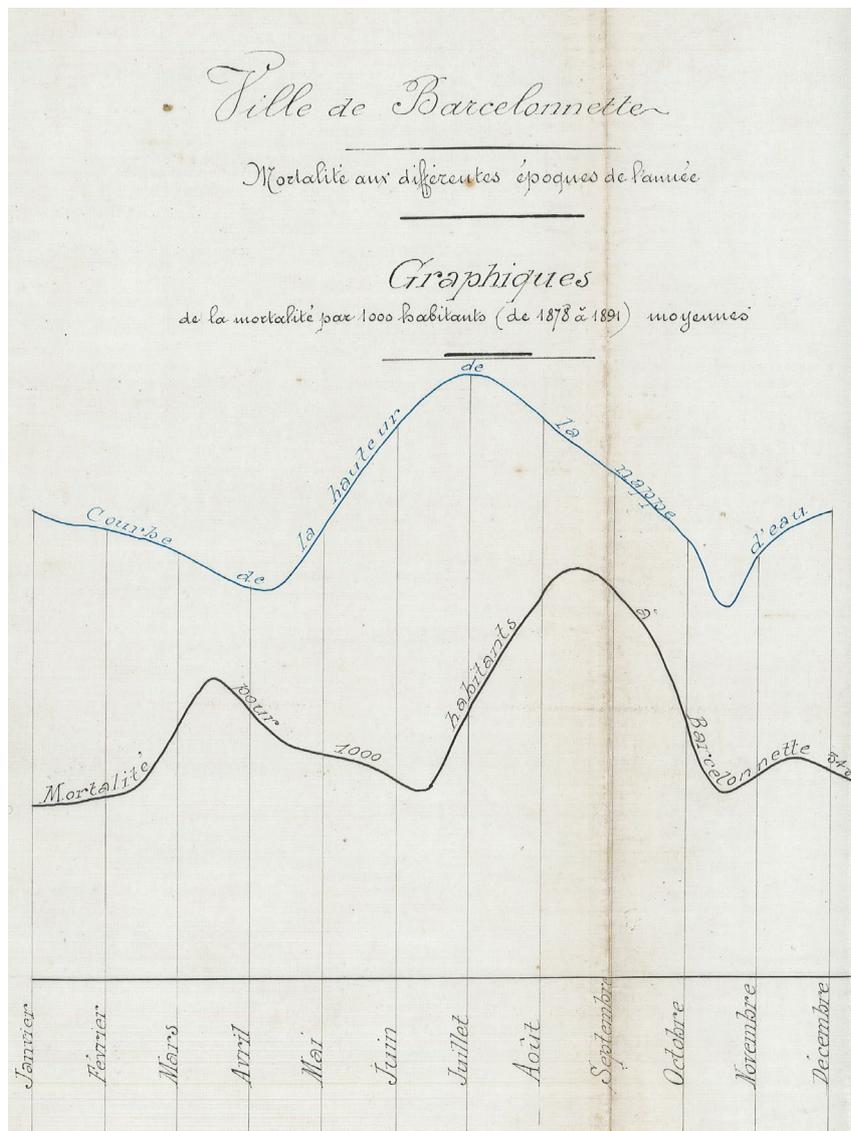
<sup>138</sup> AD AHP, 1 Z 061, sous-préfecture de Barcelonnette, dossier commune de Barcelonnette, égouts, assainissement, police des rues (1884-1898), courrier du préfet au sous-préfet de Barcelonnette, 18 avril 1885. Le mot « jetage » est employé dans le corps de la délibération.

<sup>139</sup> Dès 1878, le conseil d'hygiène de l'arrondissement émet le vœu que la ville de Barcelonnette prépare un projet d'égout collecteur recueillant les boues et balayures des rues et les eaux des basses-cours (AD AHP, 1 Z 44, sous-préfecture de Barcelonnette, organismes sanitaires (1849-1953), registre du conseil d'hygiène publique et de salubrité de l'arrondissement de Barcelonnette, séance du 27 juin 1878). On note aussi que depuis sa création, ce conseil préconise régulièrement le balayage des rues et le nettoyage des basses-cours.

<sup>140</sup> AD AHP, 14 J 75, fonds François Arnaud, dossier drainage de la ville de Barcelonnette (1894-1908), rapport du conducteur des Ponts et Chaussées, 10 mai 1894.

<sup>141</sup> Les eaux de pluie, les eaux ménagères et les eaux de vidange courent dans les ruisseaux à la surface des chaussées. Après un parcours plus ou moins long, elles tombent dans des fossés à faible pente qui les conduisent à la rivière (AD AHP, 1 Z 61, sous-préfecture de Barcelonnette, dossier commune de Barcelonnette, égouts, assainissement, police des rues (1884-1898), rapport du conducteur des Ponts et Chaussées, 10 mai 1894).

<sup>142</sup> AD AHP, 1 Z 44, sous-préfecture de Barcelonnette, organismes sanitaires (1849-1953), registre du conseil d'hygiène publique et de salubrité de l'arrondissement de Barcelonnette, séance du 23 juin 1881.



**Graphique de la mortalité moyenne pour 1 000 habitants à Barcelonnette de 1878 à 1891**

ADAHP, 14 J 75, rapport du conducteur des Ponts et Chaussées, 1894

## L'eau contaminée : du miasme au microbe

« Permettez-moi, au nom du conseil municipal de Barcelonnette, d'avoir recours à votre haute compétence pour résoudre une question qui intéresse la salubrité de ma ville natale ». Ainsi débute la lettre que François Arnaud adresse au docteur Paul Brouardel en 1887<sup>143</sup>. Il pose dans sa lettre quatre questions au médecin renommé qui sont susceptibles d'aider à comprendre quel est le niveau de connaissances des hommes de la vallée dans le domaine sanitaire en cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle :

« Les fosses à puits perdus ne sont-elles pas un grand danger pour la salubrité future de la ville ?

Doit-on les proscrire complètement et les remplacer par des fosses étanches ?

Un drainage sérieux ne ferait-il pas disparaître le danger des fosses à puits perdus et dans quelles conditions devrait-il être établi ?

<sup>143</sup> Paul Brouardel (1837-1906), est un des principaux médecins hygiénistes de la Troisième République. Il a notamment été doyen de la faculté de médecine de Paris (1887-1901) et président du Comité consultatif d'hygiène publique de France à partir de 1884. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Paul\\_Brouardel](https://fr.wikipedia.org/wiki/Paul_Brouardel).

Comme l'eau de la ville marche partout en conduite forcée, la pression de l'eau ne suffit-elle pas à empêcher l'introduction de microbes dans les tuyaux par les fuites qui s'y produisent fréquemment ? Cette dernière est très importante car si elle était résolue affirmativement tout danger d'empoisonnement des eaux serait écarté »<sup>144</sup>.

Si un homme tel que François Arnaud, dont la culture, l'intelligence, la curiosité et l'érudition ne sont plus à démontrer, pose ces questions en 1887, peut-on en conclure que les habitants de Barcelonnette n'avaient peut-être pas les connaissances nécessaires pour appréhender la problématique de la contamination des eaux et donc engager rapidement les travaux nécessaires à la résolution du problème ? Cherchons donc les traces de ces connaissances.

L'ingénieur des Ponts et Chaussées utilise bien, en 1894, le mot « primitive » pour qualifier la manière dont les eaux usées sont évacuées à Barcelonnette. Néanmoins, il faut aussi, à l'inverse, interroger les clichés et les préjugés que l'ingénieur pourraient avoir à l'égard des populations rurales et comment ceux-ci influenceraient-ils son jugement et par là même peut-être la rédaction de son rapport ?

François Arnaud évoque aussi dans son courrier la qualité de l'« eau de source très pure » qui alimente la ville. Remarquons que le mot « potable » n'est jamais employé dans la lettre, mais c'est celui d'« eau d'alimentation ». Provenant d'une source en altitude (1 450 mètres), l'eau est acheminée d'abord en conduite libre puis ensuite en tuyaux de fonte placés à 1 m de profondeur.



AD 04/7Fi011

François Arnaud pense alors que cette installation devrait suffire à assurer la salubrité de la ville. Or il n'en est rien car des épidémies y font régulièrement des ravages<sup>145</sup>.

Quoi qu'il en soit, même si l'eau est depuis longtemps perçue comme vectrice d'épidémie<sup>146</sup> on peut se demander si la découverte qu'elle est peut être contaminée par des microbes est nouvelle pour les hommes de la vallée<sup>147</sup>. Dès 1878, le conseil d'hygiène et de salubrité émet le vœu que la ville de Barcelonnette « prépare un projet d'établissement d'un égout collecteur pour recueillir les boues et balayures des rues et les eaux des basses cours et [que ce projet soit mis] à exécution aussitôt que ses finances le lui permettent »<sup>148</sup>. Le projet ou tout du moins la préoccupation d'assainir la ville semblent être anciens et l'obstacle au délai de mise en œuvre n'est peut-être pas que financier mais aussi lié au niveau de connaissance. Effectivement, le Comité consultatif d'hygiène publique de

France, instance nationale, regrette en 1890 que la municipalité n'ait pas fourni une analyse chimique et bactériologique des eaux des fontaines publiques à l'appui de sa demande de consultation sur l'opportunité du projet d'assainissement. Les élus n'hésitent donc pas à solliciter une instance de niveau nationale pour avoir l'information la plus complète et à jour. Cela illustre bien la recherche d'information autour de la thématique de la contamination<sup>149</sup>.

Pour poursuivre la recherche de ces traces de connaissance sur la contamination des eaux, il peut aussi être intéressant de regarder du côté des publications de l'époque et notamment des

<sup>144</sup> AD AHP, 14 J 75, fonds François Arnaud, dossier drainage de la ville de Barcelonnette (1894-1908), lettre de François Arnaud au docteur Brouardel, 26 février 1887.

<sup>145</sup> *Ibid.*

<sup>146</sup> Lors de la peste de 1348, certains médecins envisagent la possibilité d'un empoisonnement des puits et des fontaines. Boris BOVE, Jean-Louis BIGET (dir.), *1328-1543, Le temps de la guerre de Cent Ans*, Joël CORNETTE, (dir.) collection Histoire de France, Paris, Belin, 2<sup>e</sup> édition, 2014, p. 302.

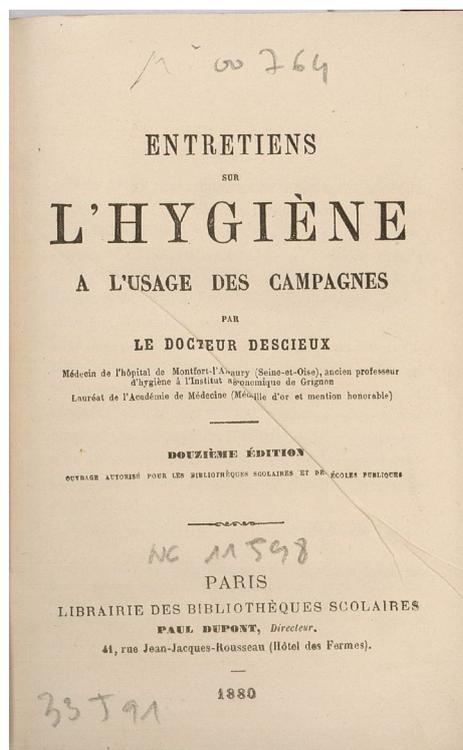
<sup>147</sup> La découverte des microbes par Pasteur date des années 1870.

<sup>148</sup> AD AHP, 1 Z 44, sous-préfecture de Barcelonnette, organismes sanitaires (1849-1953), registre du conseil d'hygiène publique et de salubrité de l'arrondissement de Barcelonnette, séance du 27 juin 1878.

<sup>149</sup> AD AHP, 1 Z 61, sous-préfecture de Barcelonnette, dossier commune de Barcelonnette, égouts, assainissement, police des rues (1884-1898), courrier du directeur de l'assistance et de l'hygiène publique au préfet, 21 avril 1890. Rapport du comité consultatif d'hygiène publique de France, 21 avril 1890.

médecins hygiénistes. Comparons la publication d'un médecin hygiéniste en 1880 et par là même le type d'information susceptible d'être transmis, avec la coupure de presse de 1887 conservée dans les papiers personnel de François Arnaud <sup>150</sup>, et la note qu'il ajoute dans le rapport de l'ingénieur en 1894.

Dans ses *Entretiens sur l'hygiène à l'usage des campagnes*, publié en 1880, l'auteur, médecin, explique qu'une eau potable se reconnaît au fait qu'elle est « claire, aérée, sans saveur ni odeur ; elle doit encore bien dissoudre le savon et bien cuire les légumes secs. » Pour lui, la chimie est utile pour déterminer les types des sels contenus dans les eaux qui ont cheminé à travers les sols, mais demeure bien inutile pour déterminer si l'eau est potable ou pas. Et de rajouter quelques lignes plus loin qu'une eau de fonte des neiges se digère difficilement car elle ne contient pas assez d'air.<sup>151</sup> En témoigne aussi le récit, en 1883, des membres du conseil d'hygiène et de salubrité de l'arrondissement, en déplacement à Jausiers afin de « goûter » l'eau des Sanières pour rechercher les causes de la fièvre typhoïde et d'autres maladies. La qualité de l'eau des trois fontaines est simplement appréciée au goût et à l'odeur. Les différences de goût sont attribuées à la détérioration des tuyaux de la conduite qui traversent marais, trous à purin et fosses d'aisance et dont les « eaux putrides et les miasmes délétères se mêlent aux eaux de la source, la vicient complètement et propagent ainsi les germes des maladies fréquentes constatés dans la localité <sup>152</sup> ». On ne parle pas encore de microbes. Ajoutons que François Arnaud fait partie de la délégation des « goûteurs » de l'eau ainsi que deux médecins et l'ingénieur des Ponts et Chaussées.



**Docteur DESCIEUX, *Entretiens sur l'hygiène à l'usage des campagnes*, 12<sup>e</sup> édition, Paris, Librairie des bibliothèques scolaires, 1880**

AD AHP, M 00 764

<sup>150</sup> AD AHP, 14 J 75, fonds François Arnaud, dossier drainage de la ville de Barcelonnette (1894-1908), coupure de presse de REGNARD (P. Dr), « Le nouveau poison », *La République Française*, Paris, dix-septième année, n° 5552, samedi 19 février 1887.

<sup>151</sup> AD AHP, M 00 764, Docteur DESCIEUX, *Entretiens sur l'hygiène à l'usage des campagnes*, 12<sup>e</sup> édition, Paris, Librairie des bibliothèques scolaires, 1880, p. 40-42.

<sup>152</sup> AD AHP, 1 Z 44, sous-préfecture de Barcelonnette, organismes sanitaires (1849-1953), registre du conseil d'hygiène publique et de salubrité de l'arrondissement de Barcelonnette, séance du 12 décembre 1883.

En 1887, le titre de l'article, *Le nouveau poison*, conservé par François Arnaud, évoque le rôle des microbes contenus dans l'eau dans la diffusion des épidémies.<sup>153</sup> Est-ce la lecture de cet article qui l'a incité à écrire au docteur Brouardel pour le questionner ? La réponse de Brouardel n'est pas dans le fonds, mais lui a-t-il seulement répondu ? À l'inverse, François Arnaud écrit-il au célèbre médecin afin d'avoir les arguments nécessaires pour convaincre le conseil municipal de Barcelonnette de s'engager dans des travaux de drainage ? L'article et le courrier de François Arnaud étant conservés ensemble, le premier datant du 19 février 1887 et le second du 26 ou 27 février, on peut supposer que l'article a suggéré la rédaction du courrier.<sup>154</sup> Mais, le plus étonnant reste à venir car le rapport de l'ingénieur des Ponts et Chaussées de 1894 est directement modifié de la main de François Arnaud et signé par lui. Il ajoute ainsi :

« Les conduites des eaux d'alimentation soit des fontaines publiques, soit des puits particuliers traversent ce sous-sol à 1 m 20 de profondeur, sont souvent éclatées, mises en réparation et alors pénétrées par les eaux contaminées du sous-sol et amènent à domicile des microbes pathogènes. C'est pour moi le plus grand danger pour la santé publique »<sup>155</sup>.

Les microbes font donc leur entrée dans le rapport de l'ingénieur des Ponts et Chaussées ! Rajoutons que le rapport est absent du dossier de la série S (fonds des Ponts et Chaussées) dans lequel il devrait normalement se trouver<sup>156</sup> et que plans et notes sont présents dans le dossier du fonds Arnaud.<sup>157</sup> Le notaire intervient donc comme érudit local, membre du conseil d'hygiène et de salubrité de l'arrondissement et dont il est même président en 1894<sup>158</sup>.

Entre 1880 et 1894, il semble donc que la connaissance ait progressé. En témoigne cette simple note rédigée par François Arnaud au bas du rapport de l'ingénieur des Ponts et Chaussées apportant un argument scientifique supplémentaire pour affirmer la nécessité de réaliser des travaux de drainage et solliciter l'aide financière de l'État. Ce dialogue « documentaire » entre le médecin hygiéniste, l'ingénieur et l'érudit local<sup>159</sup> s'inscrit dans le contexte de la pensée hygiéniste qui s'accélère au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>160</sup>. Au niveau national, les hygiénistes se lancent dès 1870 dans une bataille politique pour mettre en œuvre les mesures d'hygiène et de salubrité. Ils occupent des postes importants au sein de l'Administration ou à la Chambre et deviennent législateurs. L'accélération législative à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle est prégnante pour aboutir à la grande loi sur la santé publique de 1902, qui impose par exemple aux communes d'adopter un règlement sanitaire<sup>161</sup>. Néanmoins le possible défaut de connaissance n'est pas la seule entrave

---

<sup>153</sup> AD AHP, 14 J 75, fonds François Arnaud, dossier drainage de la ville de Barcelonnette (1894-1908), coupure de presse de REGNARD (P. Dr), « Le nouveau poison », *La république française*, Paris, dix-septième année, n° 5552, samedi 19 février 1887.

<sup>154</sup> La date est raturée sur le document.

<sup>155</sup> AD AHP, 14 J 75, fonds François Arnaud, dossier drainage de la ville de Barcelonnette (1894-1908), rapport du conducteur des Ponts et Chaussées, 10 mai 1894.

<sup>156</sup> AD AHP, S 1772, assainissement et drainage de la ville de Barcelonnette : correspondances, pièces du marché, tableau comparatif et graphique de la mortalité de la population de la ville, plans (1892-1898).

<sup>157</sup> AD AHP, 14 J 75, fonds François Arnaud, dossier drainage de la ville de Barcelonnette (1894-1908).

<sup>158</sup> AD AHP, 1 Z 44, sous-préfecture de Barcelonnette, organismes sanitaires (1849-1953), registre du conseil d'hygiène publique et de salubrité de l'arrondissement de Barcelonnette, séance du 15 novembre 1894.

<sup>159</sup> Notons aussi que depuis 1881 le notaire et l'ingénieur sont membres du conseil d'hygiène et de salubrité d'arrondissement (AD AHP, 1 Z 44, sous-préfecture de Barcelonnette, organismes sanitaires (1849-1953), registres du conseil d'hygiène publique et de salubrité de l'arrondissement de Barcelonnette).

<sup>160</sup> La politique sanitaire a un long passé et ne naît pas aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Ce qui change, selon Alain Corbin, c'est que cette politique sanitaire prétend désormais à la permanence alors qu'elle revêtait un caractère épisodique car déployée lors des épidémies qui sévissaient et qu'elle est modernisée par l'évolution des convictions médicales et les progrès de la chimie. Alain CORBIN, *Le miasme et la jonquille, l'odorat et l'imaginaire social, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Flammarion, 2008, p. 133.

<sup>161</sup> Thomas LE ROUX, « Le siècle des hygiénistes », *La Vie des idées*, 14 juin 2010. URL : <https://laviedesidees.fr/Le-siecle-des-hygienistes.html> ; Patrice BOURDELAIS, « L'échelle pertinente de la santé publique au XIX<sup>e</sup> siècle : nationale ou municipale ? », *Les Tribunes de la santé*, 2007/1 (n° 14), p. 45-52. URL : <https://www.cairn.info/revue-les-tribunes-de-la-sante1-2007-1-page-45.htm>

au démarrage des travaux à Barcelonnette, il existe aussi des freins administratifs et financiers, peut-être de moindre importance.

## Les freins administratifs et financiers

Dès 1884, la mairie alloue une somme de 200 F pour le paiement de travaux d'étude sur l'assainissement de la ville. Or, le service des Ponts et Chaussées ne souhaite pas s'engager tant que les propriétaires intéressés ne sont pas réunis en association syndicale ou que le conseil municipal n'a pas acté l'exécution des travaux <sup>162</sup>. La municipalité cherche auprès de quelle porte administrative frapper pour obtenir des fonds financiers : ministre du Commerce <sup>163</sup>, ministre de l'Intérieur, ministre des Travaux publics. C'est finalement ce dernier, par le biais du Conseil général des Ponts et Chaussées, qui accorde en 1894 à la commune une subvention <sup>164</sup> car le projet concerne la nationale 100. En réalité, il ne semble pas y avoir de crédit réellement dédié à l'assainissement. C'est le caractère urgent d'une épidémie ou le concours financier de l'État relatif à la voirie nationale qui doivent être activés et non réellement le projet d'assainissement en lui-même. En contrepartie des crédits accordés, le ministère des Travaux public demande que la ville se charge de l'entretien, du curage ou du nettoyage de l'égout.

Le montant prévisionnel total des travaux est de 102 000 F, le ministère des Travaux public accorde 34 000 F <sup>165</sup>, le conseil général du département 1 000 F, il reste alors à la commune à financer 68 000 F, ce qui représente une somme importante. La vente de la forêt de la Ginette et des pâturages à l'État lui permet de disposer de 52 000 F. Il manque encore 16 000 F pour boucler le projet. Après un refus de l'État d'allonger le crédit, la commune décide une aliénation de rente de 3 % sur l'État de 4 130 F. Les travaux sont adjugés en préfecture le 17 août 1895. Paulin Decoeur, ingénieur civil à Grenoble, remporte le marché <sup>166</sup>. Les travaux commencent en septembre 1895 pour s'achever en mars 1898. Ils auront coûté au final 83 562,94 F soit moins que le budget initialement prévu <sup>167</sup>.

Au-delà du financement des travaux, la municipalité cherche aussi le moyen juridique de contraindre les propriétaires à raccorder les écoulements d'eau pluviale et les eaux ménagères (évier) à l'égout. Elle mobilise pour ce faire le décret-loi du 26 mars 1852 relatif aux rues de Paris. Il peut, en effet, être rendu applicable par arrêté préfectoral, à toutes villes qui en formuleraient la demande à l'État, ce que Barcelonnette s'empresse de faire. L'article 6 intéresse plus particulièrement la ville.

« Toute construction nouvelle dans une rue pourvue d'égouts devra être disposée de manière à y conduire ses eaux pluviales et ménagères. La même disposition sera prise pour toute maison ancienne en cas de grosses réparations, et, en tout cas, avant dix ans » <sup>168</sup>.

---

<sup>162</sup> AD AHP, 1 Z 61, sous-préfecture de Barcelonnette, dossier commune de Barcelonnette égouts, assainissement, police des rues (1884-1898), rapport de l'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, 22 mars 1884.

<sup>163</sup> Le ministère du Commerce accorde des subventions dans le cadre des épidémies (dépenses de désinfection, organisation d'un service médical, dépense d'assainissement motivées par l'épidémie) (AD AHP, 1 Z 61, égouts, assainissement, police des rues (1884-1898), courrier du préfet au sous-préfet, 4 septembre 1884).

<sup>164</sup> AD AHP, 1 Z 61, *ibid.*, extrait de délibération du conseil municipal de Barcelonnette, lettre du ministre des travaux publics au préfet, 5 novembre 1894.

<sup>165</sup> Le montant est calculé non pas sur les 102 000 F du coût total des travaux mais sur le coût des travaux qui intéresse la viabilité de la route nationale 100, soit 68 000 F. C'est la moitié de cette somme qui est accordée à la municipalité (AD AHP, 1 Z 61, sous-préfecture de Barcelonnette, dossier commune de Barcelonnette, égouts, assainissement, police des rues (1884-1898), extrait de délibération du conseil municipal de Barcelonnette, lettre du ministre des Travaux publics au préfet, 5 novembre 1894).

<sup>166</sup> 1 Z 61, *ibid.*, extrait de délibération du conseil municipal de Barcelonnette, 8 septembre 1894.

<sup>167</sup> 1 Z 61, *ibid.*, extrait de délibération du conseil municipal de Barcelonnette, 28 août 1898.

<sup>168</sup> Décret du 26 mars 1852 relatif aux rues de Paris. Ce décret et cet article sont toujours en vigueur aujourd'hui.

Malheureusement le décret-loi est réservé aux villes de plus de 2 000 habitants, or Barcelonnette n'en compte que 1 743 en mai 1896 <sup>169</sup>. Le « miracle » se produit alors quelques mois après puisqu'en août 1896 2 046 habitants sont recensés. Après le décret présidentiel du 23 avril 1897 qui autorise la ville à appliquer le décret-loi de 1852 <sup>170</sup>, la municipalité s'empresse de décréter des mesures de police administrative dès juin 1897: interdiction de jeter les eaux usées des lavoirs, des buanderies, des bains, des basses-cours, des brasseries, des teintureries et de toutes industries, obligation de faire descendre les eaux pluviales des toits dans des tuyaux au sol.

Des enfants meurent l'été à Barcelonnette et 17 ans auront été nécessaires (entre 1878 et 1895) pour que les premiers coups de pioche soient enfin donnés.

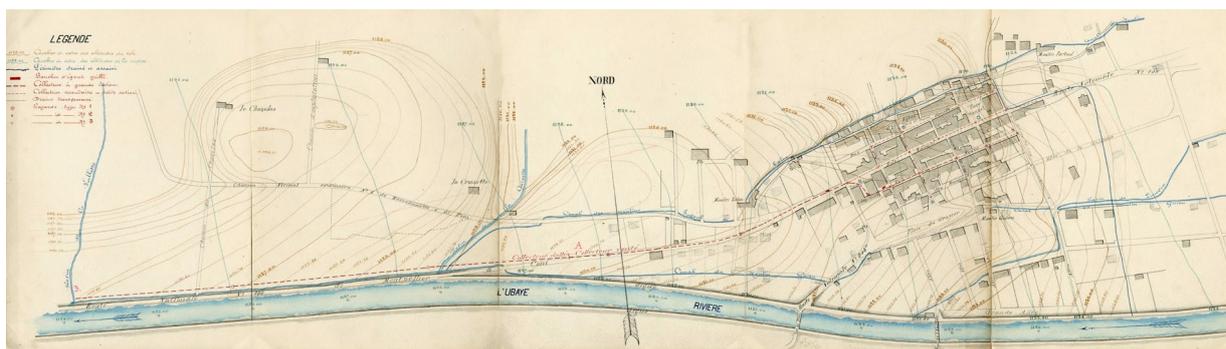
## Les travaux de drainage

Les travaux démarrent à l'automne 1895 pour se terminer en 1898. Il est prévu un égout collecteur principal et un secondaire destinés à recevoir les eaux pluviales, celles de drainage de la nappe, de vidange et les ménagères.

L'égout principal part du carrefour de la rue Neuve et de la rue du Cercle, descend la rue Neuve jusqu'à la rue du Moulin, sur 112 m de longueur de tuyau-aqueduc de 0,60 m de diamètre percé à la base d'orifices collecteurs. À partir de la rue du Moulin, il poursuit sa descente de la rue Neuve, traverse le collège et rejoint la nationale 100. Sa section ovoïde permet à un homme d'y rentrer. Il est en béton de ciment et percé à la base de barbacane afin que les eaux extérieures puissent s'y introduire. Puis il longe la route jusqu'au ravin de la Villette où il débouche dans l'Ubaye.

L'égout secondaire s'établit sous la rue Manuel, à une profondeur de 3 m. Il la draine sur une distance de 349,50 m de longueur. Formé par un tuyau circulaire en béton de ciment de 0,60 m de diamètre, il se connecte à l'égout principal au carrefour de la nationale 208. Un second collecteur de 0,60 m de diamètre établi également à 3 m sous le sol s'embranchement sur le précédent en face de la rue du Pont qu'il remonte jusqu'à la rue Grenette.

Les drains sont formés de tuyaux de grès vernissés de 0,20 m de diamètre placés à 2,50 m de profondeur. Ils récupèrent dans les rues de la ville les eaux ménagères et pluviales et vont recevoir dans l'avenir les branchements particuliers des maisons. Ils débouchent dans les collecteurs à 0,20 m au-dessus des radiers. Des regards sont placés en divers points. Des bouches d'égout grillées assurent l'écoulement des eaux pluviales.



**Plan des égouts de Barcelonnette, rapport de l'ingénieur des Ponts et Chaussées, 1894**

AD AHP, 14 J 75, fonds François Arnaud

Les travaux d'assainissement de la ville ont effectivement contribué à faire régresser les épidémies. Le rapport du conseil d'hygiène de l'arrondissement de Barcelonnette qualifie de « bon » l'état sanitaire de l'arrondissement en 1899, sauf quelques cas de fièvres typhoïdes

<sup>169</sup> I Z 61, ibid., extrait de délibération du conseil municipal de Barcelonnette, 11 juin 1896.

<sup>170</sup> I Z 61, ibid., extrait du décret présidentiel du 23 avril 1897.

importés <sup>171</sup>. Néanmoins, le préfet constate en 1904 que la mortalité de trois bourgs (Barcelonnette, Saint-Pons et Fours) a été excessive entre 1900 et 1902. En juin 1904, la commission sanitaire de l'arrondissement demande alors aux docteurs Signoret et Devars de procéder à une enquête sur les causes de cette mortalité. À Barcelonnette, il s'avère que ce sont les chiffres des décès de l'hôpital et des accidents de la route qui font grossir les chiffres et non ceux liés à une épidémie ou en raison de l'insalubrité publique <sup>172</sup>.

Comprendre et prouver que les eaux souillées des puits à fonds perdus de la ville contaminent celles de la nappe souterraine n'étaient donc pas aisé. Le défaut de connaissance réel ou avéré n'est pas si évident à cerner pour expliquer que les travaux démarrent après tant d'années. Quoi qu'il en soit, les épidémies semblent avoir régressé sur la ville grâce à l'installation des tuyaux de drainage. Terminons sur une belle « surprise ». François Arnaud suit attentivement les travaux et note, dessine ce qu'il voit au fond des tranchées. S'ouvrent alors quelques fenêtres archéologiques... Mais ceci est une autre histoire <sup>173</sup>.

## Bibliographie indicative

Alain CORBIN, *Le miasme et la jonquille, l'odorat et l'imaginaire social, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Flammarion, 2008.

Delphine ISOARDI, « Histoire de la recherche archéologique en Ubaye. Des antiquaires du XVI<sup>e</sup> siècle à l'archéologie contemporaine en Haute Provence », *Chroniques de Haute-Provence*, 2006.

Thomas LE ROUX, « Le siècle des hygiénistes », *La Vie des idées*, 14 juin 2010.  
URL : <https://laviedesidees.fr/Le-siecle-des-hygienistes.html>

Patrice BOURDELAIS, « L'échelle pertinente de la santé publique au XIX<sup>e</sup> siècle : nationale ou municipale ? », *Les Tribunes de la santé*, 2007/1 (n° 14), p. 45-52.

URL : <https://www.cairn.info/revue-les-tribunes-de-la-sante1-2007-1-page-45.htm>

---

<sup>171</sup> AD AHP, 1 Z 44, sous-préfecture de Barcelonnette, organismes sanitaires (1849-1953), registre du conseil d'hygiène publique et de salubrité de l'arrondissement de Barcelonnette, séance du 9 octobre 1899.

<sup>172</sup> AD AHP, 1 Z 61, sous-préfecture de Barcelonnette, organismes sanitaires (1849-1953), registre des délibérations de la commission sanitaire de l'arrondissement de Barcelonnette, séance du 10 juin 1904. Le rapport sur la mortalité excessive dans les communes de Fours, Saint-Pons et Barcelonnette est présenté par les docteurs Signoret et Devars lors de la séance du 7 janvier 1905.

<sup>173</sup> Delphine ISOARDI, « Histoire de la recherche archéologique en Ubaye. Des antiquaires du XVI<sup>e</sup> s. à l'archéologie contemporaine en Haute Provence », *Chroniques de Haute-Provence*, 2006, p. 90.



**Les épidémies du  
XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle**



# Les traces de la représentation des maladies et des épidémies en Haute-Provence aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles

Claude BADET

Conservateur délégué des Antiquités et objets d'art des Alpes de Haute-Provence

13, rue Haute, 04160 Château-Arnoux

[badet.claude@wanadoo.fr](mailto:badet.claude@wanadoo.fr)

## Résumé

En 2012, l'exposition *Ex voto* organisée par la Conservation départementale des Antiquités et Objets d'Art, avait mis en avant l'importance dans la foi populaire en Haute-Provence de cette représentation figurée lors d'un événement dramatique. Une décennie plus tard, l'occasion nous est donnée de faire le point sur nos connaissances dans ce domaine.

## Mots-clés

Ex-voto peints  
Epidémies  
Maladies  
Haute-Provence  
XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles

Les maladies et les épidémies ont laissé leur empreinte figurée, directe ou indirecte, dans un domaine qui peut ne pas apparaître comme évident, celui des ex-voto. L'exposition organisée par la Conservation départementale des Antiquités et objets d'art en 2012 à la cathédrale Saint-Jérôme à Digne et qui s'intitulait *Ex-voto du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle* a servi de point de départ à cet état des lieux. Cette exposition et le catalogue qui l'accompagnait montraient que le domaine de l'ex-voto était certainement l'un des plus riches parmi ceux qui abordaient le sujet. Le thème de l'ex-voto en Provence avait été grandement défriché dans la thèse de Bernard Cousin, *Le miracle et le quotidien. Les ex-voto provençaux images d'une société*, soutenue en 1981 à l'université de Provence <sup>174</sup>. Et c'est par l'éclairage de ce travail que je propose une première approche du terrain haut provençal, à la lumière des connaissances du corpus documentaire. Connaissances qui sont désormais peut être plus approfondies grâce au travail d'inventaire mené depuis quelques décennies, dans le domaine des objets protégés au titre des monuments historiques, par la conservation départementale des antiquités et objets d'art qui en a la charge du point de vue scientifique.

L'ex-voto est un don d'action de grâce remis par un fidèle qui estime avoir reçu une protection divine à la suite d'un vœu. Ce geste gratulateur (pour remercier d'une aide apportée dans un cas précis), connu dès l'Antiquité, prend une forme nouvelle lorsque l'ex-voto pictural apparaît en Italie centrale à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, une définition que j'emprunte à Régis Bertrand <sup>175</sup>.

Ces documents, « au carrefour du miracle et du quotidien », offrent sur une très longue durée l'avantage d'être très nombreux et de proposer une « aubaine d'images » – où l'écrit peut trouver place – révélatrices de la foi des personnes et de leurs représentations de l'au-delà, du théâtre de la vie quotidienne et de ses dangers. Ce face à face direct de l'homme et de son protecteur, sans intermédiaire clérical, est réglé par le code pluriséculaire de la dualité des espaces : celui du donateur, en situation de danger ou en prière, et l'espace céleste du thaumaturge, délimité par des nuages.

Le document est modeste, peint fréquemment sur un morceau de bois, de métal ou de carton, sur une toile dans le meilleur des cas. Le plus souvent il représente la scène du miracle avec intervention céleste, parfois le miraculé et ses proches en position d'action de grâce. Le spectateur est toujours frappé par la facture naïve du tableau, anonyme en majorité des cas, et par sa grande expressivité. Toutefois, dans des circonstances plus rares, nous le verrons, l'ex-voto d'action de grâce peut prendre une forme plus socialisée et non pas individuelle, puisqu'il vient en remerciement collectif de la grâce obtenue. Il est alors d'une taille plus importante et d'une facture plus élaborée, œuvre souvent d'un artiste de profession. Le clergé y est alors toujours présent.

L'ex-voto peint apparaît dans le Sud-Est de la France à la fin du XVII<sup>e</sup> et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle en particulier dans les régions marseillaise et comtadine en relation avec l'Italie ; il prend son essor au temps de « l'invasion dévote » qui a lieu entre 1660 et 1730. La pratique se développe dans toute la Basse-Provence et se démocratise vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'espace céleste conserve une place importante mais l'ex-voto de simple action de grâce décline représentant moins de 10 % à la veille de la Révolution. La scène humaine reste dominée par l'attitude de la prière mais la moitié des donateurs des milieux populaires l'abandonnent au profit de la représentation de la maladie, des accidents du travail ou de la mer. Cette pratique de laïcs connaît une réduction numérique mais semble-t-il, à l'exception de l'année 1794, sans d'interruptions pendant la Révolution. Elle retrouve sous la Restauration les niveaux de l'Ancien Régime finissant et atteint son apogée pendant le Second Empire où, d'après l'analyse de Bernard Cousin, elle pénétrerait alors en Haute-Provence. Sa démocratisation s'affirme et ses aspects profanes s'accroissent. La surface consacrée à l'espace céleste se réduit dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle puis,

---

<sup>174</sup> Publiée en 1983.

<sup>175</sup> Régis BERTRAND, compte-rendu de la thèse de Bernard Cousin, « Le miracle et le quotidien. Les ex-voto provençaux, images d'une société », *Annales du Midi*, 1983, p. 221-224.

après un palier vers le milieu du siècle, diminue encore dans le dernier tiers. À partir de 1880, l'invasion des sanctuaires par les plaques de marbre gravées et la disparition des peintres spécialisés font de l'ex-voto peint une pratique résiduelle.

L'étude de longue durée révèle donc une évolution profonde qui, d'après Bernard Cousin, s'avère plus précoce et accentuée en Basse-Provence marseillaise et varoise que dans le Comtat et le haut-pays. Pour cette longue période, le corpus des ex-voto inventorié par la conservation départementale des antiquités et objets d'art se répartit en trois grandes catégories. La première décrit les accidents de la vie : chutes, noyades, naufrages en mer ou en rivière, accidents hippomobiles, mais aussi incendies, effondrements de toits, de parquets... La seconde catégorie rassemble les accidents météorologiques et leurs conséquences : les dégâts causés par la foudre ou bien les sécheresses qui ont notamment provoqué les pèlerinages à Notre-Dame de Lure des pèlerins de Reillanne et des villages environnants, étudiés par Guy Barruol <sup>176</sup>. Enfin, ceux qui traitent de la maladie et de la guérison sont les plus nombreux. Il est difficile de préciser, en l'absence d'indications écrites, de quelle maladie le donateur ou un membre de sa famille a été guéri. Bernard Cousin avance qu'il doit s'agir de « fièvres », comme on les désigne dans les livres de miracles, sans plus de précision. Dans cette catégorie, il faut faire une part non négligeable (environ 10 %) aux scènes de la petite enfance. Les ex-voto peuvent être liés à un accouchement difficile, au remerciement pour une naissance, à une maladie du nouveau-né. Après 1830, l'enfant devient le principal protagoniste de la scène, confirmant la poussée du sentiment de l'enfance au XIX<sup>e</sup> siècle.

Les lieux où sont déposés les ex-voto sont souvent des chapelles, quelquefois des églises, dédiés à la Vierge ou au saint local en remerciement d'une grâce reçue par leur intercession. On peut citer, parmi le plus connues, N.-D. des Anges à Lurs, N.-D. du Roc à Castellane, N.-D. de Toutes Aures et N.-D. de Romigier à Manosque, église N.-D. de l'Assomption à Moustiers, Saint-Maxime à Riez, Saint-Jean-Baptiste à Barrême, N.-D. des Anges à Banon. Il semblerait que la partie nord du département actuel n'ait pas laissé beaucoup de traces de la présence d'ex-voto. La « Plateforme Ouverte du Patrimoine » (POP) du ministère de la Culture fait état, pour l'ensemble du département, d'environ 150 ex-voto, mais il est fort probable que tous n'aient pas été comptabilisés.

Le premier exemple d'ex-voto dans le haut-pays se trouve à la Foux d'Allos. Il s'agit d'un *Baptême du Christ*, huile anonyme sur cuir de Cordoue datée de 1675. Nous n'avons aucune information sur cet ex-voto, si ce n'est qu'il comporte le blason de la maison de Savoie et celui de la ville d'Allos <sup>177</sup>. Bernard Cousin note que l'un des premiers ex-voto provençaux, à Hyères, date de 1613.

Il faut attendre la grande épidémie de peste en 1720 pour voir apparaître ensuite les ex-voto d'action de grâce, la plupart du temps collectifs <sup>178</sup>. Il n'est pas surprenant de voir l'épidémie qui s'est déclarée à Marseille en juin 1720 se répandre dans le reste de la Provence entre septembre 1721 et mai 1722, compte tenu des relations commerciales et humaines importantes existant entre cette ville, son arrière-pays, la Provence et le Languedoc . Si le haut-pays provençal est peut-être le moins touché, il n'en conserve pas moins la mémoire de l'épidémie dans deux ex-voto.

Le premier se trouvait au couvent des Minimes à Mane. Il s'agit d'une peinture anonyme (certainement sur toile). La scène représente une messe d'action de grâce : de part et d'autre de l'officiant, dos à l'autel, les hommes (dont les consuls de Mane) sont agenouillés à sa droite et les femmes, à sa gauche, En haut, au centre, dans une nuée, apparaît saint Vincent de Paule, le

---

<sup>176</sup> Guy BARRUOL, 1984, p. 73-79.

<sup>177</sup> *Ex-voto du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, catalogue de l'exposition, 2012, p. 33.

<sup>178</sup> Cf la communication d'André Kauffmann sur les ex-voto de la peste de 1720 à Apt dans la présente publication.

saint patron et fondateur de l'Ordre des Minimes sous la protection duquel se place cette assemblée. Le cartouche, en bas et au centre du tableau, quoique lacunaire indiquait les circonstances de la création de cette peinture : la peste de 1720.

Les archives du couvent nous donnent des indications sur la situation pendant l'épidémie dans l'« *Etat où se trouve le couvent de Mane à la fin du correctoriât du P. Pierre de Rians en l'année 1721* »<sup>179</sup> :

« Le seigneur, pendant le cours de cette année, a continué par sa miséricorde de répandre ses faveurs et ses grâces sur notre communauté. Il nous a préservé de la cruelle contagion qui a ravagé les villes de Marseille, d'Aix, de Toulon, d'Arles, de Salon, de St Rémi, de Tarascon, de Pertuis et plusieurs lieux circonvoisins. Elle a même depuis quelques jours attaqué les villes d'Avignon et d'Orange. Cette peste nous a enlevé depuis le mois de septembre de l'année dernière trente deux religieux, prêtres, frères clercs ou frères oblats, dont plusieurs ont mérité la couronne des martyrs de la charité, étant morts dans le service actuel des pestiférés. »

Un peu plus tard ans la même année :

« Le neuvième jour du mois de novembre dernier, Messieurs les consuls de Mane suivis des conseillers de la maison de ville et des particuliers du lieu, vinrent faire chanter une messe solennelle dans la chapelle de N.B. Fondateur St François de Paule pour demander à dieu par l'intercession de ce grand saint la grâce d'être préservés de la peste et offrirent un cierge de trois livres qu'on voit suspendu à côté de l'arc de ladite chapelle. »

Et en 1723, les conditions de la réalisation :

« Messieurs Louys Peyre et Jean Joseph Mollet, consuls de la communauté de Mane, suivis des Messieurs de la maison de ville, vinrent s'acquiescer du vœu que ladite communauté avoit fait à N.B. Père Saint François de Paule pour être préservés de la peste en l'année 1720. Monsieur le vicaire de la paroisse chanta la messe solennelle en actions de grâces, et Messieurs les consuls offrirent l'ex voto ou tableau que l'on voit dans la chapelle de notre saint fondateur, ce qui se fit le 23e jour de may de l'année 1723 »<sup>180</sup>.

Cet ex-voto est complètement inconnu de l'iconographie de la peste de 1720 et il a malheureusement disparu. C'est grâce à la photographie prise par Saint-Marcel Eysseric vers 1890 que nous en avons connaissance<sup>181</sup>. Nous n'en connaissons pas les dimensions, mais elles sont certainement supérieures à celles des ex-voto individuels qui sont de dimensions modestes (entre 25 x 35 cm et 45 x 55 cm). L'autre ex-voto se trouve dans la cathédrale de Senez (fig. 1). Il s'agit d'une huile sur toile anonyme, de grand format (environ 2 mètres de haut sur 1,50 mètre de large).

---

<sup>179</sup> Le correctoriât désigne la fonction de supérieur d'un couvent chez les pères Minimes. Dans ce texte, l'orthographe originale a été conservée.

<sup>180</sup> Arch. dep. AHP, H 26, folios 32 v et 35v, livre des états de maison du couvent de Mane. Mes remerciements à Vincent Buccio, archéologue départemental, et à Inès Castaldo, archéologue, pour m'avoir fourni ces précisions.

<sup>181</sup> Inès CASTALDO, *Le couvent des Minimes de Mane, Étude historique et documentaire*, service archéologique du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, 2 vol., Digne-les-Bains, 2022.



**Fig. 1. Actions de grâce pour la cessation de la peste de 1720, Ex-voto anonyme, huile sur toile, après 1726, cathédrale Notre-Dame d'Assomption de Senez.**

Cliché Arch. dép. des AHP, 32 Fi 3272

Le texte, dans le bas du tableau, intitulé un peu approximativement « les pestiférés de Marseille », nous explique que « les pestiférés de Marseille et d'ailleurs » ont prié et adoré le Sacré Cœur de Jésus et que cette invocation a fait cesser la peste. Dans la partie inférieure du tableau est représentée une assemblée de gens, laïcs de toutes classes et religieux de tous ordres, agenouillés. Dans une nuée, entourés d'anges et d'angelots, se trouve la Sainte Trinité avec en son centre, la colombe de l'Esprit Saint ayant à sa droite Dieu le Père et à sa gauche le Christ. Le tableau est postérieur à 1726 puisqu'il est fait mention dans le texte du pape Clément XI qui a accordé cette année-là une bulle et des indulgences, et son donateur, anonyme, demande que l'on dise un *pater* et un *ave* à son intention. La raison de la présence de ce tableau dans la cathédrale de Senez reste pour l'heure inexpliquée. Il s'agit d'une œuvre d'une grande qualité, elle aussi méconnue voire inconnue de l'iconographie de la peste de 1720.

Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous connaissons un autre ex-voto d'action de grâce collectif qui a donné lieu à la procession à Forcalquier pour la fin de l'épidémie de suette miliaire en 1772, présenté à cette journée d'études par Bernard Renoux. Je n'y reviendrai donc pas, mais durant cette même période et jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les ex-voto individuels traitant de la maladie et de la guérison sont présents dans différents lieux de la Haute-Provence.

À Barrême notamment, où se trouvent deux ex-voto de 1757 et 1767 pour lesquels saint Jean-Baptiste est invoqué pour une guérison, dans une famille, semble-t-il aisée pour le premier, et pour Ludovic Nicolas Niel (prêtre?), pour le second (fig. 2). Tandis qu'à Riez, c'est saint Maxime et la Vierge qui sont remerciés dans une peinture portant le nom de Jean-Baptiste Raybaud (signature du peintre ou nom du donateur ?) (fig. 3).



Fig. 2. *Ex-voto pour la guérison de Ludovic Nicolas Niel, huile sur toile anonyme, 1765, Barrême*

Cliché Arch. dép. des AHP



Fig. 3. « *Vœu rendu à St Maxime par grasse recue* » (sic), 1772, huile sur toile, Riez

Cliché Arch. dép. des AHP

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, cette pratique continue selon les mêmes codes : l'espace céleste où se trouve la Vierge et/ou le saint ou la sainte est important, le ou les membres de la famille sont agenouillés, mains jointes. « Le tableau votif n'est pas anecdotique, il est d'abord représentation de la prière », comme l'indique Bernard Cousin<sup>182</sup>.

On peut citer également le tableau de Banon daté de 1823, où un mari obtient la guérison de sa femme (?) après une grâce demandée à la Vierge de N.-D. des Anges (fig. 4) ; ou bien ceux du Brusquet (1828) qui a la particularité de comporter la mention « *Souvenir de reconnaissance dédié à la Sainte Vierge par madame Estayé* » ou de Riez, où la grâce est demandée à saint

<sup>182</sup> Bernard COUSIN, 1983, p. 64.

Maxime et à la Vierge (une fille pour sa mère?). Dans ces trois cas, le décor et les vêtements portés désignent des familles aisées (fig. 5).



**Fig. 4. Ex-voto, 1823, huile sur toile anonyme, 1823, Banon**

Cliché Arch. dép. des AHP, 32 Fi 202



**Fig. 5. Ex-voto, 1833, huile sur toile anonyme, Riez**

Cliché Arch. dép. des AHP

Un peu plus d'un siècle après la peste de 1720, la France est touchée en 1831 par une autre épidémie, le choléra. La Provence est atteinte en 1832, Marseille en 1834, les Basses-Alpes en 1835. Dans notre département, le choléra débute en juillet, les villes les plus touchées sont Gréoux et Castellane (75 cas pour la première, 74 pour l'autre), elle s'éloigne fin août, ayant fait 438 malades et 243 morts <sup>183</sup>.

À Castellane, une procession est organisée partant de la ville et montant vers la chapelle N.-D. du Roc pour marquer la fin du choléra (fig. 6). Cette procession, à l'ordonnancement très hiérarchisé, est menée par un prêtre, suivi par les femmes, les infirmières et soignantes (?), les religieuses (?), les confréries de pénitents, les enfants de chœur, le clergé, les laïcs. Nous trouvons un autre exemple d'ex-voto d'action de grâce au moment du choléra deux ans plus tard, à Manosque, où une messe d'action de grâce à la Vierge noire est dite à N.-D. de Romigier pour la cessation de l'épidémie.



**Fig. 6. Castellane délivrée du choléra en 1835, huile sur toile anonyme, chapelle N.-D. du Roc, Castellane**

Cliché Arch. dép. AHP

Il existe également des ex-voto de particuliers en remerciement de la guérison de malades du choléra. C'est le cas à Barrême, où deux tableaux votifs, amenés récemment en atelier de restauration, ont permis à la restauratrice de constater après nettoyage du premier que la toile originale peinte a été retournée pour être utilisée afin de réaliser ce nouvel ex-voto. Pénurie ou économie de toile, urgence d'une commande, mauvais état de la première peinture ? Nous l'ignorons. De plus, l'inscription originale jaune « ex voto pour le colerat (*sic*) » a été recouverte d'un buttage brun puis d'une nouvelle inscription blanche "ex voto". Nous ne connaissons pas la raison de ce ré-emploi (fig. 7 et 7 bis). La même question peut également se poser pour l'autre ex-voto daté de la même année qui est également un réemploi avec le même procédé de réécriture de l'inscription.

<sup>183</sup> Jean-Christophe LABADIE, *Ex-voto du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, 2012, p. 8.



**Fig. 7. *Ex-voto*, huile sur toile anonyme, Barrême**

Cliché Arch. dép. des AHP, 32 Fi 2481



**Fig. 7 bis. *Ex-voto*, huile sur toile anonyme, Barrême (détail)**

© Cliché Marine Victorien

La pratique votive connaît ensuite une période faste, dans la tradition de celle pratiquée depuis le début du siècle. La place de l'enfant y prend de l'importance, c'est notamment le cas à N.-D. de Lurs, et l'on note qu'à partir du Second Empire, un certain nombre d'ex-voto ne soulignent plus l'espace de la prière comme devant être mis être principal, mais mettent plutôt l'accent sur la relation entre le ou la malade et la Vierge ou le saint protecteur (fig. 8).



**Fig. 8. Ex-voto, Notre-Dame des Anges, Lurs, huile sur toile, anonyme,**

Cliché Arch. dép. AHP

Le cas particulier de N.-D. de Lurs mérite d'être souligné car, comme dans le cas de l'ex-voto de Saturnin Carretier (présenté en couverture du catalogue de 2012), il est difficile de connaître les raisons de la création des ex-voto relatifs à de jeunes enfants : accouchement difficile, mort de la mère, de l'enfant ou des deux ? D'autant que la chapelle de N.-D. des Anges était un sanctuaire à répit c'est-à-dire qu'à la mort d'un nouveau-né qui n'avait pu être baptisé, les parents amenaient le corps dans un sanctuaire et imploraient la grâce de la Vierge ou du saint protecteur – saint Pierre dans le cas de l'ex-voto de Saturnin Carretier – afin qu'il revive un instant avant d'être baptisé <sup>184</sup>.

Dernier épisode épidémique ayant donné lieu à un ex-voto d'action de grâce collectif, celui de la variole à Castellane (fig. 9).

---

<sup>184</sup> Marie-Christine BRAILLARD, *Ex-voto du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, 2012, p. 4 et 5.



**Fig. 9. « A notre bonne mère du Roc, Témoignage de Reconnaissance pour la délivrance de la petite vérole en 1870 », ex-voto anonyme (détail)**

Cliché Arch. dép. AHP

La petite vérole, mentionnée dans le titre, est en fait la variole qui sévit dans l'arrondissement de Castellane sans toucher le chef-lieu mais en faisant des victimes à Chasteuil et à Villevieille. L'épidémie dure 40 jours <sup>185</sup>. Comme en 1835, une procession est organisée à N.-D. du Roc, organisée comme la précédente. Cet ex-voto prend certainement pour modèle celui lié à la fin du choléra mais avec deux ajouts précédant les religieux, une statue de la Vierge portée par des pénitents blancs et la présence d'une fanfare. On note également la disparition de la confrérie des pénitents bleus.

<sup>185</sup> Jean-Christophe LABADIE, *Ex-voto du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle...*, 2012, p. 8 et 9.

La pratique de l'ex-voto peint devient en Haute-Provence comme dans le reste de la Provence, dès après 1880, marginale. Le seul exemple que nous avons trouvé est un remerciement à la Vierge noire à l'Enfant à N.-D. de Romigier à Manosque en 1881. Il ne faut cependant pas omettre de signaler que, si les grandes épidémies ont donné lieu à la création d'ex-voto peints, elles ont profondément marqué les individus qui ont souhaité en perpétuer le souvenir par des dons. Cela a été le cas à Entrevennes où, suite à un vœu fait lors de la peste de 1720, le sieur André Isnard a donné le buste de saint Roch qui se trouve à l'église paroissiale <sup>186</sup>.

Autre exemple, le choléra et ses conséquences dramatiques pour une famille, a entraîné l'érection d'un monument, élevé après 1836 dans le cimetière de la chapelle de Beauzezer, dans la commune de Mirabeau (en bordure de la RN 85, entre Malijai et Mallemoisson). Il s'agit d'un obélisque, élevé sur la commande de Joseph Latil, vice-président du tribunal de Digne, qui a fait graver sur trois des quatre faces du socle de l'obélisque, une épitaphe à la mémoire de son épouse, Thérèse Vincent, âgée de 31 ans, de son frère Hippolyte, ancien juge auditeur, âgé de 32 ans, tous deux morts du choléra en août 1835, ainsi que de son père Joseph Latil, avocat et notaire, mort le 16 janvier 1836 à Manosque à l'âge de 72 ans (fig. 10).



**Fig. 10. Obélisque, cimetière de la chapelle de Beauzezer, Mirabeau**

Cliché Arch. dép. AHP

Il s'agit d'un monument mémoriel franc-maçon dont l'obélisque porte sur son sommet une étoile à cinq branches (un pentagramme), symbole bien connu dans la Franc-Maçonnerie, qui est une représentation symbolique de l'univers basée sur les quatre éléments (feu-air-eau-terre) et le cinquième, l'esprit.

---

<sup>186</sup> Arch. dép. AHP, 5 G17, signalé par Sandrine Restelli-Imbert.

Les pistes ouvertes à l'occasion de l'éclairage particulier porté sur les représentations des maladies et épidémies montrent qu'il ne serait pas sans intérêt d'approfondir les travaux et recherches universitaires menées antérieurement sur les ex-voto en amenant un éclairage plus ciblé sur la Haute-Provence. En effet, le travail fondateur de Bernard Cousin, dans la mesure où les inventaires de ces ex-voto n'existaient pas ou étaient très parcellaires, peut être complété en particulier dans le département.

L'établissement d'un inventaire plus précis sur toute la période se révélerait précieux, permettant de réexaminer la chronologie de l'apparition des ex-voto et de leur devenir. Il nous semble qu'afin de pouvoir établir une analyse qualitative sur le moyen et le long terme, une meilleure connaissance des épisodes de vandalisme pendant la Révolution française serait utile<sup>187</sup>. Par ailleurs, il conviendrait de déterminer les limites géographiques de la diffusion de cette pratique votive, dans le département mais aussi entre les Hautes-Alpes et les Alpes de Haute-Provence.

Ces quelques interrogations montrent qu'il s'agit là d'un sujet de recherches ouvert qui semble s'avérer potentiellement des plus intéressants et riche en découvertes.

### **Bibliographie indicative**

Bernard COUSIN, « Quatre mille ex-voto peints provençaux », *Provence historique*, t. 33, fasc. 131, janvier-mars 1983, p. 57-76.

Bernard COUSIN, *Le miracle et le quotidien. Les ex-votos provençaux images d'une société, Aix en Provence*, Sociétés, Mentalités, Cultures, 1983.

Bernard COUSIN, *Ex-voto de Provence. Images de la religion populaire et de la vie d'autrefois*, Paris, Desclée de Brouwer, 1981.

Guy BARRUOL, *L'abbaye de Lure*, Les Alpes de Lumière, n° 87/88, 1984.

---

<sup>187</sup> Nous pensons notamment à la découverte par Guy Barruol de la destruction des ex-voto de N.-D. de Lure, (Guy BARRUOL, 1984, p. 78).

## M É M O I R E

SUR LA FIEVRE MILIAIRE.

Par ET. MICH. BOUTEILLE,  
médecin à Manosque en Provence.*.....quæque miserrima vidi,**Et quorum pars magna fui. ÆNEID.*

CE n'est point ici un traité en forme, mais un simple mémoire, un récit fidele de ce que j'ai vu, de ce que j'ai fait, & de ce qui en est résulté. Cependant comme le médecin praticien n'est pas simplement spectateur, mais observateur, que pour guérir les maladies qu'il a sous les yeux, il ne lui suffit pas de voir, mais qu'il a besoin de raisonner sur ce qu'il voit, j'ai cru qu'il m'étoit permis, & même prescrit, de joindre aux faits de pratique ma maniere de les envisager; persuadé néanmoins que le mérite de mon ouvrage, s'il en a, consistera dans la fidélité de l'observateur, de crainte d'altérer la vérité par des conjectures, en confondant avec les faits les réflexions qu'ils m'ont fait naître, j'ai séparé l'historique de la théorie, & en conséquence j'ai divisé cet opuscule en deux parties.

R ij

# L'épidémie de suette miliaire à Forcalquier et ses environs (1770-1773)

Bernard RENOUX, docteur en médecine, chercheur indépendant

12 rue Marie Louise Francoul, 83400 Hyères

[bernard.renoux0533@orange.fr](mailto:bernard.renoux0533@orange.fr)

## Résumé

Maladie infectieuse épidémique mystérieuse, d'origine inconnue et aujourd'hui disparue, la suette miliaire, petite sœur de la suette anglaise, est apparue en Europe à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et commence à toucher l'est de la France en 1712. Entre 1770 et 1773, elle se manifeste en haute Provence à Forcalquier et certains villages environnants. C'est par un partenariat entre la province et la communauté, à l'initiative de l'évêque de Sisteron, que l'épidémie est prise en charge. Deux médecins réputés, Tournatoris d'Aix et Bouteille de Manosque, interviennent sur place pour aider les praticiens locaux. Le mémoire sur la prise en charge de l'épidémie, publié par Bouteille dans le *Journal de Médecine, Chirurgie, Pharmacie* en 1779 et les informations apportées par les archives des communautés et de la Province, témoignent qu'à cette époque la situation sanitaire était déjà une véritable préoccupation des différentes autorités.

## Mots clés

Épidémie

Suette miliaire

Basses-Alpes

Forcalquier

Époque moderne (XVIII<sup>e</sup> siècle)

« Dans les épidémies, nous avons eu cette année le typhus, nous avons eu la suette miliaire il y a deux ans, cent malades quelquefois, nous ne savons que faire <sup>188</sup> »

La suette miliaire fut jusqu'en 1986 une maladie à déclaration obligatoire <sup>189</sup>, or elle a totalement disparu de nos mémoires <sup>190</sup>. Cette maladie épidémique, dont les derniers cas datent de la fin de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, a touché la région de Forcalquier entre 1770 et 1773 ; son étude permet de mettre en évidence le rôle d'Etienne Michel Bouteille, médecin de Manosque, qui a secouru les habitants de Forcalquier avec courage et détermination.

## La suette miliaire

La suette miliaire est une maladie infectieuse épidémique aujourd'hui disparue dont l'agent pathogène est inconnu. Apparue en Angleterre vers 1485, son histoire s'étale sur six siècles en trois épisodes : la suette anglaise entre 1485 et 1551, la période épidémique de suette miliaire ou suette des Picards du XVIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle et une phase endémique en Poitou et Berry avant sa disparition définitive lors du XX<sup>e</sup> siècle.

### La suette anglaise ou *sweating sickness* <sup>191</sup>

Cinq grandes épidémies ont touché l'Angleterre en 1485, 1507, 1517, 1528 et 1551. Le premier épisode documenté survient en 1485 après le débarquement d'Henri Tudor à Milford Haven. Apportée par son armée à Londres, l'épidémie qui éclate fin août est responsable de plusieurs milliers de victimes. Son hypersudation caractéristique et son évolution foudroyante vers la mort en 24 heures permettent alors d'éviter de la confondre avec la peste et les autres maladies épidémiques contemporaines <sup>192</sup>. Une reprise évolutive se fait en Irlande en 1492. Après une accalmie d'environ 15 ans, plusieurs nouveaux épisodes vont survenir en 1507, 1517 et 1528 en Angleterre, toujours avec la même sévérité. La maladie se répand ensuite vers l'est de l'Europe (Suisse, Scandinavie, Pologne et Russie) en préservant la France. Une dernière vague touche l'Angleterre en 1551 <sup>193</sup>, puis la maladie disparaît définitivement <sup>194</sup>. Sur le plan clinique, après un début brutal marqué par des frissons, des céphalées et des myalgies durant environ 2 heures, la transpiration caractéristique apparaît ; aucune éruption cutanée n'est signalée <sup>195</sup>. La mort survient alors en 24 heures dans un tableau de collapsus.

### La suette miliaire ou suette des Picards

En 1718, à Abbeville, en Picardie, est observée une maladie contagieuse inconnue qui se manifeste par des sueurs très importantes rappelant la suette anglaise <sup>196</sup>. Elle fut dénommée « suette picarde », nom qui fut remplacé ultérieurement par celui de suette miliaire en raison de l'éruption cutanée diffuse de type miliaire généralement associée.

---

<sup>188</sup> Le directeur de l'hôpital de Digne s'adressant à Mgr Myriel, évêque. Victor HUGO, *Les Misérables*, 1862.

<sup>189</sup> Stephanie ANTONIOTTI *et al.*, 2002, p. 165-178.

<sup>190</sup> Dans une mise au point récente sur les épidémies sous l'Ancien Régime, Françoise Hildesheimer ne fait pas référence à la maladie « suette miliaire ». Françoise HILDESHEIMER, 2021.

<sup>191</sup> *Sweating sickness* : maladie de la transpiration.

<sup>192</sup> John ENTICK, 1766, p. 434.

<sup>193</sup> John CAIUS, 1552.

<sup>194</sup> Charles MARTINS, 1834.

<sup>195</sup> Éric BRIDSON, 2001, p. 1-6.

<sup>196</sup> Louis-Florentin BELLOT, 1733 ; cet auteur décrit l'épidémie dans sa thèse de médecine.

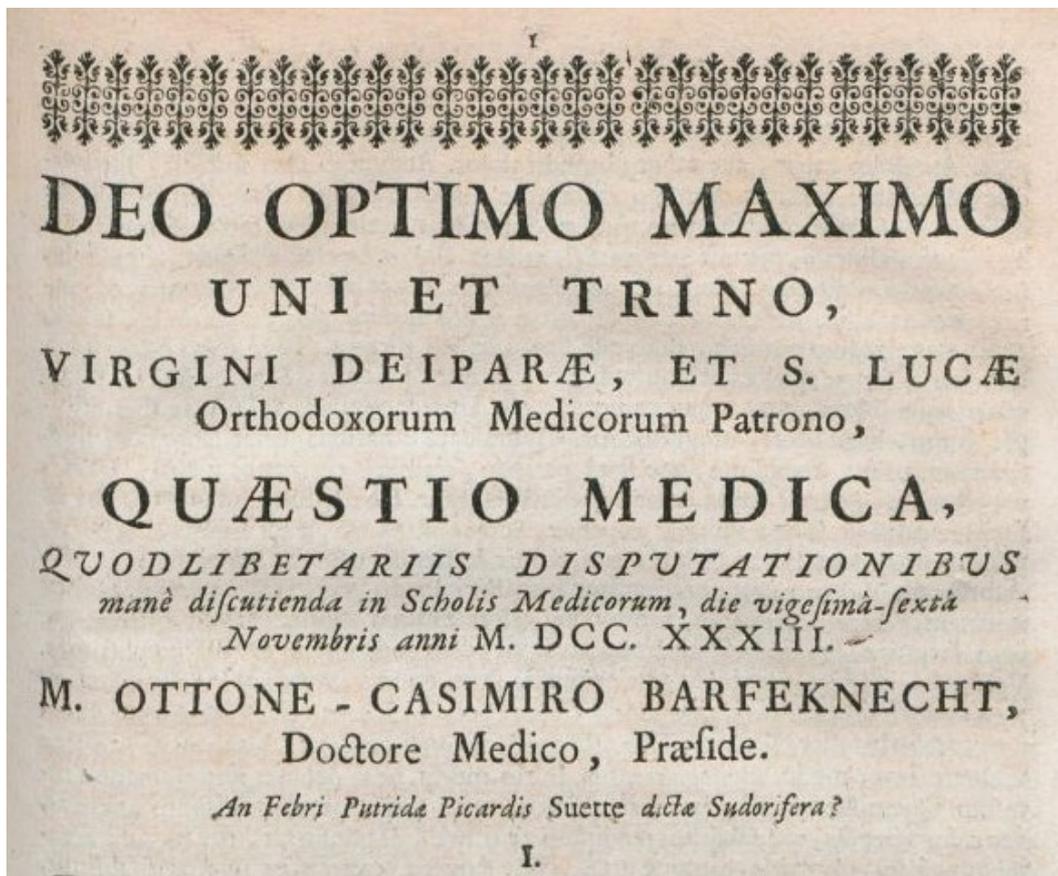


Fig. 1. Louis-Florentin BELLOT, *An Febris Putridæ Picardis Suetæ dictæ Sudorifera ?*

Thèse de médecine, Paris, Typis Quillau, 1733 (BIU Santé)

L'affection atteint préférentiellement les adultes jeunes. La symptomatologie est habituellement moins bruyante que dans la suette anglaise. Les formes bénignes débutent par des sueurs profuses, puis au bout d'une semaine apparaît une éruption vésiculaire ressemblant à des petits grains de mil. Quelques autres symptômes bénins peuvent être associés : soif, douleur épigastrique et gêne respiratoire. L'évolution se fait rapidement de façon favorable. Cependant, des formes plus graves pouvant conduire à la mort sont également observées. Aux signes précédents, s'ajoutent alors une fièvre élevée, des céphalées, une asthénie sévère, des troubles respiratoires et un prurit insupportable précédant l'éruption. La guérison est obtenue dans environ 95 % des cas<sup>197</sup>, au prix d'une convalescence longue et pénible<sup>198</sup>.

<sup>197</sup> Le pourcentage de décès obtenu à partir des relevés de l'épidémie de Dordogne de 1841-1842 est de 4 %, H. PARROT, 1843. Lors de l'épidémie de Forcalquier, le taux calculé d'après les indications de Bouteille est de 6 %. Etienne Michel BOUTEILLE, 1779, p. 173-180, 249-273, 340-371, 403-420.

<sup>198</sup> Chantal BEAUCHAMP, 1993, p. 203-225.

Dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'atteinte épidémique reste localisée dans le Nord. Auparavant en 1712 et 1713, Abbeville, Montbéliard et Dunkerque avaient été touchées. Il faut citer ensuite Guise (Aisne) en 1726, Beaumont-sur-Oise en 1747, Beauvais en 1750, les environs d'Amiens en 1758 et de nouveau Guise en 1759, dont la relation de l'épisode est présentée dans le *Journal de médecine, chirurgie et pharmacie* <sup>199</sup>. Les Ardennes avaient payé également un lourd tribut à Château-Porcien en 1718 <sup>200</sup>.

Ensuite la suette va s'étendre à toute la France, en particulier dans le Sud. Progressivement Carcassonne, Castelnaudary, Mirepoix, Pamiers et Toulouse sont atteintes en 1782. La suette y était bien connue et individualisée, les prêtres spécifient d'ailleurs la suette comme cause du décès. Le curé de Villarzel-Cabardès (Aude) fait, à la fin de son registre d'état civil de l'année, une relation sur « la suette ou *febris sudatoris miliaris* » dont les habitants du village étaient affligés <sup>201</sup>. Ces épisodes ont fait l'objet de nombreuses publications tant par les contemporains qu'à notre époque <sup>202</sup>. C'est dans cet intervalle de temps qu'est survenu l'épisode de Haute Provence, objet de cette étude.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, peu de lieux sont épargnés ; l'Oise <sup>203</sup> (1821), la Dordogne <sup>204</sup> (1841-1842) la Somme et l'Aisne <sup>205</sup> (1854), le Poitou (1845 <sup>206</sup> et 1887), l'Hérault <sup>207</sup> (1851), l'Indre <sup>208</sup> (1888) et l'île d'Oléron <sup>209</sup> (1891) sont touchées par les épidémies de suette miliaire.

Puis, au XX<sup>e</sup> siècle, la suette entre dans une troisième phase : la période endémique, qui se localise essentiellement dans le Poitou, le Berry et les Charentes. La dernière poussée est attribuée à la région de Bélâbre (Indre) en 1947 <sup>210</sup>. Il est à remarquer que le suivi de l'évolution de la suette est facilité par la déclaration obligatoire de cette maladie <sup>211</sup>.

## L'épidémie de Forcalquier de 1772

L'histoire des épidémies de suette miliaire de la région de Forcalquier entre 1770 et 1773 peut être reconstituée à partir des données documentaires manuscrites <sup>212</sup> dont le très détaillé rapport du médecin Tournatoris <sup>213</sup> et du chirurgien Roure <sup>214</sup> ainsi que la relation faite en 1779 par le médecin Étienne Michel Bouteille dans le *Journal de Médecine, chirurgie, pharmacie* (fig. 2) <sup>215</sup>.

---

<sup>199</sup> Charles-Augustin VANDERMONDE, 1760, p. 354-369.

<sup>200</sup> Georges RAILLET, 1930, p. 389-397.

<sup>201</sup> [https://archivesdepartementales.aude.fr/actualites/petites-histoires-darchives-2-le-cure-chroniqueur-de-villarzel-cabardes#gallery-id\\_](https://archivesdepartementales.aude.fr/actualites/petites-histoires-darchives-2-le-cure-chroniqueur-de-villarzel-cabardes#gallery-id_)

<sup>202</sup> RIGAUD 1782 ; DEPEYRE, 1786 ; F. DUMAS, 1911, p. 227-240 ; Fernand RAZOULS, 1966, 253-263 ; Jean-Louis THERON, 1978, p. 87-140 ; Marie-Rose VIALA, 2017.

<sup>203</sup> Pierre François RAYER, 1822.

<sup>204</sup> H. PARROT, 1843 et E. A. BOISSEUIL, 1842.

<sup>205</sup> Alfred Marie FOUCART, 1854.

<sup>206</sup> ORILLARD, 1846.

<sup>207</sup> ALQUIÉ, 1853 et 1854.

<sup>208</sup> GIRODE, 1890, p. 25-33.

<sup>209</sup> ARDOUIN, 1881, p. 45-59 et 137-147.

<sup>210</sup> Chantal BEAUCHAMP, 1998, p. 807-821.

<sup>211</sup> Loi du 30 novembre 1892 et arrêté ministériel du 23 novembre 1893, déclaration par les médecins, officiers de santé, sages-femmes des cas de maladies épidémiques). Loi du 15 février 1902 et décret du 10 février 1903 (Déclaration et désinfection obligatoire). Stéphanie ANTONIOTTI *et al.*, 2002, p. 167-169.

<sup>212</sup> Archives dép. des Alpes-de-Haute-Provence et des Bouches-du-Rhône, archives municipales de Forcalquier.

<sup>213</sup> Pierre Claude Tournatoris (1730-1794), professeur de médecine et démonstrateur d'anatomie à l'université d'Aix.

<sup>214</sup> Antoine Jean François Roure, chirurgien et démonstrateur d'anatomie au collège de chirurgie d'Aix.

<sup>215</sup> Étienne Michel BOUTEILLE, 1779, p. 259-273, 351-371 et 405-420.

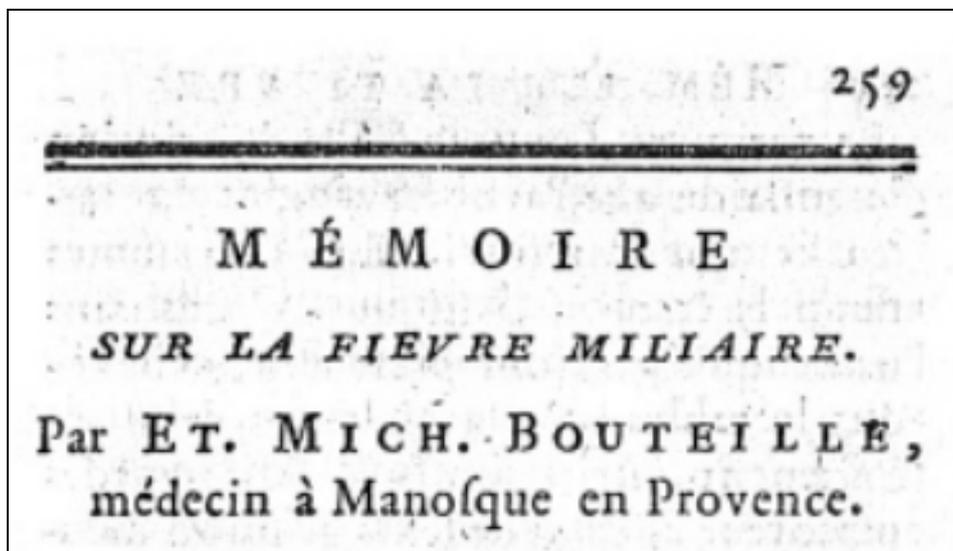


Fig. 2. Étienne Michel BOUTEILLE, « Mémoire sur la fièvre miliaire », *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie*, 1779

BIU Santé

L'épidémie débute au mois de mai 1772, comme le confirme l'apparition d'un pic de surmortalité (fig. 3). Cependant, l'épidémie n'est pas toujours prise au sérieux, tel « un subdélégué qui dans le commencement traitait la maladie de niaiserie » et qui a osé fuir, quoique sa présence eut pu être nécessaire<sup>216</sup>. La prise en charge médicale est assurée par les médecins de Forcalquier, mais dès le 15 juin, Jean André Chappus, atteint par la maladie, décède. La mortalité s'accroît progressivement pour atteindre un pic au mois d'août.

Les comptes rendus des délibérations du conseil de la communauté de Forcalquier ne font mention de l'épidémie qu'à partir du 29 juillet. Ils remercient alors l'évêque de Sisteron de son intervention auprès des procureurs du Pays, sollicitant l'envoi de secours médicaux et chirurgicaux. La Province a donc requis et envoyé à Forcalquier Pierre Claude Tournatoris, docteur en médecine et anatomiste réputé et Antoine Roure, maître chirurgien, tous deux d'Aix ainsi qu'un médecin de proximité Étienne Michel Bouteille exerçant à Manosque. Dès le premier jour de consultation, ils voient et prennent en charge 75 malades. Le médecin Laurent Decorio décède à son tour le 8 août suivant. Le lendemain le conseil, devant « l'affreux progrès que continue de faire la maladie épidémique » et « la déplorable situation de la communauté », sollicite un secours pour les pauvres de l'hôpital en complément des aumônes déjà faites et des 500 livres accordées par la communauté.

Dans son rapport, Tournatoris précise les symptômes présentés par les malades : le plus souvent « sous la forme d'éruption avec sueur », parfois « les symptômes d'une fièvre maligne ». Il effectue une « ouverture de cadavre » (autopsie) ; l'examen très précis et complet révèle une inflammation généralisée.

La situation sanitaire s'aggrave encore pendant le mois d'août ; trois personnes décèdent le 14 août, le conseil demande alors le retour des médecins Tournatoris et Bouteille qui étaient retournés dans leurs villes respectives. Il en est de même pour le chirurgien Roure, car Jean André Garnier le seul chirurgien restant venait de s'aliter. La Province accède à leur demande et Bouteille, Roure et Tournatoris reviennent à Forcalquier jusqu'à la mi-septembre.

Pendant le mois d'août, on déplore le décès de 22 habitants. Les praticiens dépêchés par la Province et les chirurgiens de Forcalquier, tous en première ligne, tombèrent successivement malades, mais guérirent et purent reprendre leur activité. Par la suite, la situation s'améliore progressivement lors des derniers mois de l'année.

<sup>216</sup> Arch. dép. Bouches-du-Rhône, C 1326, lettre du 26 août 1772 de Tournatoris aux procureurs du Pays.

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
A	3	7	3	5	8	13	14	22	5	8	11	2	101
E	1	4	0	4	2	2	3	2	3	2	1		24
NN	3	1	3	1	0	0	0	1	0	1	2	1	13
Total	7	12	6	10	10	15	17	25	8	11	14	3	138

Fig. 3. Mortalité mensuelle à Forcalquier en 1772 <sup>217</sup>

AD AHP, 1 MI 5/040

Pendant l'épidémie, entre le 21 mai et la fin du mois de novembre 1772, 76 personnes adultes sont décédées, avec une répartition équilibrée entre les sexes (37 hommes pour 39 femmes) et un âge moyen de 63,5 ans. Dans le groupe témoin composé des 110 adultes décédés entre 1771 et 1773 en dehors de l'épisode épidémique, on retrouve autant d'hommes que de femmes (55 pour chaque) avec un âge moyen de décès de 56,8 ans, plus bas que celui constaté pendant la période de l'épidémie. La mortalité mensuelle (hors épidémie) est de 3,7 et la surmortalité pendant l'épidémie peut être estimée à 55 décès, pour une population d'environ 2500 habitants. La suette aurait entraîné une mortalité plus élevée chez des personnes âgées et donc plus fragiles. On ne constate pas de surmortalité infantile pendant l'épidémie de suette, bien que certains enfants aient été atteints <sup>218</sup>, mais sans évolution défavorable.

#### Le rapport dans la Gazette d'agriculture, commerce, arts et finances

La nouvelle de l'épidémie arrive à Paris et la *Gazette d'agriculture, commerce, arts et finances* publiée à Paris le 15 septembre 1772 rapporte l'attaque épidémique de la ville de Forcalquier, en faisant l'éloge du médecin Tournatoris <sup>219</sup>.

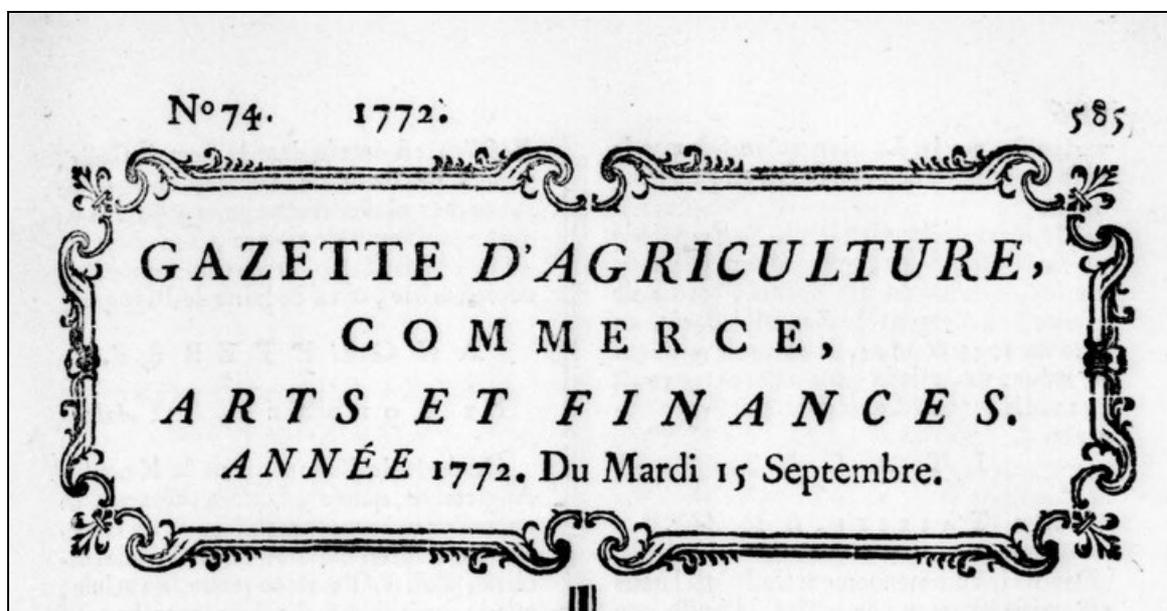


Fig. 4. Gazette d'agriculture, commerce, arts et finances

Gallica.bnf

<sup>217</sup> Mortalité des adultes (A), des enfants de plus de 28 jours (E) et néonatale (NN). Cette convention sera utilisée pour tous les tableaux de mortalité.

<sup>218</sup> Arch. communales Forcalquier, BB 43-25 f° 316v-318v, délibération de la communauté du 25 août 1772.

<sup>219</sup> Gazette d'agriculture, commerce, arts et finances, 1772, 74, p. 587.

## Les mesures sanitaires

Il faut signaler tout d'abord que « dix-sept familles des plus notables ont quitté le pays », dont le subdélégué. Tournatoris demande aux procureurs du Pays d'empêcher « cette expatriation et de ne permettre la sortie qu'aux bien portants avec un billet du médecin ou des consuls »<sup>220</sup>. La proximité des foires (du 24 août à Manosque et celle de Saint Barthélémy du 31 août à Sisteron) inquiète les habitants et consuls de Manosque qui craignent le risque de contagion<sup>221</sup>. Les procureurs du Pays leur répondent que, dans la mesure où les lieux voisins de Manosque et Mane n'ont eu aucun cas de la maladie, il n'y a pas de raison d'interrompre les communications avec Forcalquier<sup>222</sup>. Aucune mesure de confinement ne semble donc avoir été mise en œuvre.

## La prise en charge financière de l'épidémie et les secours

L'épidémie met en grande difficulté les habitants et en particulier les pauvres, ainsi que les finances de la communauté de Forcalquier. Pour y remédier, la communauté organise une quête au profit des pauvres malades et obtient la somme de 400 livres. Puis le 9 août 1772, elle délibère de donner 500 livres pour l'hôpital et les pauvres qui ne peuvent y être admis<sup>223</sup>. Parallèlement, des secours sont demandés à la Province et au Parlement. La Province en août 1772 octroie un secours de 400 livres ; le Parlement de Provence donne 600 livres et le marquis du Castellet, gouverneur de Forcalquier, 300 livres<sup>224</sup>.

Les frais inhérents aux déplacements et séjours des médecins Tournatoris et Bouteille et du chirurgien Roure sont pris en charge par l'assemblée des États de Provence. À partir des mandements émis<sup>225</sup>, il est possible de reconstituer la prise en charge financière de leurs honoraires (30 livres par jour pour Tournatoris et de 24 livres pour Bouteille) et des vacations du chirurgien Roure (24 livres par jour). Les frais de nourriture et de voiture ont également été remboursés.

Date	Bénéficiaire	Honoraires Vacations	Nourriture	Voiture	Secours	Total
14/08/1772	Tournatoris	420 lt	60 lt			480 lt
	Roure	336 lt	60 lt	140 lt		563 lt
19/08/1772	Forcalquier				400 lt	400 lt
17/11/1772	Bouteille	336 lt	64 lt			400 lt
Total		1092 lt	184 lt	140 lt	400 lt	1816 lt

Fig. 5. Financement des frais des praticiens envoyés par la Province<sup>226</sup>

La communauté doit également prendre en charge les honoraires et dépenses des autres médecins, chirurgiens et apothicaires intervenus à Forcalquier tout au long du cours de l'épidémie<sup>227</sup>. Les émoluments dus aux médecins qui sont morts pendant la contagion sont versés à leurs familles.

<sup>220</sup> Arch. dép. Bouches-du-Rhône, C 1326, correspondance Tournatoris, lettre du 26 août.

<sup>221</sup> Arch. dép. Bouches-du-Rhône, C 1181, correspondance des consuls de Manosque, lettre du 17 août 1772, et C 1305, correspondance des consuls de Sisteron, lettre du 16 août 1772.

<sup>222</sup> Arch. dép. Bouches-du-Rhône, C 1363 f° 22v, lettre du 18 août 1772, et 23v, lettre du 20 août 1772.

<sup>223</sup> Arch. communales Forcalquier, BB 43-25 f° 311v-313r, délibération de la communauté du 9 août 1772.

<sup>224</sup> Arch. dép. Bouches-du-Rhône, C 1111, lettre du 4 août 1772.

<sup>225</sup> Arch. dép. Bouches-du-Rhône, C 739 f° 70rv, 73v et 119v-120r.

<sup>226</sup> Lt pour livre tournois.

<sup>227</sup> Arch. communales Forcalquier, BB 43-25 f° 322r-324r.

Praticien	Profession	Origine	Gages et divers
Étienne Michel Bouteille	médecin	Manosque	600 lt (25 jours)
Maisse	médecin		500 lt
Jean André Garnier	chirurgien	Forcalquier	600 lt (décédé en 1773)
André Catalan	chirurgien	Forcalquier	200 lt
Raymond Viguié	chirurgien	Dauphin	48 lt
Elzéar Toussaint Michel	apothicaire	Forcalquier	152 lt
Lambert Bernard	apothicaire	Forcalquier	43 lt 14 s 6 d
Jean André Chappus	médecin	Forcalquier	Décédé le 15 juin 1772
Laurent Decorio	médecin	Forcalquier	Décédé le 7 août 1772

**Fig. 6. Remboursement par la communauté des honoraires et frais des praticiens** <sup>228</sup>

### L'ex-voto de la procession à Notre Dame des Fougères

À l'occasion de l'épidémie, le conseil de la communauté organise une procession à la chapelle de Notre-Dame des Fougères. Cette chapelle, située au quartier de Fougères, quatre kilomètres au sud de Forcalquier, entre Saint-Maime et Forcalquier, faisait l'objet de pèlerinages destinés à conjurer les épidémies. Jacques Berluc ancien maire et greffier de la communauté et Louis Joseph François d'Eymar du Bignosc, maire, précèdent les pénitents.

L'ex-voto peint à cette occasion est alors exposé dans la chapelle. Il est offert à la ville en 1916 par Martial Sicard, maire de Forcalquier, puis déposé au musée municipal de la ville, qui le détient actuellement. Le tableau a été classé le 30 janvier 1995 <sup>229</sup>.

L'inscription actuelle sur le tableau est « 1770 », date erronée ; un ancien inventaire tapuscrit non daté du musée de Forcalquier signale la même année 1770 <sup>230</sup>. Or les archives municipales de la ville conservent une photographie du tableau antérieure à sa restauration, sur laquelle l'inscription « Le 6<sup>e</sup> 7BRE 1772 », date de la réalisation du tableau, confirme l'erreur commise lors de la restauration du tableau. D'ailleurs, Tournatoris signale, dans sa lettre aux procureurs du pays du 1<sup>er</sup> septembre, une procession en action de grâce effectuée la veille 31 août. Face à cette manifestation, sa prudence et son sens de l'épidémiologie lui font écrire : « la procession m'a bien déplu parce que si d'un côté elle ranime beaucoup le courage, d'un autre côté elle fera rechuter grand nombre de convalescents ».

<sup>228</sup> Lt pour livre tournois ; s pour sous et d pour denier (en monnaie de compte, une livre égale vingt sous et un sou égale 12 deniers).

<sup>229</sup> Fiche Flora, n° d'inventaire : 2014.0.4.

<sup>230</sup> Archives communales de Forcalquier ; un grand merci à Madame Marion Bordas pour la recherche et la communication des documents permettant de confirmer la date exacte de la réalisation du tableau.



**Fig. 7. Procession pendant l'épidémie de 1772 à Forcalquier**

Musée municipal de Forcalquier

## **Les autres localités contaminées entre 1770 et 1773**

Plusieurs autres communautés de haute Provence furent touchées par la suette miliaire : Pierrevert en 1770, puis à partir du foyer de Forcalquier les villages de Pierrerue, Fontienne et Cruis en 1772 suivis de Lurs en 1773.

### **Pierrevert**

Dès la fin du mois de mars 1770, le village de Pierrevert est frappé par une maladie qui est rapidement étiquetée épidémique. Le 16 avril, en raison de l'extension de la maladie et du nombre important de décès (une dizaine), le conseil de la communauté décide de faire venir un médecin pour visiter les malades et faire pratiquer une ouverture de cadavre. Puis, le 13 mai, il fait de nouveau appel à des médecins et chirurgiens du voisinage, car le seul chirurgien du village est tombé malade. Dès le début de l'épidémie, des mesures préventives sont prises pour permettre un ensevelissement suffisamment profond des corps afin d'éviter une éventuelle transmission de l'infection ; à cette fin, de la terre est transportée au cimetière, d'autant plus qu'une odeur gênante en exhalait. Déjà dès le 15 avril, en raison de la saturation du cimetière, les ensevelissements sont effectués à l'ancienne chapelle des Aries, puis à partir du 4 juin dans un nouveau cimetière, sur un terrain requis à cet effet <sup>231</sup>. L'épidémie persiste jusqu'en juillet 1770.

<sup>231</sup> Arch. dép. AHP, E DEP 152, BB 12, délibérations du 16 avril et du 13 mai 1770.

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
A		1	5	16	7	3	4	1		2	2	1	42
E	4	7	6	2	1	1			2	2	1		26
NN	1		2										3
Total	5	8	13	18	8	4	4	1	2	4	3	1	71

**Fig. 8. Mortalité mensuelle à Pierrevert en 1770**

AD AHP, 1 M I5/0438

### Pierrerie, Fontienne et Cruis

Les consuls de Manosque, dans une lettre du 17 août 1772 adressée aux procureurs du Pays, explicitent que « la maladie épidémique qui ravage la ville de Forcalquier afflige aussi tous les environs »<sup>232</sup>, et dans une lettre du même jour adressée à Louis de Phélypeaux, duc de Lavrillière, secrétaire d'Etat à la Maison du roi, les procureurs du Pays précisent que « le mal s'est répandu dans les campagnes et a pénétré dans quelques villages voisins »<sup>233</sup>, sans préciser lesquels. Sur des villages peu peuplés et en raison de la mortalité assez faible de l'épidémie, une éventuelle surmortalité est souvent difficile à mettre en évidence. Néanmoins, parmi eux, Pierrerie, Cruis et Fontienne, voisins de Forcalquier, ont été frappés de façon certaine par l'épidémie de suette.

Tournatoris informe les procureurs de la diffusion de l'épidémie vers Sisteron et précisément à Pierrerie<sup>234</sup>. Un certificat du maire de la communauté de Pierrerie atteste du passage des médecins Tournatoris et Bouteille et du sieur Roure, chirurgien le 13 septembre 1772, pour visiter les malades du village<sup>235</sup>. L'étude des registres de sépulture de Pierrerie met en évidence une surmortalité au mois d'août 1772<sup>236</sup>. Tournatoris signale dans une lettre du 26 août 1772 la mort du curé de Pierrerie, ainsi que de la personne qui le soignait<sup>237</sup>.

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Adultes	2							5	1	1		2	11
Enfants			1	2	1	1	2		1	2	1		9
Total	2		1	2	1	1	2	5	2	3	1	2	22

**Fig. 9. Mortalité mensuelle à Pierrerie en 1772**

AD AHP, 1 M I5/0437

Bouteille rapporte qu'à la suite de Forcalquier, l'épidémie s'est transmise à Cruis et Fontienne, villages voisins. « Un paysan de Fontienne accourt au secours de sa mère malade de la miliaire ; de retour chez lui, il est pris de la maladie et meurt en quatre jours ; le curé qui l'a confessé est

<sup>232</sup> Arch. dép. Bouches-du-Rhône, C 1181, lettre des consuls de Manosque du 17 août 1772.

<sup>233</sup> Arch. dép. Bouches-du-Rhône, C 1363 f° 22r.

<sup>234</sup> Arch. dép. Bouches-du-Rhône C 1326, lettre de Tournatoris du 29 août 1772.

<sup>235</sup> Félix CHAVERGNAC, 1871, p. 436.

<sup>236</sup> Arch. dép. AHP, 1 M I5/437, dénombrement. Pierrerie est peuplé de 530 habitants en 1765. Édouard BARATIER, 1961, p. 169.

<sup>237</sup> Arch. dép. Bouches-du-Rhône, C 1326, lettre du médecin Tournatoris du 26 août 1772. Il s'agit de Joseph Magnan, prêtre, 48 ans et de Thomas Depieds, 40 ans, ensevelis le vingt-trois août. Arch. dép. AHP, 1 M I5/0437, p. 389/543.

attaqué du même mal au retour du convoi et dans trois jours il expire ; mais la servante du curé défunt s'étant retirée à Cruis, ne tarda pas à essayer la miliaire qui, se communiquant des uns aux autres, devint fort répandue »<sup>238</sup>.

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Adultes				2	1		2	1	1			3	10
Enfants	5	1		3		1	1	5	2	1	1		20
Total	5	1		5	1	1	3	6	3	1	1	3	30

**Fig. 10. Mortalité mensuelle à Cruis en 1772**

AD AHP, 1 M I5/0320

La mortalité infantile élevée observée à Cruis<sup>239</sup> en 1772 est liée à une surmortalité néonatale. Sur les registres des sépultures de Fontienne, on relève deux décès, respectivement en août (ménager de 52 ans) et en octobre (travailleur de 60 ans)<sup>240</sup>. Tournatoris signale un décès lié à la même maladie le 30 août à Fontienne.

Les recherches de surmortalité dans les registres de sépulture des villages environnants n'ont pas mis en évidence d'autre surmortalité anormale sinon celle observée en août 1772 à Pierrerue.

### Lurs

La haute Provence reste épargnée par la suette miliaire jusqu'en avril 1773, lorsque l'épidémie afflige le village de Lurs. La communauté, qui a seulement un chirurgien<sup>241</sup>, fait logiquement appel au docteur Bouteille. Il décrit dans son rapport au *Journal de médecine* une maladie dont les symptômes sont similaires à ceux présentés par les malades de Forcalquier<sup>242</sup>. Lui-même est frappé par la maladie au bout de 21 jours de présence à Lurs, et doit retourner à Manosque. La surmortalité est manifeste : respectivement 10 décès d'adultes en avril et 11 en mai, pour une moyenne mensuelle d'un décès sur les années 1772 à 1774, excluant les deux mois de l'épidémie. Malheureusement, en raison des lacunes dans les délibérations communales pour les années 1772 et 1773, nous ne disposons pas de renseignement sur la prise en charge par la communauté.

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
A		1	1	10	11	3	2		1	1	2		32
E			1	2	1		1	6	4	1	1	1	18
NN		1	1	1	1	1						1	6
T	0	2	3	13	13	4	3	6	5	2	3	2	56

**Fig. 11. Mortalité mensuelle à Lurs en 1773**

AD AHP 1 M I5/557

<sup>238</sup> Étienne Michel BOUTEILLE, 1779, p. 365-366.

<sup>239</sup> Arch. dép. AHP, 1MI5/736. Cruis est peuplé de 356 habitants en 1765 (Dénombrement). Édouard BARATIER, 1961, p. 168.

<sup>240</sup> Arch. dép. AHP, 1 MI5/366.

<sup>241</sup> Jean Joseph Sabatier, qui décède le 12 novembre à l'âge de 40 ans.

<sup>242</sup> Étienne Michel BOUTEILLE, 1779, p. 358-362.

## Les formes atypiques : Oraison et Corbières

Bouteille a également observé deux autres types de miliaire aux environs de Forcalquier. À la fin du mois d'avril 1773, une fièvre miliaire se répand à Oraison<sup>243</sup>. Cependant la présentation clinique, sous la forme d'une angine fébrile suivie quelques jours après d'une éruption miliaire, évoque plutôt une scarlatine. La surmortalité infantile importante (38 enfants décédés en quatre mois) sans décès d'adulte oriente vers une maladie infantile et renforce cette hypothèse.

Bouteille donne peu de précisions sur l'épidémie de Corbières, si ce n'est que le symptôme principal est une dysenterie. Aucune surmortalité n'y a été retrouvée sur cette période.

## Étienne Michel Bouteille atteint par la suette miliaire

Contrairement à la plupart de ses confrères médecins et chirurgiens, Étienne Michel Bouteille n'a pas été touché par la suette miliaire pendant son séjour à Forcalquier en 1772. Comme vu plus haut, un an plus tard, appelé à Lurs pour une épidémie similaire, il est frappé par la maladie. Il présente alors une forme très sévère, dont il réchappe ; cependant sa convalescence fut « orageuse », marquée par des troubles digestifs, des insomnies, de la fièvre et une asthénie majeure qui empêchait toute activité. Malgré les traitements prescrits par ses confrères, il ne ressent que peu d'amélioration et se décide en 1775 à prendre un avis auprès d'un médecin renommé, Samuel Auguste Tissot, exerçant à Lausanne (Suisse). C'est par un échange épistolaire que la consultation se déroule, des lavements et des conseils hygiéno-diététiques lui sont alors prescrits<sup>244</sup>. En 1779, par l'intermédiaire du *Journal de Médecine, chirurgie, pharmacie*, Bouteille toujours handicapé demande l'avis de médecins de la faculté de Paris, qui lui préconisent des bouillons de tortue et de plantes antiscorbutiques associés à des applications cutanées de bouillon de chair de vipère et de tortue<sup>245</sup>. L'effet de ces prescriptions ne nous est pas parvenu, mais Bouteille vécut jusqu'à 84 ans à Manosque où il meurt le 25 novembre 1816.

## Analyse

L'épidémie de suette de la région de Forcalquier suscite quelques réflexions, fruits de la comparaison avec les épidémies survenues dans d'autres régions et de l'étude de la prise en charge de la maladie à Forcalquier.

## Comparaison avec les autres localisations de suette miliaire

Parmi les nombreuses épidémies de suette miliaire, certaines sont particulièrement documentées et mettent en évidence une contagiosité sévère de la maladie. La suette du Languedoc de 1782 a commencé à Carcassonne, puis s'est diffusée vers l'est jusqu'à Perpignan et surtout vers l'ouest à Castelnaudary. De là, la progression s'est faite vers le sud (Mirepoix, Lavelanet, Pamiers et Foix) et vers l'ouest jusqu'à Toulouse et même Sarlat, en Périgord, en 1783. Jean-Louis Théron remarque une maladie très contagieuse qui suit les voies de communication, volontiers par l'intermédiaire des professionnels du voyage, dont la progression est cependant arrêtée par les chaînes montagneuses<sup>246</sup>.

L'épidémie de Dordogne de 1841-1842 touche de façon inégale la quasi-totalité des communes du département. Elle frappe environ 12 % de la population, avec une mortalité d'environ 5,6 % des malades<sup>247</sup>. Enfin, la suette du Poitou de 1887 se diffuse très largement dans les villages autour de Montmorillon et Civray<sup>248</sup>.

---

<sup>243</sup> Étienne Michel BOUTEILLE, 1779, p. 358-360.

<sup>244</sup> Université de Lausanne, fonds Tissot, 144.02.06.27. Séverine PILLOUD, 2013.

<sup>245</sup> Étienne Michel BOUTEILLE, 1779, p. 173-180 et 249-273.

<sup>246</sup> Jean-Louis THERON, 1978, p. 95 et 110-119 ; Fernand RAZOULS, 1966.

<sup>247</sup> H. PARROT, 1843.

<sup>248</sup> Paul BROUARDEL, 1887, p. 358-404.

L'épidémie de Forcalquier se dissémine de façon paradoxale. En effet, dans son rapport Bouteille décrit « la maladie la plus contagieuse de toutes celles que j'ai vues ». Deux maisons seulement en furent exemptes à Forcalquier et l'épidémie « comme un incendie, se communiqua de maison en maison, parcourant tous les quartiers de la ville ». Il y eut près de 1 400 malades, l'affection préservant cependant les enfants en bas âge. Presque tous les soignants furent atteints et certains en moururent<sup>249</sup>. Paradoxalement, la diffusion aux alentours est restée très limitée sans qu'aucune mesure véritable de confinement n'ait été mise en œuvre ; seuls les villages de Pierrerue, Fontienne et Cruis, puis Lurs l'année suivante, furent touchés. Cette différence de la propagation de la maladie n'a pas d'explication évidente.

### Prise en charge médicale

Sur le plan clinique, les médecins extérieurs à Forcalquier impliqués dans la prise en charge de l'épidémie détaillent de façon très précise les symptômes des malades dans leurs rapports<sup>250</sup>. Les différentes formes cliniques sont envisagées. L'autopsie pratiquée a été faite avec une grande rigueur et une parfaite maîtrise de l'anatomie<sup>251</sup> ; la description des lésions anatomopathologiques macroscopiques est très précise, traduisant une bonne connaissance de cette discipline, dans le contexte de l'époque.

Pour le traitement, Bouteille indique que « le seul traitement convenable à la miliaire essentielle est la méthode adoucissante et humectante ». Il remet en cause les traitements classiques de son époque : « Point de saignées, encore moins de purgations ni de diaphorétiques<sup>252</sup> », écrit-il en préconisant en fait des mesures d'hydratation et de baisse de la température corporelle<sup>253</sup>. Quant aux cordiaux, utilisés dans les formes sévères, il ne prescrit que des potions douces, telle l'eau de fleur d'oranger ou d'armoise, contraindiquant les produits « actifs et incendiaires ».

Enfin sur le plan pathogénique, Bouteille remet également en cause les théories aéristes alors en vogue : « Ne cherchons donc point à inculper l'intempérance des saisons, la nature du climat, la situation des pays, la qualité des aliments, etc... Toutes des causes évidentes peuvent bien rendre les épidémies miliaires plus ou moins dangereuses ; mais, à ce que je pense, elles ne sauraient suffire à les produire, non plus que les épidémies de petite vérole et rougeole, dont on ne peut attribuer l'origine ni à l'état météorologique du ciel, ni à la situation du pays »<sup>254</sup>.

Ces données mettent en évidence l'intelligence, la capacité de remise en question et l'adaptation de Bouteille à la réalité de la pratique médicale du terrain.

## Conclusion

La suette miliaire paraît avoir épargné la Haute Provence par la suite. Aucune relation d'un autre épisode n'a pu être retrouvée. Thoinot et Hontang rapportent n'avoir retrouvé aucun cas dans les Basses-Alpes entre 1821 et 1887 à partir du tableau récapitulatif annuel adressé à l'Académie de Médecine, alors que sept épisodes ont été signalés en Dordogne entre 1832 et 1861 et douze dans l'Hérault entre 1843 et 1867<sup>255</sup>. Cependant, il faut noter l'épisode épidémique qui a durement touché la ville de Draguignan en 1860, responsable du décès de 97 personnes sur les 720 atteintes<sup>256</sup>.

Maladie méconnue et oubliée, la suette miliaire a touché la région de Forcalquier entre 1770 et 1773, causant de nombreux décès. La prise en charge médicale a été le fruit d'une collaboration

<sup>249</sup> Étienne Michel BOUTEILLE, 1779, p. 272-273.

<sup>250</sup> Arch. dép. Bouches-du-Rhône, C 2065, pièce 62, procès-verbal de Tournatoris et de Roure d'août 1772. Étienne Michel BOUTEILLE, 1779.

<sup>251</sup> Le médecin Tournatoris et le chirurgien Roure ont été respectivement titulaires de la chaire d'anatomie de la faculté de médecine d'Aix et professeur royal d'anatomie au collège de chirurgie d'Aix. Félix CHAVERGNAC, 1869.

<sup>252</sup> Le terme diaphorétique qualifie toute chose qui permet d'augmenter la transpiration et la sueur.

<sup>253</sup> « Air libre dans les appartements, rideaux de lits ouverts et couvertures légères », Étienne Michel BOUTEILLE, 1779, p. 353-355.

<sup>254</sup> Étienne Michel BOUTEILLE, 1779, p. 366.

<sup>255</sup> Léon Henri THOINOT *et al*, 1887, p. 552-555.

<sup>256</sup> Isidore DUMAS, 1866.

de médecins et chirurgiens à la fois locaux, de Manosque et d'Aix, sous l'égide des procureurs du Pays, témoignant ainsi d'une véritable prise de conscience de la santé publique par les autorités. Parmi eux, il convient de mettre en lumière Étienne Michel Bouteille, médecin de Manosque, pour son dévouement et pour la qualité de ses publications dans le *Journal de Médecine*.

## Sources imprimées et bibliographie

ALQUIÉ, *Annales cliniques de Montpellier*, 1853 et 1854.

Stéphanie ANTONIOTTI, Véronique PELLISSIER, Marie-Claude SIMEONI et Catherine MANUEL, « Déclaration obligatoire des maladies infectieuses. Des maladies « pestilentielles » aux maladies « émergentes » », *Santé publique*, 2002, 14, 2, p. 165-178.

ARDOUIN, « Relation d'une épidémie de suette miliaire qui a régné à l'île d'Oléron au mois de juillet 1880 », *Archives de médecine navale*, t. 36, juillet et août 1881, p. 45-59 et 137-147.

Édouard BARATIER, *La démographie provençale du XIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle. Avec chiffres de comparaison au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEVPEN, 1961.

Chantal BEAUCHAMP, « La maladie et son double : la suette miliaire et son traitement au XIX<sup>e</sup> siècle », *Histoire, Sciences Sociales*, 1993, n° 1, p. 203-225.

Chantal BEAUCHAMP, « La crise salutaire. Stratégies de la guérison de la suette miliaire, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1998, t. 45, n° 4, p. 807-821.

Louis-Florentin BELLOT, *An Febri Putridæ Picardis Suette dictæ Sudorifera ?*, thèse de médecine, Paris, Typis Quillau, 1733.

Cyprien BERNARD, *Essai historique sur la ville de Forcalquier*, Forcalquier, Bernard, 1904, p. 266-269.

E. A. BOISSEUIL, *Mémoire sur l'épidémie de suette-miliaire du département de la Dordogne (septembre 1841)*, Bordeaux, Henry Faye, 1842.

Étienne Michel BOUTEILLE, « Miliaire de Forcalquier », *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie, etc*, Paris, t. 51, janvier 1779, p. 173-180, 249-273, 340-371, 403-420.

Éric BRIDSON, « The English sweate (Sudor Anglicus) and Hantavirus pulmonary syndrome », *British Journal of biomedical science*, 2001, 58, 1, p. 1-6.

Paul BROUARDEL, « Sur l'épidémie de suette du Poitou en juin et juillet 1887 », *Bulletin de l'Académie de Médecine*, 1887, 18, p. 358-404.

John CAIUS, *A boke, or counseill against commonly called the sweate or sweating sickness*, London, Richard Grafton, 1552.

Félix CHAVERNAC, *Le docteur Tournatoris. Sa vie et ses manuscrits*, Aix, Rémondet-Aubin, 1869.

Michel DARLUC, *Histoire naturelle de la Provence*, Avignon, Jean Mossy, t. 2, 1784, p. 54.

DEPEYRE, *Essai sur la nature, les causes et le traitement de la maladie épidémique miliaire qui a régné dans le Languedoc en 1781 et 1782*, Toulouse, Joseph Dalles, 1786.

Isidore DUMAS, *Histoire d'une épidémie de suette miliaire qui a régné pendant les mois de Mars, avril et mai 1860 à Draguignan (Var)*, Montpellier, Boehm et fils, 1866.

F. DUMAS, « Une épidémie de fièvre miliaire à Toulouse en 1782 », *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 1911, t. 11, p. 227-240.

John ENTICK, *A new and accurate history and survey of London, Westminster, Southwark, and places adjacent*, London, Edward et Charles Dilly, 1766, vol. 1, p. 434.

Alfred Marie FOUCART, *De la suette miliaire, de sa nature et de son traitement : traité pratique suivi d'une analyse de toutes les épidémies de suette observées jusqu'à nos jours*, Paris, Labé, 1854.

D<sup>r</sup> GIRODE, « Épidémie de suette miliaire observée en 1888 dans le département de l'Indre, à Buzançais et dans les environs », *Recueil des travaux du comité consultatif d'hygiène publique de France*, 1890, 19, Melun, p. 25-33.

Françoise HILDESHEIMER, *Des épidémies en France sous l'Ancien Régime, une relecture*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2021.

Charles MARTINS, « Suettes anglaise, épidémie du Moyen-Âge, décrite par le professeur Hecker », *Revue médicale*, 1834.

ORILLARD, « Rapport sur l'épidémie de suette miliaire qui a régné dans l'arrondissement de Poitiers en 1845 », *Bulletin de la société de médecine de Poitiers*, 1846.

Séverine PILLOUD, *Documenter l'histoire de la santé et de la médecine au siècle des Lumières. Les consultations épistolaires adressées au D<sup>r</sup> Samuel Auguste Tissot (1728-1797)*, Lausanne, Éditions BHMS, eBook-BHMS\_2, 2013.

H. PARROT, *Histoire de l'épidémie de suette miliaire qui a régné, en 1841 et 1842, dans le département de la Dordogne*, Paris, P. Dupont, 1843.

Georges RAILLET, « Une épidémie de suette miliaire dans le Porcien au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, 1930, 24, p. 389-397.

Fernand RAZOULS, « Une épidémie dans l'Aude en 1782 », *Mémoires de la Société des arts et sciences de Carcassonne*, 4, 1966, p. 253-263.

Pierre François RAYER, *Histoire de l'épidémie de suette-miliaire qui a régné, en 1821, dans les départements de l'Oise et de Seine-et-Oise*, Paris, Baillièrre, 1822.

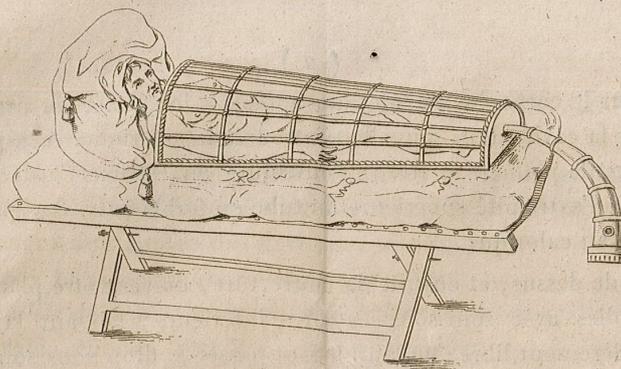
RIGAUD et al., *Traitement de la fièvre miliaire épidémique à Toulouse, sur la fin du mois de mai 1782*, Toulouse, Veuve Guillemette, 1782.

Jean-Louis THERON, « La suette dans les diocèses de Mirepoix et Pamiers en 1782 », *Bulletin de la Société ariégeoise, sciences, lettres et arts*, 1978, p. 87-140.

Léon Henri THOINOT et Louis HONTANG, « Géographie médicale de la suette miliaire en France depuis 1821 », *Annales d'hygiène et de médecine légale*, 1887, 3, 18, p. 552-555.

Charles-Augustin VANDERMONDE, « Description d'une fièvre putride-maligne appelée la Suettes, qui a régné à Guise en Juin et Juillet de l'année 1759 », *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie, etc.*, 1760, 12, p. 354-369.

Marie-Rose VIALA, « L'épidémie de suette miliaire de Castelnaudary (1781-1782) », *Couleur Lauragais*, 2017, p. 190.



# INSTRUCTION

SUR L'APPLICATION

## DU SUDATORIUM (\*)

DU D<sup>r</sup> D'ANVERS,

*Appareil portatif, destiné à provoquer la sueur et à ranimer la chaleur vitale dans les premiers symptômes du Choléra, ou dans tout autre cas de refroidissement, approuvé par la Commission centrale de salubrité.*



LE SUDATORIUM est destiné à administrer des bains de *calorique* ou *air chaud*, sans mélange de vapeurs aqueuses ou médicamenteuses.

Pour avoir une idée parfaite de la manière de mettre cet appareil en exercice, il suffit de jeter un coup-d'œil sur la vignette ci-dessus.

On place le malade nu ou enveloppé d'une couverture de flanelle sur un lit de sangle, couché sur le dos, les extrémités inférieures et les bras

---

(\*) Expression consacrée pour exprimer, en un seul mot, l'usage auquel il est destiné, et fixer en même temps dans l'esprit du médecin, les effets qu'il doit en obtenir. Le mot *Sudatorie* est adopté par *Boiste* pour désigner une sorte d'étuve sèche, uniquement destinée à provoquer la sueur.

**Instruction sur l'application du Sudatorium du docteur d'Anvers, 1831**

AD AHP, 5 M 32

# Le choléra à Montagnac-Montpezat dans les années 1830

Jean-Christophe Labadie

Directeur des Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence

[jean-christophe.labadie@le04.fr](mailto:jean-christophe.labadie@le04.fr)

## Résumé

Lors de la pandémie de choléra des années 1830, qui atteint les Basses-Alpes en 1835, Montagnac est l'une des communes des Basses-Alpes les plus touchées par la maladie. Le bilan aurait-il été plus grave si, avec l'aide du curé desservant, Chaspoul, maire et officier de santé, ne s'était livré, corps et âme, afin de sauver ses administrés ! L'établissement de la chronologie de la maladie et l'inventaire des moyens de lutte, ainsi que l'examen de l'activité de l'édile permettent de comprendre pourquoi les habitants de Montagnac ont payé un tel tribut à l'épidémie.

## Mots-Clés

Choléra

Médecine

Autorités administratives

Basses-Alpes

Montagnac-Montpezat

Riez

XIX<sup>e</sup> siècle

Partie de l'Inde en 1826 – après une première vague en 1817 – et cheminant à travers les continents, la pandémie de choléra des années 1830 atteint les Basses-Alpes en 1835, Montagnac – 700 habitants – est la commune du département qui, après Castellane – 2 069 habitants –, est la plus touchée avec 70 cas et 40 morts. Le choléra atteint la France pour la première fois en 1832, au nord-est puis à Paris au cours de la deuxième pandémie, partie du Bengale en 1829, qui dure jusqu'en 1837. En juillet 1835, il atteint Aix-en-Provence et tue en six semaines 333 personnes ; l'épidémie avait débuté à Marseille le 11 décembre de l'année précédente <sup>257</sup>. L'épidémie de l'été 1835 frappe neuf départements : le Var, les Bouches-du-Rhône, le Gard, le Vaucluse, les deux départements alpins ainsi que la Drôme, l'Hérault et l'Aube <sup>258</sup>. Celle-ci se traduit par une infection intestinale provoquée par l'ingestion d'aliments ou d'eau contaminée et une bactérie *Vibrio cholerae*, observée en 1854 par Pacini puis isolée en 1883 par Robert Kock en Inde. Jean Giono a mis au centre de son roman, *Le Hussard sur le toit*, écrit en 1951, l'épidémie de choléra des années 1830 : « Splendeurs barbares de ce terrible été », soufflant « une haleine de four et de fièvre, visqueuse, dont on voyait trembler le gluant et le gras ». À Montagnac, le bilan aurait-il été plus dramatique si, avec l'aide du curé desservant, Chaspoul, à la fois maire et officier de santé, ne s'était pas livré corps et âme afin de sauver ses administrés ! L'étude de la contagion et de la mortalité ainsi que l'inventaire des moyens de lutte et l'examen de l'activité de l'édile permettront peut-être de comprendre pourquoi Montagnac a payé un tel tribut à l'épidémie.

## Mourir du choléra

### Une mortalité élevée

Le bilan final de l'épidémie à Montagnac s'établirait à 70 malades et 40 morts en quatre semaines. La ponction serait donc de 6 % de la population mais elle est en réalité un peu plus élevée si l'on compte la population réellement présente dans la commune et bien que le nombre des malades et des morts soit légèrement surestimé. Il serait respectivement de 68 et 35 pour une population communale s'élevant à 700 <sup>259</sup>. Par comparaison, parmi les vingt-cinq communes touchées dans le département <sup>260</sup>, Digne – 6 365 habitants en 1836 – compte 80 malades et 37 morts, Gréoux – 1 337 habitants –, 57 malades et 30 morts, Barrême – 1 077 habitants –, 38 malades et 18 morts, Entrevaux – 992 habitants –, 48 malades et 27 morts. L'année 1835 marque donc à Montagnac un pic de mortalité : 56 morts au lieu d'une vingtaine habituellement, bien que l'année 1834, avec 46 décès, ait été particulièrement marquée par la mort.

Antoine Rouvier est le premier mort du choléra à Montagnac. Il expire le matin du 22 juillet, à sept heures. Le rythme de la mortalité est ensuite soutenu jusqu'au dernier mort, Pierre Nicolas Carlevas, âgé de 8 mois, un petit Marseillais mis en nourrice à Montagnac. Les corps sont parfois enterrés à la hâte : deux individus sont mis en terre sans cérémonie religieuse car le desservant est alors indisposé <sup>261</sup>. D'ailleurs, les règles imposées dans le domaine de l'état civil pour l'enregistrement des décès ne sont pas respectées. Dans un billet daté du 10 janvier 1836 inséré dans le registre des décès, le maire précise au procureur du roi que :

« Vous ne trouverez que le n° 24 des décès que je n'aie pu remplir les prénoms et le nom du père et de la mère, m'étant inconnus ; j'ai écrit deux lettres infructueuses à ce

---

<sup>257</sup> Daniel PANZAC, « Aix-en-Provence et le choléra en 1835 », *Annales du Midi*, t. 86, 1974, p. 419-444. Augustin FABRE et Fortuné CHAILAN, *Histoire du choléra-morbus asiatique, depuis son départ des bords du Gange en 1817 jusques à l'invasion du Midi de la France en 1835*, Paris et Marseille, 1835.

<sup>258</sup> Augustin FABRE et Fortuné CHAILAN, p. 391.

<sup>259</sup> En 1836, Montagnac compte 710 habitants – 363 hommes et 347 femmes. Selon le bulletin du choléra, au 3 septembre, qui établit ce bilan de 68 morts et 35 décès. Dans un courrier du 26 septembre 1835 adressé au préfet, le maire compte finalement trente-six victimes.

<sup>260</sup> Augustin FABRE et Fortuné CHAILAN, p. 387. Les auteurs citent un bilan de quarante-neuf morts à Castellane, trente-neuf à Gréoux, trente-cinq à Montagnac, vingt-huit à Digne et vingt-deux à Entrevaux.

<sup>261</sup> AD AHP, 5 M 33, courrier du maire de Montagnac au préfet, 5 août 1835.

sujet. Tout porte à croire qu'ils ont été victimes de l'épidémie qui a ravagé Marseille <sup>262</sup> ».

L'étude du registre des décès de Montagnac livre une foule d'informations entre le 22 juillet et le 22 août, période durant laquelle trente-trois décès seraient imputables au choléra, plus les deux décès du début août transcrits dans les registres de Montpezat <sup>263</sup>. Les effets de l'épidémie sont particulièrement visibles entre le 2 et le 11 août, avec vingt-six décès, dont cinq le 2 et quatre par jour les 4, 6 et 8 août. La situation est beaucoup plus calme ensuite, avec quatre décès entre le 17 et le 20 août, « en pleine récolte » comme le souligne le maire. Celui-ci rapporte encore que ce sont les femmes adultes qui sont les principales victimes de l'épidémie cholérique. Sur trente-et-un décès, le maire repère parmi les adultes, neuf hommes et seize femmes, plus six enfants. Sur les trente-cinq décès dénombrés dans les états civils de Montagnac et de Montpezat, la nuance est d'importance : la structure des décès s'établit à seize morts de sexe masculin et dix-neuf de sexe féminin, et, par âge, sept enfants de moins de 5 ans, trois entre 10 et 15 ans, alors que parmi les adultes, quatre ont entre 20 et 40 ans, onze entre 40 et 60 et dix entre 60 et 75 ans. Ainsi, le choléra tue ici un peu plus les femmes que les hommes et, particulièrement les enfants en bas-âge et les personnes âgées. Ce sont donc les plus faibles qui disparaissent. Le maire ne dit rien d'autre au préfet au début de l'épidémie qu'il informe de cinq décès, deux le 22 et trois le 28 :

« Je les ai tous suivis sans les perdre un instant de vue, et après avoir employé les moyens indiqués, rien n'a pu les rappeler à la vie ; la santé de ces cinq individus de l'âge de 45 à 55 ans, était depuis longtemps détériorée, puisque la dernière morte qui a succombé dans moins de 6 heures, après avoir vu mourir son mari, était malade depuis 8 ans, alitée depuis trois mois <sup>264</sup> ».

Le choléra frappe à l'intérieur des familles. Le maire évoque dans ce courrier le cas de Claire Reynoard, qui décède six jours après la mort de son époux, Antoine Rouvier. Joseph Aillaud décède le 28 août, son épouse Marie-Catherine Morenon le lendemain. Quant à Marie-Christine Escudier, elle trépane à 26 ans le 11 août, sa fille Marie Suzanne, 3 ans, la suit le 20. Enfin, c'est une maladie qui touche particulièrement les gens les plus modestes : bergers, journaliers, ménagers et qui semble épargner les plus aisés qui ont pu quitter la commune pour se protéger et qui ne peuvent donc apparaître dans ces statistiques. Il y aurait donc un effet de structure à ne pas négliger <sup>265</sup>.

### Une mort express

La rapidité de la maladie et de la mort frappe les observateurs. En effet, l'incubation est courte, quelques heures à quelques jours, et les symptômes apparaissent très vite. Entre un quart et la moitié des sujets, lorsqu'ils sont non traités, décèdent dans les trois jours qui suivent l'apparition des symptômes. Le maire rapporte au préfet le cas d'une vieille dame dont l'agonie est très brève :

« Le 2 du courant mois, à 5 heures du matin, on me prévint qu'une vieille femme était dangereusement malade ; je me rendis de suite chez elle et je la trouvais agonisante, ayant les symptômes les plus caractéristiques de la maladie épidémique. Elle succomba dans moins de 4 heures <sup>266</sup> ».

---

<sup>262</sup> AD AHP, Montagnac, registre des décès, consulté en ligne, 1793-1852, p. 359. Marseille compte en mars 1835 1 250 cas et 719 morts du choléra (AD AHP, 5 M 33, état du choléra à Marseille, Aix (1834-1835), Toulon...).

<sup>263</sup> AD AHP, Montpezat, registre des décès, consulté en ligne, 1793-1902, p. 108 ; AD AHP, 5 M 33, délibération du conseil municipal de Montagnac, 23 août 1835.

<sup>264</sup> AD AHP, 5 M 33, courrier du maire de Montagnac au préfet, 29 juillet 1835.

<sup>265</sup> Les auteurs de l'histoire du choléra éditée en 1835 rapportent que, lorsque l'épidémie sévit en 1831 en Russie, « la populace, ignorante et crédule, se voyant exposée à un ennemi invisible qui semblait établir une distinction odieuse entre le riche et le pauvre, s'imagina qu'on avait formé contre elle un immense complot d'empoisonnement », ce qui se traduisit par des émeutes (p. 55 et s.).

<sup>266</sup> AD AHP, 5 M 33, courrier du maire de Montagnac au préfet, 5 août 1835.

Le même jour, dix cas lui sont signalés et huit décèdent après quelques heures tandis que les deux autres agonisent. Le maire perd son adjoint Segond dans de telles circonstances. Il raconte que le même jour, le 2 août à midi, il avait réuni son conseil municipal pour prendre des mesures. Segond y assiste « avec un air serein » ; à deux heures, tout le monde se sépare ; à quatre heures du soir, Segond s'alite et le 3 août à quatre heures du matin – dans l'acte de décès, il est écrit cinq heures –, il rend l'âme, laissant seule une veuve avec sept enfants, dont six en bas-âge. Une autre illustration de la vitesse à laquelle la mort frappe des gens modestes et âgés est citée dans un courrier du maire au préfet à propos des huit décès du 2 août, dont deux relatifs à un couple de Montagnac, qui sont inscrits dans les registres de Montpezat :

« Il y a un couple du pays déjà avancé en âge qui a succombé à un domaine terroir de Montpezat. Et voici comment. Le mari, âgé de 72 ans, avait été le matin voir son beau-frère à son domaine, se rendant chez lui, il eut la rencontre d'un poirier couvert de fruits. En ayant mangé avec avidité, en arrivant chez son parent, la maladie se déclara de la manière la plus violente. On envoya chercher sa femme, âgée de 65 ans. À peine arrivée au secours de son époux, sans avoir suivi son exemple, succomba avant lui, avec les mêmes symptômes <sup>267</sup> ».

Le maire évoque encore le cas de Marie Vernet, 60 ans, qui décède à neuf heures du matin le 3 août, alors que son époux, Victor Blanc, 70 ans, résiste jusqu'au cinq à sept heures du matin. Montpezat, 130 habitants, ne connaît pas d'autres cas de décès dus au choléra <sup>268</sup>.

### Les symptômes de la maladie

Le voyage du jeune Isnard, parti de Marseille le 4 mars 1835 – l'épidémie, qui débuta le 11 décembre 1834, se termina le 31 mars 1835 pour réapparaître le 6 juillet et durer jusqu'au 31 octobre <sup>269</sup> – afin de rejoindre le foyer paternel à Valensole, livre des informations sur la maladie et sur sa propagation. En effet, bien que présentant des symptômes cholériques, celui-ci n'hésite pas à quitter Marseille. Sauf que, durant le voyage, son état empire et à son arrivée à Valensole, il est pris en charge par le médecin Dauvergne qui retrace son itinéraire et ses déboires :

« Arrivé au bois de Cadarache, les vomissements surviennent, les déjections alvines [du bas-ventre] sont plus fréquentes, et le malade ne se transporte qu'avec peine. À Vinon, où la chaleur du feu, l'action de l'eau chaude le ranimèrent pour quelques instants. Il se couche, mais dans le milieu de la nuit, les vomissements reviennent, les selles n'ont plus de relâche, les crampes le tourmentent, la voix perd son timbre ordinaire, la raideur se prononce sur tous les membres [...] On le met sur une charrette qui le transporte à Valensole <sup>270</sup> ».

C'est alors que le médecin est appelé chez Isnard et y rencontre le fils : « Je le trouve dans l'état suivant : face violacée, amaigrie, yeux injectés, fixes, sans expressions, orbites excavées, traits tirillés, concentrés, lèvres violettes, langue d'un violet noirâtre ou lie de vin. ». Le médecin prescrit des « remèdes extérieurs » : vésicatoires le long du rachis, frictions, linges chauds, « bouteilles d'eau bouillante près du corps », laudanum de Sydenham en cataplasmes... et des « remèdes intérieurs » : infusions de thé, potion laudanisée et lavement de quinquina camphré. Malgré la gravité de sa maladie et le traitement qui lui est imposé, le jeune homme guérit, ce qui n'est pas le cas d'un nommé Jourdan, dont le corps est autopsié par trois médecins dignois le 24 juillet 1835, au début de l'épidémie, et dont voici les conclusions :

« Ayant égard aux phénomènes pathologiques observés qui rentrent tous dans la série de ceux qu'on rencontre dans les affections cholériques, et particulièrement à la

<sup>267</sup> AD AHP, 5 M 33, courrier du maire de Montagnac au préfet, 5 août 1835.

<sup>268</sup> Le précédent remontait au 22 avril et le suivant – le dernier de l'année – est daté du 5 septembre et concerne une fille âgée de 8 jours.

<sup>269</sup> Augustin FABRE et Fortuné CHAILAN, p. 256 et 311 et s. En mars 1835, le bilan total est de 865 décès ; en octobre il est de 2 576 morts.

<sup>270</sup> AD AHP, 5 M 33, certificat de Dauvergne, docteur en médecine, Valensole, 11 mars 1935.

contraction des doigts, aux plis longitudinaux de la peau qui les recouvre, à la couleur bleue des ongles, à la chaleur de l'abdomen, à l'inflammation particulière de l'intestin grêle, et aux ecchymoses dont il était affecté, à la matière blanche qui recouvrait la face interne de l'estomac, à la vacuité de la vessie contractée, à particulièrement aux symptômes que la maladie a offerts, qui n'ont aucune analogie avec ceux qui se manifestent dans les entérites et les gastroentérites, nous sommes obligés de déclarer que tous portent à croire que c'est au choléra qu'on doit attribuer la mort du nommé Jourdan, choléra qui a été bien évidemment provoqué par les plus graves imprudences et par les plus grands écarts dans le régime <sup>271</sup> ».

## Lutter contre le choléra

### Se préparer

En 1835 dans les Basses-Alpes, l'arrivée du choléra n'est pas réellement une surprise pour les autorités. Il était même attendu dès 1831, lorsque le royaume est touché par la maladie. Les autorités locales envisagent alors des mesures afin de se préparer à lutter contre la maladie, par exemple l'isolement des malades. Le maire de Riez, le gros bourg voisin, propose au préfet d'installer un lazaret dans l'ancien couvent des Capucins, alors vide <sup>272</sup>. La préfecture organise de son côté un service médical. En 1832 dans l'arrondissement de Digne, une liste des médecins, chirurgiens et officiers de santé est dressée et leurs champs d'action définis. De la documentation sur la maladie est diffusée et la préfecture reçoit, du ministère du Commerce et des Travaux publics, cent exemplaires d'une instruction de l'Académie de médecine ainsi que des documents ayant trait au choléra <sup>273</sup>. À Montagnac, un nom s'impose pour la lutte, celui du maire, Chaspoul, qui est officier de santé de son état <sup>274</sup>. En cas d'épidémie, Chaspoul assure l'autorité préfectorale qu'il s'occupera personnellement des malades et de l'approvisionnement à Riez en médicament.

### Les bons conseils

Que dit l'instruction populaire rédigée par l'Académie de médecine afin de sauver les cholériques <sup>275</sup> ? Dès qu'apparaissent les symptômes avant-coureurs – borborygmes « ou grouillement d'entrailles », la colique, le dévoisement – il faut que le malade garde le lit et fasse la diète. Mais ce n'est pas suffisant. Il est nécessaire de lui prodiguer :

« Bain de jambes très chaud avec sel, savon, vinaigre ou moutarde en poudre ;

Cataplasmes faits avec de la mie de pain, pomme de terre ou farine de lin délayés dans une forte décoction de têtes de pavot ou les mêmes arrosés de laudanum : sur le bas-ventre, toujours chauds et humides

Infusion de fleurs de mauve, violettes, tilleul ou eau de riz par demi-tasse toutes les heures avec de la gomme arabique ;

Demi-lavements ou quart de lavement avec une décoction soit d'amidon, soit de son, plus décoction de têtes de pavots ou de feuilles de laitue, et mieux six à huit gouttes de laudanum de Sydenham ».

Si la langue est molle, épaisse, humide et recouverte d'un enduit blanchâtre, jaunâtre, de l'ipécacuanha – c'est un vomitif – est administré et les effets du vomissement sont soutenus par de fréquentes doses d'eau chaude. Chez les individus jeunes, robustes, sanguins, sujets aux inflammations, l'emploi de sangsues appliquées sur l'anus ou sur le bas-ventre est préconisé, le

<sup>271</sup> AD AHP, 5 M 33, rapport d'autopsie du cadavre du nommé Jourdan, Digne, 24 juillet 1835.

<sup>272</sup> AD AHP, 5 M 32, courrier du maire de Riez au préfet, 23 septembre 1831.

<sup>273</sup> AD AHP, 5 M 32, ministère du Commerce et des Travaux publics, courrier au préfet, 21 septembre 1832.

<sup>274</sup> AD AHP, 5 M 32, arrêté du préfet, 11 mai 1832.

<sup>275</sup> AD AHP, 5 M 32, Académie royale de Médecine, *Instruction populaire sur les premiers signes du choléra et sur les soins à donner aux personnes qui en sont atteintes*, août 1832.

plus souvent après avoir effectué une saignée du bras. Le soir, avant de s'endormir, le patient reçoit une pilule d'extrait gommeux d'opium d'un grain ou une pilule de cynoglosse – son nom vulgaire est la « langue de chien » utilisée contre les diarrhées et surtout pour ses vertus narcotiques. On fait aussi usage de cataplasmes à la farine de moutarde – des sinapismes – aux pieds puis aux jambes et aux cuisses et au ventre et on les laisse jusqu'à ce que la douleur soit considérable – en fait cela brûle. On peut utiliser de l'ail pilé et formé en pâte, ou du raifort.

L'Académie recommande encore, lorsque la maladie est virulente, outre sangsues et cataplasmes, des prises de glace, des gouttes d'éther dans l'eau et la potion antiémétique de Rivière, mise au point vers 1640. Si le malade a des crampes, il convient de réaliser des frictions et massages avec de l'huile essentielle de térébenthine, de l'huile de camomille camphrée et le laudanum de Sydenham, qui est une teinture d'opium safranée et d'essence de cannelle et de girofle expérimentée à Londres lors d'épidémies de dysenteries dans les années 1669-1672 et qui a de réelles vertus analgésiques, grâce à la morphine.

Les moyens utilisés à l'époque épuisent les patients. Seuls l'opium et le laudanum ont un réel effet comme analgésiques et astringents<sup>276</sup>. Dans les faits, les cholériques meurent d'une déshydratation qui entraîne une chute de la pression sanguine et provoque un collapsus cardiovasculaire. La bactérie s'installe dans les intestins où elle produit une toxine qui conduit à des diarrhées, entraînant des pertes d'eau qui peuvent atteindre quinze litres par jour.

### **Un éloge de la fuite**

Afin d'échapper à la mort, c'est une évidence, le mieux est d'éviter le contact avec des personnes contaminées. Pour cela, la meilleure solution consiste à prendre la fuite. Elle est générale pour tous ceux qui ont la possibilité de se réfugier dans des maisons de campagne, loin des zones contaminées. Le décès de l'adjoint au maire Second aurait été un déclencheur : « Depuis son décès, Montagnac est désert ». Le maire approuve cette attitude : « Je pense qu'ils ont pris le plus sage parti, puisqu'il y a que l'émigration à opposer ». Dix habitants de Marseille – le point d'entrée du choléra en France – demeurent d'ailleurs à Montpezat et une seule, Marie Marguerite Robert, 42 ans, est victime du choléra, le 2 août. Le 5, le maire ne compte plus que 80 individus sur les 700 de la commune – « nos émigrés qui sont non loin de nous jouissent de la meilleure santé tandis que le restant est atteint » – et, en l'absence de la population valide, il décide d'ailleurs d'armer le garde-champêtre afin de protéger des vols les gerbes posées sur les chaumes et les aires<sup>277</sup>. Il ne reste donc à Montagnac que les pauvres et les malades, ce qui désespère Genesy, le prêtre desservant de la paroisse<sup>278</sup>.

## **Sauver les malades**

### **Un maire énergique**

Jean Paul Joseph Nicolas Chaspoul, 50 ans en 1835, veuf et retraité de la marine de guerre, est le maire de Montagnac. Son frère Joseph Emmanuel, âgé de 39 ans et célibataire, est domicilié à Montagnac, bien qu'il soit absent car il est capitaine au 2<sup>e</sup> léger. Les deux frères sont nés à Montagnac où Jean-Paul décède d'ailleurs le 19 janvier 1853. Chaspoul est un homme et un médecin d'expérience. Sous l'Empire, il s'est engagé dans la marine et y a servi comme chirurgien de 3<sup>e</sup> classe puis de 2<sup>e</sup> classe sur trois frégates – la Thémis, la Mélie, le Poëlan – et un vaisseau – le Romulus – entre le 12 vendémiaire an 13 (4 octobre 1804) et février 1814 ; puis, à la fin de carrière, à terre jusqu'au 30 juin 1815. Il totalise neuf ans et vingt-cinq jours de service.

---

<sup>276</sup> Daniel PANZAC, p. 437.

<sup>277</sup> AD AHP, 5 M 33, courrier du maire de Montagnac au préfet, 5 août 1835.

<sup>278</sup> AD AHP, 5 M 33, courrier du curé de Montagnac au préfet, 5 août 1835.

C'est un vétéran des guerres de l'Empire, à l'image de son frère <sup>279</sup>. De retour à la vie civile, le maire exerce une activité d'officier de santé.

En 1832, lorsque les premières mesures sont prises alors que le choléra menace, Chaspoul prend sa mission très au sérieux. Il adresse d'ailleurs au préfet un rapport dans lequel il décrit les mesures qu'il a prises dans sa commune, avant même d'avoir réceptionné la circulaire du préfet :

« J'avais déjà invité mes administrés à prendre les mesures de salubrité que les circonstances commandent, pour nous préserver autant que possible du terrible fléau qui désole plusieurs départements. Attentifs à la voix de leur premier magistrat, les habitants se sont empressés d'aller au-devant de ce que l'autorité supérieure leur prescrivait dans l'intérêt de tous.

Les tas de fumiers ont été enlevés et les cloaques comblés de terre, attendu la faible population du village, qui ne s'élève qu'à 718 âmes, j'ai cru surabondant de faire rédiger un règlement de police ».

Il y déclare en outre être prêt « à faire sacrifice de ma personne et de mes plus chers intérêts ». En 1835, il court à droite et à gauche auprès de ses administrés car la mort frappe à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. Pour trente-trois cas, l'heure de la mort est indiquée dans l'acte de décès : onze personnes expirent entre dix-huit heures et minuit et quatre entre minuit et six heures du matin mais c'est la tranche horaire de six à douze heures qui compte le plus de décès, en l'occurrence douze. Dans un rapport que le préfet adresse à son ministre à la fin d'août 1835, celui-ci souligne que Chaspoul :

« A été obligé de prêter l'aide de son bras pour l'ensevelissement des morts et qu'au moment de la plus grande terreur, quand son adjoint frappé à ses côtés succombait en peu d'instant, calme, il cherchait à rassurer la population, à prévenir chez elle les funestes effets de la peur, portant ici les secours de son art, là l'autorité de la parole <sup>280</sup> ».

Toutefois, les gendarmes de la brigade de Quinson, qui sont chargés de rédiger des rapports à leur hiérarchie sur la situation du choléra, ce qui les amène à effectuer des tournées journalières dans le ressort de leur brigade, se plaignent au plus fort de l'épidémie, le 9 août, de ne pouvoir rencontrer le maire Chaspoul :

« Vu que dans l'espace de cinq jours, le maire a été visible une fois et non chez lui. Nous ignorons le motif de son absence, M. le curé a donné jusqu'à ce jour les renseignements les plus exacts sur l'état de cette commune, renseignements justes, attendu que sa présence est nécessaire, et incapable de quitter son poste, dans un moment où les habitants ont besoin d'une bonne consolation de ce digne ministre du culte <sup>281</sup> ».

Il est vrai que, d'après ses écrits, Chaspoul est sans arrêt en déplacement. Mais, avec le prêtre de Montpezat, il n'est pas le seul à soigner les malades. Romany, médecin à Riez, intervient auprès d'une soixantaine d'entre eux, et passe ainsi six jours complets à Montagnac, où « il a employé tout ce qu'indique la médecine. Il a fait l'opération dégoûtante de sonder pour amener des urines » <sup>282</sup>.

### **Secourir une population démunie**

Comme toutes les épidémies, le choléra désorganise l'économie locale, encore fragile à cette époque : dans le calendrier agricole, en particulier dans une économie où les céréales dominent,

---

<sup>279</sup> Simple soldat en février 1813 au 53<sup>e</sup> d'infanterie, blessé d'un coup de baïonnette lors des combats de Caldiero en Italie le 15 novembre 1813 – il est déjà sergent-major. Décoré de la Légion d'honneur, sa carrière est consultable sur Internet (Archives nationales, base Léonore).

<sup>280</sup> AD AHP, 5 M 33, courrier du préfet au ministre, 31 août 1835.

<sup>281</sup> AD AHP, 5 M 33, Gendarmerie, brigade de Quinson, rapport du 8 au 9 août 1835 sur les progrès du choléra.

<sup>282</sup> AD AHP, 5 M 33, billet, Romany, médecin à Riez, sans date.

le mois d'août est le mois des moissons. Les ménages atteints par le choléra éprouvent des difficultés à se nourrir et à se protéger. L'édile et le prêtre se retournent donc vers le préfet afin d'obtenir une aide matérielle et surtout financière pour des visites de médecins, médicaments, aliments, vêtements, objets de literie <sup>283</sup>. Finalement, la préfecture ouvre un crédit de 1 000 F, et fait livrer, à la demande du maire, des sangsues <sup>284</sup>. La liste des produits délivrés à quarante-et-une personnes par Louis Bienvenu Segond durant un mois pendant l'épidémie révèle le mode d'alimentation des malades, qu'il faut soutenir : 98 kg de viande, 26 de sucre, 16 d'huile d'olive, 42,8 de riz et, surtout, 580 kg de pain <sup>285</sup>. Il faut encore administrer des médicaments. C'est à Riez auprès du pharmacien Maillet que la commune se fournit <sup>286</sup>. Il faut enfin que les malades aient pu être protégés. Or, souvent, vêtements et literies sont souillés. Ainsi des couvertures, de la toile et des étoffes sont fournis à vingt-trois indigents, dont deux orphelines, un aîné de trois sœurs orphelines, un aîné d'une orpheline, cinq veuves et trois bergers <sup>287</sup>.

Les préconisations de l'Académie de médecine sont ainsi suivies. Sous certaines conditions, la population peut se protéger de la maladie : être chaudement couvert, de la propreté dans les vêtements et les logements, où l'air est renouvelé, et ne faire aucun excès de nourriture. Pour le reste, selon les académiciens, « Tous les élixirs, tous les vinaigres, tous les sachets et autres prétendus spécifiques contre le choléra ne sont qu'une insigne tromperie ».

### La reconnaissance des institutions et la gloire médiatique

Le 26 août, *Le Toulonnais, journal maritime* publie en dernière page un court article à la gloire de Chaspoul, qui, au plus fort de l'épidémie, a non seulement soigné et guéri sa mère âgée de 80 ans, mais s'est rendu :

« Nuit et jour auprès des malades, dont quelques-uns ont été laissés, par leurs propres parents égarés par l'effroi, il s'est multiplié, préparant et administrant les remèdes, donnant ce qu'il avait, étant en quelque sorte le garde-malade du cholérique, les frictionnant, changeant leurs lignes, les nettoyant et rendant tous les services exigés par la propreté, malgré ce qu'il y a de dégoûtant dans la dysenterie. Il n'a pas reculé devant la nécessité de porter au cimetière un mort cholérique <sup>288</sup> ».

Comme le curé, Chaspoul est récompensé par le gouvernement. L'un et l'autre reçoivent en 1835 la médaille d'argent des épidémies <sup>289</sup>. La même année, Chaspoul est décoré de la Légion d'honneur – qui tient compte de ses dix années, ou presque, de services militaires et de ses onze ans en tant qu'édile de Montagnac <sup>290</sup>. En 1836, Genesy reçoit en outre une allocation de 600 F en raison de son activité et au profit de son église qui est fort démunie <sup>291</sup>.

---

<sup>283</sup> AD AHP, 5 M 33, état par communes des dépenses occasionnées par l'épidémie de choléra en 1835.

<sup>284</sup> AD AHP, 5 M 33, choléra, crédit de 1 000 F.

<sup>285</sup> AD AHP, 5 M 33, état des fournitures faites aux malades de la commune de Montagnac par Louis Bienvenu Segond, 18 septembre 1835.

<sup>286</sup> AD AHP, 5 M 33, état des médicaments fournis aux indigents de la commune de Montagnac par Maillet, pharmacien à Riez, 16 novembre 1835. Pour un montant total de 70 F 90 ; malheureusement, l'état détaillé n'est plus joint au courrier du maire.

<sup>287</sup> AD AHP, 5 M 33, liste des indigents cholériques de la commune de Montagnac qui ont eu part à la distribution des fournitures, 23 novembre 1835.

<sup>288</sup> AD AHP, *Le Toulonnais, journal maritime*, n° 103, mercredi 26 août 1835.

<sup>289</sup> AD AHP, 5 M 33, Ministère du commerce, courrier adressé au préfet, 4 novembre 1835.

<sup>290</sup> Archives nationales, base Léonore.

<sup>291</sup> AD AHP, 5 M 33, ministère de la Justice et des Cultes, courrier au préfet, 12 janvier 1836 ; courrier du curé de Montagnac au préfet, 3 décembre 1835 : avec l'allocation qui est prévue, il envisage de réparer l'autel de Saint-Christophe.

## Conclusion

Finalement, le maire échappa à la maladie, malgré ses fréquents contacts avec les malades. Était-il porteur de la maladie et la répandait-il, malgré lui, parmi sa population au cours de ses va-et-vient ? Ce ne serait pas impossible car le vecteur de la maladie n'est pas toujours repérable, la majorité des sujets infectés ne manifestant généralement aucun symptôme. Au total, 443 cas se sont déclarés dans les Basses-Alpes avec un bilan de 252 morts, à comparer avec les 22 886 cas et 11 683 décès des huit départements victimes du choléra <sup>292</sup>. C'est une maladie de la misère qui, paradoxalement, se combat facilement par une réhydratation et un respect des règles d'hygiène ainsi qu'un accès à de l'eau potable : de telles conditions n'étaient donc pas remplies à Montagnac.

Les conditions sanitaires sont telles que le choléra réapparaît à plusieurs reprises dans le département durant le XIX<sup>e</sup> siècle jusque dans les années 1880, en alternance avec les épidémies de variole, générant des comportements individuels contrastés, entre ceux qui fuient et ceux qui luttent contre l'épidémie, ceux qui ont les moyens ou la possibilité de quitter le lieu infecté et les autres. Lors de la mort de François Esmiol, dont le discours prononcé sur sa tombe est publié le 10 janvier 1909 dans le *Journal des Basses-Alpes*, Honnorat-Bastide, un ami du défunt, évoque son comportement lors de l'épidémie de 1854 – la plus fatale – dont est particulièrement victime la population de Chaudon, où à 22 ans Esmiol est instituteur :

« Il ne paya pas seulement dévouement et de soins auprès des malades. Pour relever le courage et le moral de tous, il portait lui-même les morts au cimetière, sur ses épaules, sans bière, se transformant en fossoyeur, rivalisant avec le curé du village, s'encourageant tous les deux, car les bras manquaient, car la peur paralysait, anesthésiait les plus forts <sup>293</sup> ».

Or, durant l'épidémie cholérique des années 1853-1854, qui fit près de 1 000 victimes, surtout parmi les plus de 40 ans, Montagnac, Montpezat, Riez, Roumoules, Sainte-Croix, Saint-Laurent, Albiosc furent totalement épargnées, ce qui ne fut pas le cas des communes voisines de Puimoisson, Allemagne, Esparron et Quinson <sup>294</sup>.

---

<sup>292</sup> Augustin FABRE et Fortuné CHAILAN, p. 392.

<sup>293</sup> AD AHP, Per 504, *Journal des Basses-Alpes*, 10 janvier 1909.

<sup>294</sup> AD AHP, 5 M 34, statistique du choléra épidémique, 1853 et 1854.







**« Le foi d'un âne rôti est bon à manger à ceux qui ont le haut mal, mais il le faut manger à jeun »**

*Commentaires de M. Pierre André Matthiole, médecin senois, XVI<sup>e</sup> siècle (extrait)*

En 2020, la pandémie a rappelé la vulnérabilité des sociétés contemporaines devant la propagation d'agents infectieux de par le monde. Cette crise sanitaire a réorienté une partie des recherches d'historiens, d'érudits et d'archivistes vers les questions de santé dans les sociétés anciennes. Les contributions de cet ouvrage débutent par la peste de 1720 mais elles traitent aussi de la suette miliaire en 1772 et du choléra des années 1830, cher à Jean Giono, ainsi que de la médecine, des mesures d'amélioration de l'hygiène publique et des attitudes des populations devant la maladie à travers les ex-voto peints.

Face aux épidémies, comment populations et pouvoirs publics ont-ils réagi ? Quelles représentations en ont laissé leurs contemporains ? Comment était organisée la médecine et le corps médical en ces temps anciens ? Cet ouvrage, fruit d'une journée d'études, propose quelques éléments de réponse.